



Comité Denis Diderot



Coordination Stop Broadcasting !

**NOTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS EUROPEENNES RELATIVES A LA DIFFUSION  
DE SERVICES AUDIOVISUELS RUSSES ET A DES ENTREPRISES OU ENTITES RUSSES  
IMPLIQUEES DANS L'EDITION DE SERVICES AUDIOVISUELS**

Version mise à jour de la note diffusée le 31 janvier 2023

Les mises à jour au 13.6.2023 sont surlignées en jaune.

13 juin 2023

**Cette note a été rédigé par André Lange, coordinateur du Comité Denis Diderot et de la Coordination Stop Bloodcasting!**

**a.lange@uliege.be**

**Le Comité Denis Diderot (<https://denisdiderot.net>) et la Coordination Stop Bloodcasting! (<https://www.denisdiderot.net/stopbloodcasting>) remercient tous ceux qui ont contribué au succès de leur action ainsi que les différents responsables politiques et fonctionnaires qui ont contribué à l'adoption de la plupart de leurs recommandations. Nos remerciements vont en particulier à Monsieur Andrus Ansip, ancien Vice-Président de la Commission européenne, Membre du Parlement européen, et qui est à l'initiative de deux lettres de parlementaires européens adressées à M. Josep Borrell, Haut-Représentant aux affaires étrangères et à la politique de sécurité. La deuxième de ces lettres, reproduite en annexe, fait suite à une version provisoire de cette note.**

## SYNTHESE : LES SANCTIONS ADOPTEES CONTRE LA PROPAGANDE RUSSE DEMANDENT A PRESENT A ETRE MISES EN OEUVRE

En mars 2022, le Comité Denis Diderot, un réseau d'universitaires, de chercheurs et de professionnels des médias a lancé une action contre la présence de chaînes de télévision russes de propagande ciblant la Russie sur les satellites de la flotte d'Eutelsat S.A.. Les autorités ukrainiennes ont également fait des demandes régulières à la France et à l'Union européenne pour mettre fin à cette collaboration.

La « solution russe » d'Eutelsat S.A. comprend un satellite détenu par la société (Eutelsat 36B) et trois satellites (Ekspress AMU 1/Eutelsat 36C, Ekspress AT 1 et Ekspress AT2), détenus par la société d'Etat russe RSCC à qui Eutelsat S.A. loue des capacités. Un nouveau satellite, Eutelsat 36D, a été commandé en 2021 par Eutelsat à Airbus et devrait être lancé en 2024. La position 36°E est une position clé, permettant d'atteindre 50% de la population russe .

Les deux principaux clients d'Eutelsat sont les plateformes de télévision payante NTV Plus et Tri kolor. Eutelsat S.A. diffuse pour elles environ 330 chaînes et une quarantaine de radios, dont les principales chaînes de propagande de guerre et d'incitation au génocide. Les plates-formes sont commercialisées en Fédération de Russie, dans les territoires occupés de l'Ukraine et, dans un contexte de « marché gris », dans les pays baltes.

Le 8 septembre, sur la base d'un *Dossier de signalement*<sup>1</sup> rédigé par la commission Denis Diderot, Reporters sans frontières (RSF) a saisi l'Autorité française de la communication Arcom, demandant à celle-ci de mettre Eutelsat en demeure d'arrêter la diffusion des trois principales chaînes. Dans un premier temps, l'Arcom a nié sa compétence mais après un recours de RSF devant le Conseil d'Etat et sa compétence a été reconnue et l'Arcom a dû réexaminer le dossier.

En parallèle, l'action du Comité Denis Diderot et de ses partenaires de la Coalition Stop Bloodcasting au Parlement européen s'est traduite par une lettre de 39 députés au Haut Représentant aux Affaires étrangères, Josep Borrell. L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne ont fait une communication au Conseil européen des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel, faisant référence au rapport du Comité Diderot, demandant une mise en œuvre plus stricte des sanctions déjà prises par l'UE contre les chaînes Russia Today, Rossiya 24, RTR-Planeta et TV Centr. Les vice-présidents de la Commission européenne, Věra Jourová et Josep Borrell ont tous deux demandé aux États membres une meilleure mise en œuvre des sanctions, notamment en cas de diffusion vers des pays tiers.

A l'issue de ces deux processus, deux décisions majeures ont été adoptées :

- Le 14 décembre 2022 ; Arcom a mis en demeure Eutelsat d'arrêter la diffusion des trois principales chaînes russes Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Comité Denis Diderot - [Dossier de signalement à destination de l'Arcom des chaînes russes transmises sur la flotte satellitaire d'Eutelsat S.A.](#) , 7.9.2022

<sup>2</sup> Communiqué de presse de l'Arcom : <https://www.arcom.fr/larcom/presse/larcom-met-en-demeure-eutelsat-de-cesser-la-diffusion-de-trois-chaines-russes>

Communiqué de presse de Reporters sans frontières : <https://rsf.org/fr/le-r%C3%A9gulateur-fran%C3%A7ais-de-l-audiovisuel-met-en-demeure-eutelsat-de-cesser-la-diffusion-de-trois>

- Le 16 décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 9e paquet de sanctions contre la Russie. Ce paquet comprend l'interdiction de Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV/NTV Mir et REN-TV et des sanctions contre des personnalités et entités médiatiques. Les entités médiatiques comprennent le radiodiffuseur d'État VGTRK, le National Media Group, ANO-TV Novosti (fournisseur des chaînes Russia Today) et les Forces armées russes (fournissant deux chaînes de télévision et une radio)

Le 22 décembre 2022 ; Eutelsat Communications a publié un communiqué indiquant que la décision d'Arcom était désormais exécutée et que

- Conformément à la décision de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel et de la communication numérique (ARCOM) du 14 décembre 2022, Eutelsat a mis fin à toute implication dans la diffusion de trois chaînes, Rossiya One, Perviy Kanal et NTV, dans le délai de mise en conformité prescrit de 7 jours point final.
- Conformément au règlement 2022/2474 du Conseil de l'Union européenne (UE) du 16 décembre 2022, ces trois chaînes ainsi qu'une quatrième, REN-TV, feront l'objet de sanctions si elles sont confirmées par le Conseil d'ici le 1er février 2023, conformément à l'avis 2022/C 481 I/04 diffusé par le Conseil le 19 décembre 2022.
- Dans le cadre de la mise en œuvre ou de la préparation de la mise en œuvre des mesures susmentionnées, Eutelsat s'est également assuré qu'il n'était pas impliqué dans la diffusion de RT News en Russie. De plus, Eutelsat passe régulièrement en revue ses partenaires de distribution dans le monde pour s'assurer que les dispositions de l'article 2(f) du Règlement UE 2014/833 sur l'interdiction de diffusion de certaines chaînes russes sont pleinement respectées.

Répondant le 3 janvier 2023 à une question parlementaire du député Benjamin Haddad, Madame Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a défini la ligne du gouvernement français en la matière :

*Le renforcement de nos capacités de veille, de détection rapide et de riposte aux ingérences étrangères ainsi qu'aux campagnes de manipulation de l'information constitue une réelle priorité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), encore plus dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il en va, en effet, de la protection de la sécurité et de l'ordre public en France, dans l'Union européenne (UE) mais aussi aux portes de ses frontières.*

*À cet égard, le MEAE a suivi attentivement la saisine de l'Arcom, introduite le 8 septembre dernier par Reporters Sans Frontières, qui visait à mettre en demeure la société Eutelsat SA de cesser la diffusion des chaînes russes en cause (Rossiya1, Perviy Kanal et NTV). Le MEAE a pris note de la décision de l'Arcom, rendue le 14 décembre, de mettre en demeure Eutelsat SA, faisant suite à une ordonnance rendue en référé par le Conseil d'État, le 9 décembre, qui enjoignait à l'Arcom de réexaminer sa compétence, à la lumière des évolutions intervenues dans la diffusion des chaînes en Russie et dans les territoires ukrainiens occupés. Dès lors qu'à la différence de la Russie, l'Ukraine a signé et ratifié la Convention européenne sur la télévision*

---

Communiqué de presse d'Eutelsat : <https://www.mynewsdesk.com/eutelsat/pressreleases/eutelsat-statement-on-the-decision-issued-by-arcom-on-december-14-2022-3223819>

Communiqué de presse du Comité Denis Diderot : <https://www.denisdiderot.net/decisionarcom>

*transfrontière, tout comme la France, l'Arcom a pu disposer d'une base juridique pour intervenir promptement auprès d'Eutelsat SA. Eutelsat SA a d'ores et déjà annoncé l'interruption de la diffusion des chaînes en question.*

*Le Gouvernement veille à l'application pleine et entière par EUTELSAT des sanctions européennes et des décisions des autorités nationales, comme cela a été le cas jusqu'à présent (la société Eutelsat SA a interrompu la diffusion des chaînes comme RT, RTR Planeta et Rossiya 24, lorsqu'elles ont été sanctionnées par l'UE en mars puis en juin), et reste pleinement engagé pour poursuivre ces efforts de coordination européenne en réponse au problème soulevé : - traiter la diffusion de médias transfrontaliers ou basés en dehors de l'UE n'est toutefois pas évident, compte tenu de la rigidité d'application des instruments juridiques disponibles au niveau national et européen. - la France est favorable à la proposition d'une approche concertée entre partenaires européens, y compris à court terme, avec l'adoption de nouvelles sanctions contre les médias qui diffuseraient de la propagande russe.*

*À cet égard, la France a soutenu l'inclusion des chaînes NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV et Perviy Kanal dans la liste des chaînes russes faisant l'objet d'une interdiction de diffusion dans le 9e paquet entré en vigueur le 19 décembre. - enfin, dans le cadre des négociations européennes de la législation relative à la liberté des médias (« European Media Freedom Act»), la France soutient un mécanisme de coordination des mesures nationales contre des médias établis hors de l'UE afin de protéger les intérêts de la sécurité publique, de l'ordre public et de la défense.<sup>3</sup>*

Sans vouloir mettre en cause la volonté politique de la Ministre et, de manière plus générale, du gouvernement, on peut cependant s'interroger sur les lacunes de sa réponse, lacunes que l'on retrouve dans la réponse donnée le 8 mai 2023 par M. Jean-Noël Barrot, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à une question parlementaire, dans sa réponse à la question parlementaire écrite de Madame Anne Genetet.<sup>4</sup> Une question parlementaire écrite de M. Benjamin Haddad posée à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique le 28 mars 2023 par M. Benjamin Haddad est restée sans réponse à ce jour.<sup>5</sup>

La présente note, initialement publiée par le Comité Denis Diderot le 31 janvier et mise à jour au 8 juin 2023, vise à résumer l'état de l'art de la diffusion par les opérateurs européens de services (TV, radio et services en ligne) de la propagande de guerre russe et à faire une évaluation de ce que signifie une mise en œuvre correcte des sanctions existantes.

Les principaux résultats de notre analyse sont :

- Les offres Triolor et NTVplus continuent à être diffusées par le satellite Eutelsat 36B et le satellite Ekspress AMU1 / Eutelsat 36C et à être distribuées dans les territoires occupés de l'Ukraine. Cela n'est pas contraire à la décision de l'Arcom ou aux sanctions de l'Union européenne, mais cela est probablement contraire aux contrats passés entre Eutelsat S.A. et

<sup>3</sup> Question parlementaire n°3485 par Benjamin Haddad (29.11.2022) et Réponse par Catherine Colonna (3.1.2023).

<sup>4</sup> Voir ci-dessous, Annexe 4.

<sup>5</sup> Voir ci-dessous, annexe 5

ses deux clients russes, et aux contrats passés par ceux-ci avec des diffuseurs européens. Dès lors que l'Arcom a reconnu sa compétence sur les chaînes russes distribuées par les deux plates-formes russes dans les territoires occupés d'Ukraine, un examen systématique de la légalité des contenus diffusés par l'ensemble des chaînes, et en particulier des chaînes institutionnelles **et des chaînes de l'Eglise orthodoxe russe**, s'impose.

- Les trois chaînes Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV faisant l'objet de la décision de l'Arcom du 14 décembre ont quitté le satellite Eutelsat 36B dès le 18 novembre. Leur diffusion continue sur les trois satellites appartenant à RSCC (Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C, Ekspress AT1, Ekspress AT2) mais Eutelsat assure dans son communiqué du 22 décembre avoir « cessé toute intervention dans la diffusion des services de trois chaînes de télévision ». Pour se mettre en conformité avec la décision de l'Arcom, Eutelsat a probablement revu ses accords de leasing concernant la seule diffusion de ces trois chaînes.
- Sur les sanctions européennes préalables à celles du 16 décembre, Eutelsat se contente d'indiquer « s'est en outre assuré de ne pas intervenir dans la diffusion de la chaîne RT News en Russie. ». La chaîne est toujours diffusée sur le satellite Ekspress AMU1 / Eutelsat 36C. Nous supposons que pour cette chaîne Eutelsat a également revu son contrat de leasing. Par contre, rien n'est dit sur :
  - RT DE qui continue à être diffusée sur le même satellite
  - la chaîne Rossiya 24, qui continue à être diffusée sur l'Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C, l'Ekspress AT1 et l'Ekspress AT2
  - RTR Planeta qui continue à être diffusée par le satellite Eutelsat **70B** vers l'Arménie

**Les chaînes Rossiya 24 et RTR Planeta qui étaient encore diffusées en janvier sur le Eutelsat 36B pour la plateforme angolaise Zap ont quitté ce satellite le 26 janvier 2023.**

- Eutelsat fait l'impasse dans son communiqué du 22 décembre sur les sanctions contre les entreprises et entités désignées dans le Règlement d'exécution (UE) 2022/2476 du Conseil du 16 décembre 2022 et leurs services. Ces sanctions touchent notamment quatre entités russes éditeurs de chaînes de télévisions : VGTRK, National Media Group, ANO-TV Novosti et les Forces armées russes Nous estimons que les sanctions devraient conduire à
  - l'arrêt de la fourniture des services par l'ensemble de la flotte russe d'Eutelsat à environ 65 chaînes TV, 5 radios,
  - la fin de la distribution de 2 portails web et de nombreux sites web des sociétés sanctionnées par le service Internet Konnect opéré par la filiale russe d'Eutelsat Eutelsat Networks LLC
  - l'arrêt de la diffusion de RT Arabic par trois satellites Hotbird 13C, Eutelsat 7 West A et Eutelsat 8 West B<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Cette diffusion a cessé le 7 février 2023, soit une semaine après la publication du Comité Denis Diderot. Eutelsat n'a pas communiqué au sujet de cette extinction du service.

- Depuis l'adoption des sanctions du 16 décembre 2022, Madame Berneke, Directrice générale d'Eutelsat S.A., s'est exprimée publiquement sur la question des rapports avec la Russie :
  - Le 23 février 2023 dans une interview au site d'information Boursorama<sup>7</sup>
  - Le 10 mai dans le magazine américain *WIRED*<sup>8</sup>
  - Le 31 mai 2023 dans le magazine financier danois *Børsen*<sup>9</sup>
  - Début juin 2023 au Summit de la VL Danish Management Society<sup>10</sup>

Dans ces déclarations, Madame Berneke n'indique aucune décision de mise en œuvre des sanctions, mais elle réaffirme les relations étroites entre Eutelsat et les autorités françaises dont elle dit suivre les décisions.

- Interrogé le 18 janvier 2023 par une lettre de 52 parlementaires européens sur la mise en œuvre incomplète des sanctions contre la propagande russe, le Haut Représentant de l'Union européenne aux Affaires étrangères, M. Josep Borrell a répondu qu'il appartenait aux Etats membres de s'occuper de cette mise en œuvre.<sup>11</sup>
- Le Parlement européen continue à s'inquiéter du rôle joué par les opérateurs européens de télécommunication en tant que relais de la propagande russe. Le 1<sup>er</sup> juin le Parlement a adopté une Résolution sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation.<sup>12</sup> Le considérant BZ de cette résolution est ainsi formulé :

« BZ. considérant que, en mars 2022, l'Union européenne a imposé des mesures restrictives aux organes de propagande russes *Russia Today (RT)* et *Sputnik*, suspendant ainsi momentanément leur activité de diffusion et ordonnant aux fournisseurs d'accès internet et aux moteurs de recherche d'en bloquer l'accès et aux moteurs de recherche et de désindexer leur contenu; que, depuis l'adoption du neuvième paquet de sanctions, les opérateurs de satellites, tels que l'opérateur français *Eutelsat* et l'opérateur

<sup>7</sup> Eva Berneke : "Eutelsat avec OneWeb, c'est une croissance à deux chiffres dans les années à venir", *Boursorama*, 23 février 2023

<sup>8</sup> This European Satellite Giant Is Coming for Starlink", *WIRED*, 10 May 2023

<sup>9</sup> „Nu svarer stormombroster dansk topchef på Rusland-kritik“, *Børsen*, 31 May 2023

<sup>10</sup> Eva Berneke: Doing business with both sides in a conflict, Youtube Channel de VL Danish Management Society, 6 June 2023

<sup>11</sup> Voir ci-dessous annexes 1 et 2

<sup>12</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0219\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0219_FR.html)

luxembourgeois SES, ont cessé de fournir des services de radiodiffusion dans l'Union européenne à RT et Sputnik; qu'Eutelsat 36B continue de diffuser des émissions de Trikolor et de NTV plus dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie; que SES continue de diffuser RT News en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud; que d'autres opérateurs de satellites nationaux, comme Hellas Sat et Hispasat, ainsi que des chaînes nationales hongroises, continuent de diffuser des chaînes de télévision faisant l'objet de sanctions; que RT France et RT News sont toujours disponibles en ligne; que la propagande russe est souvent relayée par différents médias internationaux jouissant d'une très vaste audience dans certaines régions du monde; »

L'article 111 de cette Résolution est ainsi formulé :

111. (le Parlement européen se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre temporairement la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de la guerre d'agression injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente et au respect de ces sanctions; se félicite de l'alignement de certains pays candidats et candidats potentiels sur ces mesures; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France<sup>13</sup>, dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie, ainsi que l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au GRU, comme il l'a exprimé dans sa résolution de mai 2022, et à inclure les principales figures de la propagande du Kremlin dans la liste des personnalités sanctionnées par l'Union; regrette que ces chaînes puissent encore diffuser leurs contenus sous de faux noms ou par l'intermédiaire d'autres canaux dans l'Union; condamne fermement l'ouverture d'un bureau de RT (anciennement Russia Today) à Belgrade et le lancement de son service d'information en ligne en langue serbe, ce qui permet à cet acteur malveillant de répandre sa désinformation dans l'ensemble de la région; prie instamment, dans ce contexte, les autorités serbes de s'aligner sur la décision du Conseil relative à la suspension des activités de radiodiffusion de Sputnik et de RT;

- Comme le souligne le Parlement européen, Eutelsat S.A. n'est en effet pas la seule entreprise européenne concernée par la mise en œuvre imparfaite des sanctions de l'Union européenne :
  - Les sanctions contre Russia Today ne sont pas totalement respectées par l'opérateur luxembourgeois SES S.A., qui, selon Lyngsat, diffuse toujours RT News au Mexique et en Inde<sup>13</sup>
  - Les services de RT News continuent d'être accessibles sur Internet grâce à diverses modalités de contournement.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Selon Lyngsat, RT New a quitté le satellite SES 5 (diffusant vers l'Afrique du Sud), le 20 février 2023.

<sup>14</sup> Le 18 janvier 2023, la présidente et directrice de l'information de RT France Xenia Fedorova a annoncé qu'en application du neuvième paquet de sanctions européennes, le compte bancaire de la chaîne était bloqué à la demande de la direction générale du Trésor. Le 21 janvier, elle annonce la fermeture de la branche française de la chaîne. Divers comptes du type « Amis de RT France » sont encore accessibles sur les réseaux sociaux.



- D'autres opérateurs nationaux de satellites (Hellas Sat, Hispasat) fournissent toujours des chaînes russes sanctionnées
  - Les portails et sites web des entreprises et chaînes sanctionnées dont aurait pu penser qu'ils seraient bloqués par les fournisseurs d'accès internet, ainsi que par les opérateurs IPTV de l'Union européenne sont toujours accessibles.
- 
- Le Comité Denis Diderot s'inquiète de cette mise en œuvre incomplète des sanctions européennes du 16 décembre dernier, non seulement en France mais dans d'autres Etats membres.



## TABLE DES MATIERES

<b>1. RAPPEL HISTORIQUE</b>	<b>15</b>
1.1. Les relations d’Eutelsat avec la Russie. De 1994 à 2012	15
1.2. Les contrats de collaboration entre Eutelsat S.A. et RSCC (2012-2013)	16
1.3. L’information d’Eutelsat sur les risques de sanctions	17
<b>2. LES DECISIONS DE L’ARCOM DU 27 JUILLET 2022 ET DU 14 DECEMBRE 2022</b>	<b>20</b>
2.1. La décision du 27 juillet 2022 relative à NTV-Mir	20
2.2. La saisine de l’Arcom par Reporters sans frontières et la décision du Conseil d’Etat	22
2.3. La décision de l’Arcom et sa mise en œuvre par Eutelsat	24
2.4. Quelles conséquences la décision de l’Arcom peut-elle avoir sur les autres chaînes russes diffusées par Eutelsat dans les territoires occupés de l’Ukraine ?	28
<b>3. LES SANCTIONS DE L’UNION EUROPEENNE CONTRE LES CHÂÎNES RUSSES</b>	<b>29</b>
3.1. Les sanctions du 1 <sup>er</sup> mars 2022 et du 3 juin 2022	29
3.2. Lignes directrices de la Commission européenne (au 8 juin 2023)	32
3.3. Critiques des sanctions contre Russia Today	35
3.4. Jugement du Tribunal européen (27 juillet 2022)	39
<b>3.4.bis Autres recours devant le Tribunal européen</b>	<b>41</b>
3.5. Mise en œuvre incomplète des sanctions de l’UE par les opérateurs de satellites européens	42
3.6. Sanctions contre quatre chaînes dans le 9 <sup>ème</sup> paquet de sanctions (16 décembre 2022)	46
<b>3.6bis Sanctions contre RT Arabic et Sputnik Arabic</b>	<b>49</b>
3.7. La diffusion des quatre chaînes sanctionnées le 16 décembre par les opérateurs européens	50
3.8. Le satellite Ekspress AM8 comme alternative russe aux sanctions	52
<b>4. LES SANCTIONS CONTRE LES PERSONNES ET LES ENTREPRISES DE MEDIA DANS LE 9<sup>ème</sup> PAQUET DE SANCTIONS (16 DECEMBRE 2022)</b>	<b>53</b>
4.1. Les bases juridiques	53
4.2. La jurisprudence en matière de sanctions économiques contre les entités dans le domaine de la télévision – Interprétation de l’article 2 du règlement 269/2014	55

<b>5. ENTREPRISES, ENTITES ET PROPAGANDISTES SANCTIONNES DANS LE 9<sup>ème</sup> PAQUET DE SANCTIONS</b>	<b>58</b>
5.1. VGTRK	58
5.2. National Media Group (NMG)	61
5.2.1. « On-air broadcasting »	61
5.2.1.1. <i>Groupe Perviy Kanal</i>	62
5.2.1.2. <i>Groupe STS</i>	64
5.2.1.3 <i>Chaînes individuelles</i>	65
5.2.2. « Pay-TV activities »	66
5.2.2.1. <i>Media Telecom</i>	66
5.2.2.2. <i>Viasat</i>	67
5.2.3. “The division Digital and Information Resources”	70
5.3. ANO-TV Novosti	72
5.3.1 Les chaînes sanctionnées le 1 <sup>er</sup> mars 2022 – Les lacunes dans la mise en œuvre des sanctions	72
5.3.2 Les autres chaînes du groupe	76
5.3.3 La mise en œuvre des sanctions du 9 <sup>ème</sup> paquet par la Direction du Trésor	77
5.4. Les Forces armée russes	79
5.5. Le Roskomadzor (RKN)	81
5.6. Les propagandistes	81
5.7. Lacunes dans les listes de sanctions du 9eme paquet	82
5.8. Konnect – Eutelsat Network LLC en tant que fournisseur de services Internet	84
<b>6. LA MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS RELATIVES AUX ENTITES CITEES DANS LA DÉCISION (PESC) 2022/2477</b>	<b>87</b>
6.1. Applicabilité des sanctions aux services diffusés par les plates-formes de télévision à péage	87
6.2 L’impact possible sur la flotte russe d’Eutelsat	89
6.3. L’impact sur les autres opérateurs	93
<b>7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>94</b>

**ANNEXES****96**

1. Lettre adressée au Haut-Représentant aux Affaires étrangères et à la Politique de Sécurité de l'Union européenne M. Josep Borrell par 52 parlementaires européens
2. Réponse de M. Josep Borrell
3. Extraits de la Résolution du Parlement européen, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2023, sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation
4. Question parlementaire écrite de Madame Anne Genetet au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et réponse du Ministre Délégué, M. Jean-Noël Barrot
5. Question parlementaire écrite de Monsieur Benjamin Haddad à la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et réponse de la Ministre
6. Question parlementaire de Monsieur Benjamin Haddad au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique



## 1. RAPPEL HISTORIQUE

Pour bien comprendre la question de la mise en œuvre par Eutelsat de la décision de l'Arcom et des sanctions prises par l'Union européenne, il est nécessaire d'effectuer un bref rappel des relations historiques entre l'opérateur de satellites et la Russie.

### 1.1. Les relations entre Eutelsat et la Russie. De 1994 à 2012

La position 36° E, qui est la position privilégiée pour atteindre le public russe, a été attribuée pour la première fois à la France par l'UIT le 22 juillet 1987.<sup>15</sup>

La Fédération de Russie est devenue membre de l'organisation intergouvernementale EUTELSAT le 4 juillet 1994<sup>16</sup>, et en est toujours membre.

A la fin des années 90, la position 36° est occupée par les satellites français TDF 2 et Eutelsat If3, ainsi que par les satellites russes Most 1 et Gals 1/2.<sup>17</sup>

Le bouquet de chaîne à péage NTV Plus a commencé à être diffusé par le satellite russe Bonum 1 (Most-1), le 22 novembre 1998. Dès cette époque, les liaisons montantes se faisaient à partir du complexe construit par la société à Skolkovo.<sup>18</sup>

Suite à la transformation d'EUTELSAT en société privée, en 2001, il n'y a pas eu de participation russe significative au capital de la société holding Eutelsat Communications S.A. Par contre, la société russe de satellites RSCC détient 3,4 % de la société opérationnelle Eutelsat S.A.

Le satellite Eutelsat W4, a été lancé le 24 mai 2000 et rebaptisé en Eutelsat 36A en mars 2012. Il est devenu à partir de 2000 le satellite principal utilisé par NTV Pus.<sup>19</sup> En février 2016, le satellite a été déplacé en 70,5 ° E et renommé en tant qu'Eutelsat 70C.

Le 12 novembre 2005 a lieu le lancement de la plate-forme de télévision à péage Trikolor à partir du satellite Eutelsat W4. Elle va rapidement s'imposer comme le leader du marché en Russie.

Le 24 novembre 2009 a été lancé le satellite Eutelsat 7B, également positionné en position 36° E et rebaptisé en Eutelsat 36 B en mars 2012.

---

<sup>15</sup> <https://www.itu.int/itu-r/space/apps/public/spaceexplorer/networks-explorer/list-view/dashboard/EUTELSAT%20-36E/92500316>

<sup>16</sup> <https://www.eutelsatigo.int/fr/etats-membres/>

<sup>17</sup> <https://web.archive.org/web/19990209152252/http://www.lyngsat.com/europe.shtml>, 4.2.1999

<sup>18</sup> Article [HTB-Плюс](#), ru.wikipedia, consulté le 3.1.2023

<sup>19</sup> Ibid.

## 1.2. Les contrats de collaboration entre Eutelsat S.A. et RSCC (2012-2013)

Le 1er novembre 2012, Eutelsat a signé un accord structurel avec l'opérateur public russe de satellites de communications RSCC.<sup>20</sup> Par cet accord, il était prévu qu'Eutelsat louerait de la capacité sur deux satellites de RSCC à lancer en 2013 et 2015 pour y exploiter des services de télédiffusion et de services IP. Ces deux contrats de location portent sur une durée de 15 ans et leur valeur s'élève à environ 300 millions d'euros.

Les deux satellites font partie d'un programme conduit par RSCC pour étendre ses ressources en orbite.

- Programmé pour un lancement en 2013, le satellite Express-AT2 a été lancé le 15 mars 2014 et est entré en service à la position 140° Est le 27 mai 2014. Le satellite Express-AT2 a la mission de plus que doubler les ressources de télédiffusion en bande Ku de cette position vidéo phare sur la Russie orientale. Il a été construit par ISS Reshetnev, avec une charge utile conçue par Thales Alenia Space.
- Le second satellite, Express-AMU1, a été lancé le 25 décembre 2015 pour rejoindre la position 36° Est à laquelle il a assuré la continuité du satellite Eutelsat 36A avec des ressources accrues. Il est entré en service le 10 février 2016. Satellite de grande taille, Express-AMU1 est doté d'une capacité exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 70 répéteurs. Fournissant des ressources en bande Ku et Ka en couverture de la partie européenne de la Fédération de Russie, il a également pour mission d'assurer la continuité et l'expansion des services de télévision développés par Eutelsat en Afrique subsaharienne. Ces importantes ressources s'inscrivent dans une volonté de transformer la position phare de télédiffusion 36° Est en une infrastructure en orbite élargie qui accueille l'arrivée de nouveaux services de télévision et de nouvelles applications Internet pour accompagner le développement du paysage numérique en Russie. Au moment de la signature, plus de 11 millions d'antennes de réception directe en Russie sont déjà pointées vers la position phare 36° Est, réunissant les audiences du bouquet premium NTV+ et Tri kolor, l'un des plus rapides succès de bouquets de télévision dans le monde. Le constructeur du satellite Express-AMU1, EADS Airbus a été sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Eutelsat commercialise les ressources du satellite sous le nom EUTELSAT 36C.
- Le 2 juillet 2013 l'accord a été complété par un second accord selon lequel Eutelsat louait 19 répéteurs en bande Ku sur Express AT1, à 56°E, lancé le 16 mars de la même année. L'Ekpress AT1 couvre la Sibérie.
- Depuis mai 2015, Eutelsat loue 4 transpondeurs Ku sur le satellite Ekspress AM6 (Eutelsat 53C) qui a été lancé le 21 octobre 2014 sur un lanceur Proton M opéré par ILS. Le vaisseau spatial a commencé ses opérations commerciales en juillet 2015. Il est utilisé par RSCC pour desservir

---

<sup>20</sup> Eutelsat Communications S.A. et RSCC, [RSCC et Eutelsat s'associent sur un programme de développement à long terme de ressources satellitaires en Russie](#), Communiqué de presse, 1.11.2012



les territoires occupés de l'Ukraine, avec les principales chaînes et des chaînes éditées par les républiques autoproclamées ou par des diffuseurs privés sous contrôle de l'occupant.<sup>21</sup>

Les contrats de leasing signés par Eutelsat S.A. avec RSCC en 2012-2013 concernant la position 36°E ayant une durée de quinze ans, ils restent en principe opérationnels jusqu'en 2027-2028.

#### LES CLIENTS RUSSES SUR LES CAPACITES SATELLITAIRES D'EUTELSAT S.A.

##### Capacité en pleine propriété

Position	Nom Eutelsat	Nom RSCC	Capacité Nb répéteurs	Date de lancement	Marchés	Clients russes
13° Est	Hotbird 13B		64 Ku	août-06	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	RT Documentary
13° Est	Hotbird 13C		64 Ku	déc-08	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	8 Kanal Int., RT Arabic, Soyuz TNT Int.
36° Est	EUTELSAT 36B		70 Ku	nov-09	Russie	NTV Plus, Trikolor
36° Est	EUTELSAT 36B		70 Ku	nov-09	Afrique du Sud	Rossiia 24, RTR-Planeta (pour Zap)
70,5° Est	EUTELSAT 70B		48 Ku	déc-12	Arménie, Kyrgisyan	RTR Planeta (TBNA), MIR (Kyrgyz Mux)
7° Ouest	EUTELSAT 8 W B		50 Ku	août-15	Afrique du Nord, Moyen-Orient	RT Arabic
8° Ouest	EUTELSAT 7 W A		50 Ku	sept-11	Afrique du Nord, Moyen-Orient	RT Arabic

##### Capacité louée auprès de RSCC

Position	Nom Eutelsat	Nom RSCC	Capacité Nb répéteurs	Date de lancement	Marchés	Clients russes
36° Est	EUTELSAT 36C	EKSPRESS AMU 1	52 Ku	déc-15	Russie	NTV Plus, Trikolor
53° Est	EUTELSAT 53A	EKSPRESS AM6	4 Ku	oct-14	Russie, Territoires occupés d'Ukraine	
56° Est		EKSPRESS AT 1	21 Ku	mars-14	Sibérie	NTV Plus Vostok, Trikolor Sbir
140° Est		EKSPRESS AT 2	9 Ku	mars-14	Extrême-orient russe	NTV Plus DaIniy Vostok, Telekarta

Source : Comité Denis Diderot d'après données Eutelsat et Lyngsat

#### Mises à jour :

- RT Documentary a quitté le Hotbird 13B le 12 janvier 2023.<sup>22</sup>
- 8 Kanal International est à présent sur le Hotbird 13G<sup>23</sup>
- La diffusion de Rossiya 24 et de RTR à destination de l'Angola (et non de l'Afrique du Sud comme indiqué par erreur) a été arrêtée en février 2023
- La diffusion de RT Arabic a été arrêtée en février 2023

La question de l'utilisation par le satellite Ekspress AT1 / Eutelsat 36C d'une position orbitale et de fréquence éventuellement assignées à la France demanderait un examen détaillé. Cette question n'est

<sup>21</sup> Selon les déclarations de M. D. Bertolotti, Secrétaire général d'Eutelsat lors de l'audience au Conseil d'Etat le 30 novembre 2022, les transpondeurs loués par Eutelsat ne concernent pas la diffusion mais des liaisons de connexion vers un pays asiatique. En 2019, Eutelsat avait signé un accord avec Afghanistan Broadcasting System pour lancer à partir du satellite Ekspress AMU 6 / Eutelsat 53C la plate-forme de télévision à péage Oqaab HD+. [Eutelsat selected by Afghanistan Broadcasting System to provide capacity for new DTH platform](#), Oqaab, 13.2.2019. La diffusion de la plate-forme sur ce satellite a été interrompue fin 2021.

<sup>22</sup> <https://www.lyngsat.com/tvchannels/ru/RT-Documentary.html> consulté le 8.6.2023

<sup>23</sup> <https://www.lyngsat.com/tvchannels/ru/8-Kanal-International.html> consulté le 8.6.2013

pas clarifiée dans le *Document d'enregistrement universel 2020-2021*<sup>24</sup> (le dernier en date) d'Eutelsat Communications S.A. Dans le segment 5.1.5 « Assignations de fréquences à travers des administrations notificatrices autres que la France ou le Mexique » (p.143) on peut lire "*Le satellite EUTELSAT 36A est exploité à la position orbitale 36° Est au titre d'assignations de fréquences notifiées sous l'administration russe dont RSCC est le bénéficiaire direct.* Le Eutelsat 36A a changé de position orbitale et a été remplacé par le AMU1/36C, mais rien n'est dit sur les assignations relatives à celui-ci.

Le service Radiocommunications de l'UIT que nous avons questionné à ce sujet nous a fourni la réponse suivante : "*France and the Russian Federation have satellite networks supporting the operation of the satellite Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36 C in the frequency band 11.7-12.5 GHz. The French satellite network is named EUTELSAT B-36E and the Russian satellite networks are named RST-1 and RST-1A. The detailed characteristics of these three networks can be consulted online via <https://www.itu.int/sns/plans.htm>*"<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A., [Document d'enregistrement universel 2020-2021](#), octobre 2022.

<sup>25</sup> Grace Petrin, ITU, Message to the author, 7.1.2023

### 1.3. L'information d'Eutelsat sur les risques de sanctions

Le risque de sanctions impliquant RSCC dans le contexte de la guerre entre la Russie et l'Ukraine était indiqué à deux reprises dans le *Document d'enregistrement universel 2011-2012*.<sup>26</sup>

*« Enfin, concernant spécifiquement les satellites appartenant à RSCC, dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, une extension des sanctions internationales ou d'éventuelles mesures de rétorsion pourraient mettre fin à la commercialisation de capacité sur ces satellites qui génèrent au total un revenu annuel de 78 millions d'euros. De telles situations pourraient entraîner une dépréciation de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. » (p.121)*

*« En particulier, dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, il convient de rappeler que le Groupe a réalisé 6,7 % de son chiffre d'affaires en Russie et qu'il loue de la capacité sur quatre satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC. Un durcissement des sanctions à l'égard de la Russie rendant par exemple impossible la continuité du service ou les paiements par les clients pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et ses résultats ». (p.124)*

*« Eutelsat est exposé à hauteur de 6,7 % de son chiffre d'affaires de l'exercice 2021-22 à des clients russes et n'a pas d'exposition significative à l'Ukraine en termes de chiffre d'affaires. Le Groupe loue également de la capacité sur quatre satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC desservant principalement les clients russes mentionnés ci-dessus et représentant une dette actualisée de 319 millions d'euros au 30 juin 2022. Bien que le Groupe possède deux filiales en Russie, la quasi-totalité des opérations avec les clients et fournisseurs russes sont portées par des filiales situées en dehors du territoire russe. Le Groupe ne présente pas d'arriérés de paiement significatifs avec ses clients russes au 30 juin 2022 » (p.174)*

---

<sup>26</sup> EUTELSAT COMMUNICATIONS SA., Document d'enregistrement universel 2021-2022, [https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/2021-22/DEU\\_Eutelsat\\_2022\\_FR.pdf](https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/2021-22/DEU_Eutelsat_2022_FR.pdf)

## 2. LES DECISIONS DE L'ARCOM DU 27 JUILLET 2022 ET DU 14 DECEMBRE 2022

### 2.1. La décision de l'Arcom du 27 juillet 2022 concernant NTV Mir

L'autorité de régulation française des communications, l'ARCOM, par une décision du 27 juillet 2022<sup>27</sup> rendue publique le 3 août, a mis Eutelsat en demeure de suspendre la diffusion de la chaîne russe NTV Mir au motif qu'elle présente régulièrement les Ukrainiens comme des nazis.

*Selon l'ARCOM : "Il ressort des comptes rendus de visionnage que le service de télévision « NTV Mir » tend à présenter de manière répétée non seulement les dirigeants ukrainiens et l'armée ukrainienne mais encore et surtout la population ukrainienne comme adhérant à l'idéologie nazie du troisième Reich et représentant une extrême dangerosité. Par ailleurs, le recours à des frappes militaires à l'encontre des centres décisionnels ukrainiens et des personnes qui y travaillent, mais également et tout particulièrement de la population civile, est présenté comme étant non seulement légitime mais comme devant être renforcé. (...) Ces propos véhiculent ainsi une image particulièrement inquiétante et menaçante de la population ukrainienne dans son ensemble, de nature à inciter à la haine à son égard.*

*En outre, il ressort des comptes rendus de visionnage de l'émission « Mestro vstrechi » des 14 et 15 avril 2022 que la stratégie russe de frappes militaires visant les centres décisionnels ukrainiens et les personnes qui y travaillent, mais également et tout particulièrement la population civile, est présentée comme étant non seulement légitime mais comme devant être renforcée.*

*(...) Ces séquences tendent à légitimer l'usage de la violence à l'égard de la population ukrainienne et ainsi sont de nature à inciter à la violence à son égard à raison de la nationalité.*

*Dès lors, la diffusion de l'ensemble des séquences visées aux points 7 à 12 constitue un manquement à l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986. Ce manquement est d'autant plus grave qu'il intervient dans un contexte d'invasion militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie, débutée le 24 février 2022.*

*En ce qui concerne l'obligation d'honnêteté de l'information :*

*Il ressort des comptes rendus de visionnage du service de télévision « NTV Mir » que plusieurs allégations graves et sans fondement, nourrissant les ressorts de la propagande russe, ont été diffusées afin notamment de légitimer la guerre en Ukraine. (...)*

*La diffusion répétée, dans un contexte de guerre, d'informations erronées, décontextualisées, orientées, ne reposant sur aucune source d'information fiable, traduit un manquement particulièrement grave à l'obligation d'assurer l'honnêteté de l'information.*

*Dès lors, la diffusion de telles informations constitue un manquement au troisième alinéa de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986."*

---

<sup>27</sup> ARCOM [Décision du 27 juillet 2022 mettant en demeure la société Eutelsat SA](#), 3.8.2022

L'audience de NTV Mir, diffusée sur Hotbird 13C, était relativement marginale. Mais la décision a constitué une confirmation importante que l'ARCOM a la capacité d'agir à l'encontre des chaînes russes diffusées sur les satellites français.

Eutelsat a immédiatement appliqué la décision. Selon Lyngsat.com, NTV Mir a également quitté Astra5B et Hellas Sat 3 le 2 août 2022. Cependant NTV Mir a fait sa réapparition sur Hellas Sat 3 le 1<sup>er</sup> septembre 2022<sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> [NTV Mir](#), Lyngsat.com, consulté le 21.1.2023 et le 8 juin 2023

## 2.2. La saisine de l'Arcom par Reporters sans frontières et la décision du Conseil d'Etat

Le 8 septembre 2022, Me Spinosi, avocat de Reporters sans frontières (RSF), en se basant sur un *Dossier de signalement* préparé par le Comité Denis Diderot<sup>29</sup>, avait saisi l'autorité de régulation des communications l'Arcom en lui demandant de mettre en demeure Eutelsat S.A. d'interrompre la diffusion des chaînes russes Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV, chaînes que l'opérateur français diffuse vers 15 millions de foyers russes, mais aussi les territoires occupés de l'Ukraine et les Etats baltes, pour le compte de deux plates-formes russes, dont les liens avec l'Etat russes sont identifiés, Tri kolor et NTV Plus.

Le dossier de signalement comportait de [nombreux exemples de propos illégaux](#), collectés par le Comité grâce, essentiellement, au travail quotidien de traduction effectué par [Julia Davis](#) (Russian Media Monitor) et [Francis Scarr](#) (BBC Monitoring).

L'argumentaire de la saisine soulignait que ces propos :

- ne respectent pas la dignité humaine (notamment par le non-respect répété des dispositions de la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre) ;
- ne garantissent pas le caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion;
- portent atteinte à la sauvegarde de l'ordre public européen par la légitimation d'atteintes à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à la légitimation d'une agression militaire injustifiée et à l'appel au recours des armes nucléaires dans le cadre d'une troisième guerre mondiale contre « 40 Etats nazis ».
- incitent de manière régulière à la haine et à la violence contre la population ukrainienne, mais aussi à la haine contre d'autres populations et contre les minorités sexuelles ;
- contiennent des appels à l'extermination de masse ou des appels au meurtre de dirigeants peuvent être considérés comme relevant de l'article 421-2-5 du Code pénal (provocation à commettre des actes terroristes).

Selon l'analyse juridique proposée par Me Spinosi, l'Arcom est compétente au titre de l'article 43-4 de la loi du 30 septembre 1986, qui place sous juridiction française les chaînes qui sont diffusées par les satellites français lorsqu'elles ne sont pas établies dans un pays membre de l'Union européenne ou partie de la Convention européenne sur la télévision transfrontière.

Le 29 septembre, sans avoir organisé d'audience avec RSF et le Comité Denis Diderot, et sans même avoir inscrit formellement le point à [l'ordre du jour de sa séance du 28](#), l'Arcom notifiait par lettre à RSF qu'elle rejetait la saisine, en se déclarant incompétente. Les deux arguments de l'Arcom étaient qu'elle ne pouvait déterminer le pays d'où avait lieu la liaison montante et que d'autre part, dans la mesure où les chaînes étaient distribuées, via les satellites Eutelsat, par deux plates-formes de télévision à péage commercialisées en Russie, leur audience dans l'Union européenne ne pouvait être que marginale<sup>30</sup>. La décision n'était pas publiée sur le site de l'autorité ni communiquée à la presse.

<sup>29</sup> COMITE DENIS DIDEROT, [Dossier de signalement à destination de l'Arcom des chaînes russes transmises sur la flotte satellitaire d'Eutelsat S.A.](#), 7.9.2022

<sup>30</sup> Lettre de R.O. Maistre, Président de l'Arcom à Me Spinosi, avocat de RSF, 29.9.2022

RSF ayant fait appel devant le Conseil d'Etat de cette décision, il a pu être établi durant la procédure que les liaisons montantes vers les satellites en position 36°E se faisaient bien à partir du téléport RSCC de Skolkovo<sup>31</sup> et que d'autre part la distribution vers les territoires occupés d'Ukraine était bien le fait de distributeurs agréés par les deux plates-formes, en dépit des affirmations de celles-ci rapportées par les représentants d'Eutelsat. La distribution des deux plates-formes dans les Etats baltes se fait sous forme de « marché gris », par le biais de sites sur Internet, dont celui d'un des distributeurs russes agréés de Triolor.<sup>32</sup>

Le fait que la distribution des deux plates-formes dans les territoires occupés de l'Ukraine est le fait de distributeurs officiels a permis à l'avocat de Reporters sans frontières d'argumenter que les citoyens de ces territoires bénéficiaient de la protection de la Convention européenne sur la télévision transfrontière, dont l'article 5 indique qu'en cas de diffusion de chaînes provenant d'un Etat non Partie à la Convention, la juridiction compétente est celle de l'Etat d'enregistrement du satellite.

Sur cette base, le juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu la décision de l'Arcom et a invité celle-ci à réexaminer sa décision.<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Témoignage de M. Bertolotti, Secrétaire général d'Eutelsat, durant l'audience du 30.11.2022

<sup>32</sup> COMITE DENIS DIDEROT, [La commercialisation des offres NTVPlus et Triolor en dehors de la Fédération de Russie \(territoires occupés de l'Ukraine et Etats baltes, 30.11.2022\)](#)

<sup>33</sup> CONSEIL D'ETAT, [Décision n°458969 "Association Reporters sans frontières"](#), 9 décembre 2022

### 2.3. La décision de l'Arcom et sa mise en œuvre par Eutelsat

Suite à la saisine par Reporters sans frontières et à la décision du Conseil d'Etat, l'Arcom a rendu publique sa décision le 14 décembre 2022 :

*« L'Arcom a mis en demeure ce jour Eutelsat de cesser la diffusion de trois chaînes russes, Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV, dont les programmes consacrés au conflit en Ukraine comportent des incitations répétées à la haine et à la violence et de nombreux manquements à l'honnêteté de l'information.*

*Cette décision fait suite à une décision du juge des référés du Conseil d'Etat du 9 décembre 2022, qui a demandé à l'Autorité de réexaminer la situation de ces trois chaînes à la lumière d'éléments complémentaires intervenus en cours d'instruction. Il est en effet apparu qu'elles étaient diffusées non seulement en Russie, mais également dans les territoires ukrainiens annexés par la Russie.*

*Dès lors qu'à la différence de la Russie, l'Ukraine a signé et ratifié la Convention européenne sur la télévision transfrontière, tout comme la France, l'Arcom dispose donc d'une base juridique pour exiger d'Eutelsat qu'il cesse la diffusion de ces chaînes. »<sup>34</sup>*

*La société Eutelsat SA est mise en demeure de cesser, dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la présente décision, la diffusion des services « Rossiya 1 », « Perviy Kanal » et « NTV ». »<sup>35</sup>*

Le même jour, Eutelsat a publié un communiqué de presse *« Eutelsat a pris acte de la nouvelle délibération de l'Arcom et confirme qu'en application de sa politique de mise en œuvre systématique des décisions prises par l'ARCOM, Eutelsat n'interviendra plus dans la diffusion des trois chaînes de télévision sanctionnées à l'issue du délai de mise en œuvre accordé. »<sup>36</sup>*

Dans son communiqué de presse du 22 décembre, Eutelsat indique : *« Conformément à la décision de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel et de la communication numérique (ARCOM) du 14 décembre 2022, Eutelsat a mis fin à toute implication dans la diffusion de trois chaînes, Rossiya One, Perviy Kanal et NTV, dans le délai de mise en conformité prescrit de 7 jours point final. »<sup>37</sup>*

En réalité, comme l'indiquent les relevés de Lyngsat, la migration des trois chaînes du satellite Eutelsat 36B vers le satellite Ekspress AMU1 / Eutelsat 36C avait eu lieu dès le 18 novembre 2022, soit avant même que Reporters sans frontières n'introduise son recours auprès du Conseil d'Etat.

---

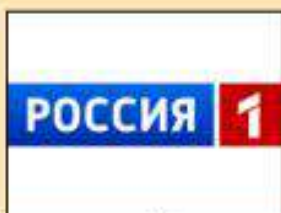
<sup>34</sup> ARCOM, [L'Arcom met en demeure Eutelsat de cesser la diffusion de trois chaînes russes](#), Communiqué de presse, 14 décembre 2022.

<sup>35</sup> ARCOM, [Décision n° 2022-763 du 14 décembre 2022 mettant en demeure la société Eutelsat SA](#)

<sup>36</sup> EUTELSAT COMMUNICATION S.A., [Déclaration d'Eutelsat à la suite de la délibération de l'Arcom du 14 décembre 2022](#), Communiqué de presse, 14.12.2022

<sup>37</sup> EUTELSAT COMMUNICATIONS SA., [Déclaration d'Eutelsat relative à la cessation des activités de diffusion de certaines chaînes en Russie et en Iran](#), Communiqué de presse, 22.12.2022





[russia.tv](http://russia.tv)  
Russia

*Latest Channel updates:*

221217: Rossiya 1 left [Express AMU1: 12399 R](#)  
 221217: Rossiya 1 left [Express AMU1: 12284 R](#)  
 221209: Rossiya 1 left [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: Rossiya 1 started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: Rossiya 1 started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221118: Rossiya 1 left [Eutelsat 36B: 11881 L](#)  
 221118: Rossiya 1 left [Eutelsat 36B: 11919 L](#)



[www.1tv.ru](http://www.1tv.ru)  
Russia

*Latest Channel updates:*

221217: Perviy kanal left [Express AMU1: 12284 R](#)  
 221217: Perviy kanal started on [Express AMU1: 12341 L](#)  
 221217: Perviy kanal left [Express AMU1: 12399 R](#)  
 221209: Perviy kanal left [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: Perviy kanal started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: Perviy kanal started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221118: Perviy kanal left [Eutelsat 36B: 11881 L](#)



[www.ntv.ru](http://www.ntv.ru)  
Russia

*Latest Channel updates:*

221217: NTV started on [Express AMU1: 12341 L](#)  
 221217: NTV left [Express AMU1: 12399 R](#)  
 221217: NTV left [Express AMU1: 12284 R](#)  
 221209: NTV left [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: NTV started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221120: NTV started on [Express AMU1: 12380 L](#)  
 221118: NTV left [Eutelsat 36B: 11996 L](#)

Source : Lyngsat.com

**POSITION OF THE 3 CHANNELS ON THE RUSSIAN EUTELSAT FLEET AS AT 16.11.2022**

	Eutelsat 36 B Western Russia	Ekspress AMU 1 / 36C Western Russia	Ekspress AT 1 Siberua	Ekspress AT 2 Far East
Rossiia 1 for Trikolor	11811 L (SID 9002) 11919 L (SID11006) 11996L (SID 15043)	12456 L (SID39002)	12149 L (SID 23 002) 12341 L (SID 33002)	
Rossiia 1 for NTV Plus		12265L (SID 1001) 12284 R (SID 817) 12399 R(SID 1206)	12399 R	12380 L (56 702)
Perviy Kanal for Trikolor	11811 L (SID 9001) 11919 L (SID11007) 11996L (SID 15062)	12456 L (SID39001)	12149 L (SID 23 001) 12341 L (SID 33001)	
Perviy Kanal for NTV Plus		12341 L (SID 1101) 12284 R (SID 809) 12399 R(SID 1205)	12399 R	12380 L (56 701)
Perviy Kanal Free to Air			12169 R (SID 2401)	
NTV for Trikolor	11811 L (SID 9004) 11919 L (SID11004) 11996L (SID 15048)	12456 L (SID39004)		
NTV for NTV Plus		12341 L (SID 1104) 12284 R (SID 812) 12399 R(SID 1207)	12399 R	12380 L (56 703)
NTV Free to Air			12169 R (SID 2404)	

**POSITION OF THE 3 CHANNELS ON THE RUSSIAN EUTELSAT FLEET AS AT 20.12.2022**

	Eutelsat 36 B Western Russia	Ekspress AMU 1 / 36C Western Russia	Ekspress AT 1 Siberua	Ekspress AT 2 Far East
Rossiia 1 for Trikolor		12456 L (SID39002) (SID 39027) (SID 39030)	12149 L (SID 23 002) 12341 L (SID 33002)	
Rossiia 1 for NTV Plus		12265L (SID 1001) (SID 1015)	12399 R	12380 L (56 702)
Perviy Kanal for Trikolor		12456 L (SID39001) (SID 39026) (SID 39029)	12149 L (SID 23 001) 12341 L (SID 33001)	
Perviy Kanal for NTV Plus		12341 L (SID 1101) 12284 R (SID 809) 12399 R(SID 1205)	12399 R	12380 L (56 701)
Perviy Kanal Free to Air			12169 R (SID 2401)	
NTV for Trikolor		12456 L (SID39004) (SID 39228) (SID 39231)		
NTV for NTV Plus		12341 L (SID 1104) 12284 R (SID 812) 12399 R(SID 1207)	12399 R	12380 L (56 703)
NTV Free to Air			12169 R (SID 2404)	

Source : Comité Denis Diderot on Lyngsat data

La migration des chaînes vers l'Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C semble avoir conduit à la fin de la diffusion en HDTV des trois chaînes dans l'offre NTV Plus et a pu nécessiter quelques adaptations techniques pour les utilisateurs, mais n'a pas mis fin à la disponibilité des trois chaînes dans les deux offres NTV Plus et Tri kolor.<sup>38</sup>

Cette migration vers le AMU 1 / 36C le 18 novembre a été compensée le jour même par l'arrivée sur le 36B de plusieurs chaînes qui étaient auparavant diffusées sur le AMU 1.<sup>39</sup>

Pour se mettre en conformité avec la décision de l'Arcom, Eutelsat a procédé à une révision de ses contrats de leasing concernant la diffusion des trois chaînes sur les trois satellites appartenant à la RSCC. Dans une déclaration à la lettre d'information *Space News*, la porte-parole d'Eutelsat, Anita Baltagi, a précisé le 22 décembre "*Eutelsat a modifié le cadre juridique de ses opérations en Russie afin de s'assurer qu'aucune capacité louée par Eutelsat n'est plus utilisée par les chaînes sanctionnées*".<sup>40</sup>

Le coût exact de cette révision de contrat n'est pas connu. Dans son communiqué de presse du 22 décembre, Eutelsat a fusionné le coût de la mise en œuvre de la décision de l'Arcom avec la décision de l'Union européenne du 12 décembre portant sur les chaînes du diffuseur iranien IRIB.

---

<sup>38</sup> Voir notamment [NTV Plus bez programů Pervyj kanal a NTV v HD](#), Parabola.cz, 19.12.2022 ; [Спутник EutelSat 36E - Компания НТВ ПЛЮС остановила трансляцию каналов Первый - Россия 1 - НТВ](#), AV-division Собрание звука и видео, 25.12.2022

<sup>39</sup> NTV Serial, NTV Stil et NTV Pravo. Match Futbol 1, 2 et 3, Telekanal FAN, Kino TV, History Russia, History Russia 2, TV Start, Music Box Russia, Bridge TV Deluxe. Voir [Tri kolor on Eutelsat 36B & Express AMU1 at 36.1°E](#), consulté le 8.1.2023

<sup>40</sup> Jason Rainbow, [Eutelsat taking financial hit from TV sanctions against Russia and Iran](#), *Space News*, 22.12.2022

## 2.4. Quelles conséquences la décision de l'Arcom peut-elle avoir sur les autres chaînes russes diffusées par Eutelsat dans les territoires occupés de l'Ukraine ?

La saisine de l'Arcom par Reporters sans frontières portait uniquement sur les chaînes Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV.

Plus de 300 autres chaînes sont toujours distribuées par les deux plates-formes NTVPlus et Triolor vers les territoires occupés de l'Ukraine.

- Dès lors que l'Arcom reconnaît qu'elle dispose d'une base juridique sur les chaînes russes distribuées par NTV Plus et Triolor dans les territoires occupés de l'Ukraine, l'autorité ne devrait pas négliger de s'intéresser à d'autres chaînes également diffusées par les satellites Eutelsat 36 B et Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C et qui sont susceptibles d'enfreindre elles aussi la loi du 30 septembre 1986 , avec des programmes consacrés au conflit en Ukraine comportent des incitations répétées à la haine et à la violence et de nombreux manquements à l'honnêteté de l'information.

Il serait souhaitable que l'Autorité examine cette question sans obliger le Comité Denis Diderot et Reporters sans frontières d'en faire l'instruction.

- Eutelsat devrait quant à elle s'inquiéter que ses deux clients, contrairement à leurs affirmations, distribuent les chaînes en dehors du territoire de la Fédération de Russie. On peut imaginer que les deux plates-formes interprètent la mention « Fédération de Russie » dans les contrats, probablement signés en 2012-2013, au sens défini par la loi russe, c'est-à-dire incluant les territoires annexés. Le fait qu'Eutelsat accepte, *de facto*, cette interprétation mériterait un examen juridique. Outre le fait qu'il accepte la logique annexionniste des autorités russes, la position d'Eutelsat implique une tromperie par rapport aux ayants-droits (chaînes et ayants-droits sur les programmes).<sup>41</sup>

Une clarification d'Eutelsat à ce sujet serait souhaitable.

---

<sup>41</sup> Rappelons que plusieurs diffuseurs européens fournissent toujours des chaînes à Triolor et/ou NTVPlus : le groupe M6 (Gulli, Tiji, MCM), Mezzo (joint-venture Canal+/Les Echos, soit Groupe Bolloré et Groupe Arnault), diverses chaînes « pour adultes ».

### 3. LES SANCTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LES CHÂÎNES RUSSES

Pour des raisons de compétence, les sanctions économiques imposées au sein de l'UE en réponse à la guerre déclenchée par la Russie reposent sur deux processus décisionnels distincts, bien que les décisions elles-mêmes aient le même effet. D'une part, le Conseil de l'Union européenne, qui représente les gouvernements des États membres de l'UE, prononce de telles sanctions à l'instigation du Conseil européen (les chefs d'État et de gouvernement) dans le cadre de la PESC, principalement sous une Décision PESC conformément à l'article 29 du traité sur l'Union européenne. Toutefois, étant donné que les sanctions affectent également le marché intérieur et qu'une règle relative à la compétence pour adopter des sanctions économiques figure à l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ces sanctions sont également prises sous la forme d'un règlement du Conseil.<sup>42</sup>

L'Union européenne a adopté à quatre reprises des sanctions contre les chaînes de propagande russe :

- Le 1<sup>er</sup> mars 2022 contre les chaînes Russia Today et Sputnik
- Le 3 juin 2022 contre les chaînes Rossiya 24, RTR-Planeta et TVCentr International
- Le 16 décembre 2022 contre les chaînes Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV / NTV Mir et REN-TV
- Le 25 février 2023 contre les chaînes RT Arabic et Sputnik Arabic.

Dans ce chapitre nous analysons la mise en œuvre incomplète des sanctions adoptées le 1<sup>er</sup> mars et le 3 juin par les opérateurs européens de satellites

#### 3.1. Les sanctions du 1<sup>er</sup> mars 2022 et du 3 juin 2022

Les premières sanctions à l'encontre des chaînes ont été définies dans le 6e paquet de sanctions, le 1er mars 2022 en ajoutant l'article 2 septies au RÈGLEMENT (UE) No 833/2014 DU CONSEIL du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.<sup>43</sup>

---

<sup>42</sup> Mark D. COLE, « [Update on sanctions against Russian broadcasters](#) », *IRIS Merlin*, European Audiovisual Observatory, 2023-6:1/22

<sup>43</sup> [Règlement \(UE\) n ° 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#)

▼ **M10***Article 2 septies*

1. Il est interdit aux opérateurs de diffuser ou de permettre, de faciliter ou de contribuer d'une autre manière à la diffusion de contenus provenant des personnes morales, entités ou organismes énumérés à l'annexe XV, y compris par la transmission ou la distribution par tout moyen tel que le câble, le satellite, la télévision sur IP, les fournisseurs de services internet, les plateformes ou applications, nouvelles ou préexistantes, de partage de vidéos sur l'internet.

2. Toute licence ou autorisation de diffusion et tout accord de transmission et de distribution conclu avec les personnes morales, entités ou organismes énumérés à l'annexe XV sont suspendus.

▼ **M12**

Les chaînes incluses dans l'annexe XV sont

- Au 1<sup>er</sup> mars 2022<sup>44</sup>

## ANNEXE

## «ANNEXE XV

*Liste des personnes morales, entités ou organismes visés à l'article 2 septies*

RT — Russia Today English  
 RT — Russia Today UK  
 RT — Russia Today Germany  
 RT — Russia Today France  
 RT — Russia Today Spanish  
 Sputnik  
 ».

---

<sup>44</sup> RÈGLEMENT (UE) 2022/350 DU CONSEIL du 1er mars 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

- Au 3 juin 2022<sup>45</sup>

**ANNEXE VI**

À l'annexe XV du règlement (UE) n° 833/2014, les mentions suivantes sont ajoutées:

«Rossiya RTR / RTR Planeta

Rossiya 24 / Russia 24

TV Centre International».

---

<sup>45</sup> RÈGLEMENT (UE) 2022/879 DU CONSEIL du 3 juin 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

### 3.2. Lignes directrices de la Commission européenne (30 juin 2022)

Le 31 juin 2022, la Commission européenne a publié des lignes directrices relatives à la bonne application des sanctions. **Des mises à jour ont été publiées en janvier, mai et juin 2023<sup>46</sup>**

#### **MEDIA RELATED PROVISION: ARTICLE 2f OF COUNCIL REGULATION 833/2014 FREQUENTLY ASKED QUESTIONS – AS OF 31 MAY 2023**

- 1. On what grounds has the EU imposed restrictions on Russia Today and Sputnik? Last update: 23 March 2022**

RT/Russia Today and Sputnik have been instrumental in preparing and supporting Russia's invasion of Ukraine, participating in Russia's systematic information manipulation and disinformation under the permanent direct or indirect control of the leadership of the Russian Federation. As key pillars to Russia's continuous and concerted propaganda actions used to disinform global audiences, they pose significant and direct threat to the Union's public order and security.

- 2. Does the prohibition also cover the dissemination of content through other means such as a website? Does the content only include the TV stations of the targeted entities, or does it also cover their websites and/or other content that they might disseminate over the Internet? Last update: 23 March 2022**

Yes. The field of application of this provision goes beyond the mere broadcasting of TV stations. The term 'broadcast' in conjunction with 'any content' is to be understood, in light of the objective of the provision, as covering a broader range of content provision than the term 'television broadcasting' used in the Audiovisual Media Services Directive<sup>47</sup>. It should be understood as transmitting, disseminating or distributing any type of content in the broadest possible meaning (long videos, short video extracts, news items, radio etc.) to an audience regardless of the means of transmission, dissemination or distribution (including online).

The terms 'facilitate or otherwise contribute to' are meant to also cover the activities that serve or are instrumental for the transmission, dissemination or distribution of content provided by the targeted entities to other media outlets.

Furthermore, by virtue of the non-circumvention clause (laid down in Article 12) it is prohibited to participate, knowingly and intentionally, in activities the object or effect of which is to circumvent prohibitions in this Regulation including by acting as a substitute for natural or legal persons, entities or bodies targeted by the Regulation.

---

<sup>46</sup> *Frequently asked questions concerning sanctions adopted following Russia's military aggression against Ukraine and Belarus' involvement in it.* **Last update : 8 June 2023**

<sup>47</sup> Directive 2010/13/EU of the European Parliament and of the Council of 10 March 2010 on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the provision of audiovisual media services, OJ L 95, 15.4.2010, p. 1–24.



**3. The targeted entities have Internet subdomains and also newly-created domains. Are EU operators obliged to avoid enabling, facilitating or otherwise contributing to access to all such subdomains and new domains? Last update: 8 June 2023**

The entity that registers a domain has control over the subdomains; if the domain is blocked, its subdomains should be blocked as well. The prohibition laid down in the Regulation also applies to newly created Internet domains that are in substance run or controlled by the targeted entities or used to circumvent the prohibition at issue.

Indicative and non-exhaustive lists of domains and subdomains can be found in the websites of some national regulators:

- <https://www.rtk.lt/lt/atviri-duomenys/ribojimai-susije-su-tarptautiniu-sankcijuigyvendinimu>
- [https://www.rtk.lt/uploads/documents/files/atviri-duomenys/neteisetos-veiklosvykdytojai/IP\\_adresu\\_saragas.txt](https://www.rtk.lt/uploads/documents/files/atviri-duomenys/neteisetos-veiklosvykdytojai/IP_adresu_saragas.txt)
- <https://www.rtk.lt/lt/atviri-duomenys/neteisetos-veiklos-vykdytojai>
- [https://www.rtr.at/Paragraf\\_64\\_3a\\_AMD-G](https://www.rtr.at/Paragraf_64_3a_AMD-G)
- [https://ttja.ee/ariklient\\_4](https://ttja.ee/ariklient_4)
- <https://www.teleindu.dk/brancheholdninger/blokeringer-pa-nettet/>

**4. Does the Regulation create obligations for parties other than operators of cable, satellite, IP-TV, Internet Service Providers, or online video-sharing platforms? Last update: 23 March 2022**

The Regulation sets out a number of examples of activities ('such as'), so it also applies to, for instance, caching services, search engines, social media or hosting service providers whose services can be used to disseminate propaganda from the targeted entities.

**5. As part of their reporting, can journalists acting in good faith transmit content created by the targeted entities? Last update: 23 March 2022**

Media have the freedom to report objectively on current events and to form their opinions thereon, and users have the right to receive objective information on current events. In particular, where a media outlet other than Russia Today and Sputnik reports about the current Regulation and its consequences, it may inter alia provide the content and in that regard it may refer to pieces of news by Russia Today and Sputnik, in order to illustrate the type of information given by the two Russian media outlets concerned with a view to informing their readers/viewers objectively and completely.

At the same time, freedom of speech can be restricted for legitimate public interests in a proportionate manner. Freedom of speech cannot be relied on by other media outlets to circumvent the Regulation. The non-circumvention equally applies to journalists. Therefore, if another media outlet or journalist purports to inform its readers/viewers, but in reality its conduct aims at broadcasting Russia Today or Sputnik content to the public or has that effect, it will be in breach of the prohibition laid down in the Regulation.

**6. The prohibition includes responsibilities for operators to ensure that the ban is enforced. “Operators” is not a defined term; how should this term be understood? Last update: 23 March 2022**

The Regulation sets out a broad and comprehensive prohibition. The Regulation prohibits both the broadcasting (*lato sensu*) and the fact that operators “enable, facilitate or otherwise contribute to broadcast”. Accordingly, the prohibition applies to any person or entity or body exercising a commercial or professional activity that broadcasts or enables, facilitates or otherwise contributes to broadcast the content at issue.

Furthermore, by virtue of the general and broadly couched non-circumvention clause in Article 12 of Regulation 833/2014, it is prohibited to participate, knowingly and intentionally, in activities the object or effect of which is to circumvent the prohibition at issue, including by acting as a substitute for a natural or legal person, entity or body subject to the prohibition in Article 2f of the Regulation.

The operators cannot shield themselves from the obligations under the Regulation 833/2014 by invoking other provisions of secondary EU law such as Article 15 e-commerce Directive.

**7. Do the activities of an EU-based operator selling satellite capacities to a company in a third country, which may use this capacity to broadcast the content of the restricted channels in this third country, fall within the scope of the prohibition set out in Article 2f ? Last update: 30 June 2022**

The prohibition applies not only to the broadcasting activities themselves, but also to those activities enabling, facilitating or otherwise contributing to the broadcast of any content by the legal persons, entities or bodies listed in Annex XV. Given that the making available of such satellite capacities would enable broadcasting, this is prohibited.

Furthermore, in accordance with Article 13 of Regulation 833/2014, the Regulation applies to any legal person, entity or body which is incorporated or constituted under the law of a Member State. Therefore, the prohibition applies to an EU operator based within the territory of the Union, even for sales to a third country

**8. Are there derogations to the prohibition for EU operators to sell listed channels in situations where this prohibition would affect sales of non-listed channels to the same client? Last update: 30 January 2023**

EU-based operators frequently offer “bouquets” of channels for sales. In situations where bouquets include both listed and non-listed channels, Council Regulation 833/2014 does not contain any derogation to the prohibition of Article 2f. Thus, it is prohibited for EU operators to sell this kind of bouquets.

**9. Are there derogations to the prohibition for EU operators to sell listed channels in situations where this prohibition would affect sales to public entities? Last update: 30 January 2023**

There is no derogation nor exemption to Article 2f of Council Regulation 833/2014 in case of sales to public entities.

### 3.3. Critiques des sanctions contre Russia Today

La décision du 1er mars relative aux sanctions contre Russia Today et Sputnik a été critiquée par divers experts et organisations professionnelles.<sup>48</sup>

L'Institut Reuters d'études sur le journalisme, la Fédération internationale des journalistes (FIJ), la Fédération européenne des journalistes (EFJ) ont critiqué les sanctions adoptées le 1<sup>er</sup> mars tant pour les aspects juridiques que pour ses effets contre-productifs la Russie et dans d'autres pays comme le Mali, citant cette décision comme excuse à leurs pratiques de censure. Divers avocats et intellectuels ont également critiqué la décision. Rasmus Kleis Nielsen, directeur de l'Institut Reuters de l'Université d'Oxford, a averti que l'influence réelle de RT sur le grand public au Royaume-Uni en particulier et les considérations relatives à la liberté d'expression devaient être soigneusement évaluées, en particulier lors d'une crise majeure. *"C'est une chose de critiquer ces points de vente... C'en est une autre de prendre une décision politique de les interdire ou d'encourager d'autres acteurs à les interdire sans fournir une sorte de justification claire et publique de la raison pour laquelle cela est fait"*. a-t-il dit, faisant référence à la nécessité de préserver la liberté d'expression dans les pays démocratiques et d'éviter une répression contre les organisations de médias.

En France, les critiques dans la presse étaient principalement orientées sur la procédure judiciaire, avec l'argument qu'il appartenait à l'autorité nationale ARCOM de retirer la licence et sur l'impact professionnel de 175 salariés privés de leur emploi. La décision de l'UE a été réduite par la presse à une simple histoire française.<sup>49</sup>

Selon une étude de l'Institut pour le dialogue stratégique (ISD), l'interdiction a également été critiquée sur les réseaux sociaux par les complotistes.

Diverses plaintes ont été déposées :

- La direction de RT France a déposé une requête en référé devant la Cour européenne. Celle-ci a été rejetée le 30 mars 2022. Le tribunal a annoncé qu'il examinerait la plainte contre le fonds en procédure

---

<sup>48</sup> Marc Le Roy, *"RT France : que peut faire l'ARCOM ?"*, *BLIP* 25.2.2022. ; *"Fighting disinformation with censorship is a mistake"*, *EFJ*, 1.3.2022. ; Jean-Marie Klinkenberg, *Guerre en Ukraine: Les faibles voix grises couvertes par la voix unique*, *Le Soir*, 4.3.2022 ; *RT et Sputnik interdits en Europe : « N'imitons pas Vladimir Poutine en censurant »*, *L'OBS*, 4.3.2022 ; *IPI: Statement on banning of RT and Sputnik*, International Press Institute, 4.3.2022 ; Alice Dive, Ricardo Gutiérrez, Bernard Guetta, *"Interdire RT : est-ce de la censure ?"*, *La Libre*, 5.3. 2022 ; Luca Bertuzzi, *The Brief – Should we give the word to those who would take it from us?*, Euractiv, 8.3.2022 ; Baade, Björnstjern, *The EU's "Ban" of RT and Sputnik: A Lawful Measure Against Propaganda for War*, *VerfBlog*, 8.3.2022; Emmanuel Derieux, *Interdiction de diffusion des médias russes en Europe*, *Le club des juristes*, 11.3.2022 ; Laurent Mauduit, *RT France et Sputnik fermés au terme d'une procédure d'exception*, *Médiapart*, 14, Mars 2022. ; Anya Proops, *A war of words: EU sanctions and the blocking of online 'disinformation'*, *Panopticon*, 16.3.2022. ; Igor Popović, *The EU Ban of RT and Sputnik: Concerns Regarding Freedom of Expression*, *EJIL Talk*, 30.3.2022 ; Dirk Voorhoof, *EU legt Russia Today en Sputnik het zwijgen op: twee maten en twee gewichten*, *De Juristenkrant* 2022/448, 16-17 ; Grégoire Weigel, *La suspension précipitée des activités de diffusion de Russia Today et de Sputnik*, *Legipresse*, 12 avril 2022 ; Mark Mac Carthy, *Why a push to exclude Russian state media would be problematic for free speech and democracy*, *TechTank*, 14.4.2022 ; Dirk Voorhoof, *EU silences Russian state media: a step in the wrong direction*, *Global Freedom of Expression*, Columbia University, 9.5.2022 ; Natali Helberger, Wolfgang Schulz, *Understandable, but still wrong: How freedom of communication suffers in the zeal for sanctions*, *LSE*,

<sup>49</sup> Juliette Charbonneaux, *Comment l'interdiction de Russia Today et Sputnik par l'UE est devenue un problème français*, *The Conversation*, 23.3.2022

d'urgence, c'est-à-dire dans un délai de 6 mois. Le 27 juillet, la Grande Chambre du Tribunal rejette la demande de RT France en annulation d'actes du Conseil.<sup>50</sup>

- En France également, une plainte a été déposée par RT et un syndicat contre la décision de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels de rejeter, à compter du 2 mars 2022, les demandes de cartes de presse présentées par les journalistes de RT France. La plainte a été rejetée par le Conseil d'Etat le 1er avril 2022.<sup>51</sup>

- Au Grand-Duché de Luxembourg, la maison mère de "Russia Today" a déposé un recours contre le refus du Premier ministre de son projet de chaîne de télévision sous licence luxembourgeoise. Mais l'affaire est en suspens car la chaîne pro-Kremlin ne trouve plus d'avocat pour la défendre.<sup>52</sup>

- Le 25 mai 2022, le principal syndicat de journalistes néerlandais a intenté une action en justice contestant l'interdiction par l'Union européenne des médias russes soutenus par l'État comme une violation des droits des citoyens européens à la liberté d'information.<sup>53</sup>

En réponse aux critiques, s'exprimant au nom de la Commission européenne, le Haut Représentant, Vice-président de la Commission européenne Josep Borrell a fait la déclaration suivante le 8 mars 2022.<sup>54</sup>

*"Most importantly, we have imposed costs on the perpetrators, including through banning Russia Today and Sputnik from broadcasting in the European Union. Because they are not independent media; they are assets, they are weapons in the Kremlin's manipulation ecosystem.*

*I want to stop here because there have been criticisms saying that we are attempting against the freedom of information. Let us consider what is information and what these outlets are. Let me take a moment to underline the essence of this issue. We are not trying to decide what is true and what is false. I am not the Minister of Truth; we do not have Ministers of Truth. What we have to focus on are foreign actors, who intentionally, in a coordinated manner, try to manipulate our information environment to advance their own purposes and to harm us.*

*Allow me to say this in Spanish.*

*La democracia es un sistema que funciona en base a la información. La información es el combustible de la democracia. Los ciudadanos actúan como ciudadanos en base a la información que reciben. En base a lo que saben, como interpretan la realidad, juzgan a sus gobernantes y deciden su voto. La democracia es un sistema cuyo combustible es la información. Si la información es mala, la democracia es mala. Si la información está*

---

<sup>50</sup> [Opération militaire en Ukraine : le président du Tribunal rejette la demande de RT France visant à suspendre les sanctions adoptées par le Conseil](#), Tribunal de l'Union européenne, COMMUNIQUE DE PRESSE n° 54/22 Luxembourg, le 30 mars 2022 Ordonnance du président du Tribunal dans l'affaire T-125/22 R RT France/Conseil

<sup>51</sup> [Conseil d'État, 1er avril 2022, 462738](#)

<sup>52</sup> [«Russia Today» à l'offensive, mais sans défense](#), Reporter.lu, 14.4.2022

<sup>53</sup> [Dutch journalists, rights group file lawsuit challenging EU ban on RT](#), Sputnik, Reuters, 25.5.2022

<sup>54</sup> [Opening statement by Josep Borrell Fontelles, High Representative of the Union, and Věra Jourová, Vice-President of the European Commission, on the foreign interference in all democratic processes in the EU](#), extract from the Plenary Session of the EP, European Parliament, 8 March 2022

*sistemáticamente sesgada y contaminada por la mentira, los ciudadanos no pueden tener cabal conocimiento de la realidad y su juicio político está sesgado.*

*Por eso tenemos que defender que la información sea un bien protegido. Cuando usted va a comprar carne en un supermercado, tiene garantías sobre la calidad de ese producto, para evitar que consumirlo le produzca una enfermedad. Tiene que haber también alguna clase de garantía para que la información no sea un elemento que contamine las mentes.*

*La democracia funciona con la información y, por eso, Russia ha creado Sputnik. Sputnik no es ejemplo un inocente medio que tiene una determinada visión de la realidad.*

*Sputnik is not a media that understands things in a certain way. Sputnik was created by a Russian Presidential decree, with the aim to report on the state policy of Russia abroad. And according to Russia Today's editor-in-chief, Russia Today is capable of conducting an information war against the whole Western world. Both channels [Sputnik and Russia Today] facilitate and engage in cyber-facilitated influence operations, including those that have been attributed to the Russian Military Intelligence, the famous GRU.*

*To be able to respond equally in a quick and decisive manner in the future, I will propose a new mechanism that will allow us to sanction those malign disinformation actors. This will be part of a broader toolbox that we are currently working on, to further enhance our capacity to act. This toolbox will be structured across four cross-cutting dimensions, improving our situational awareness. First, to build up our resilience and those of our partners, by stepping up our support to independent media and civil society in third countries and boosting the strategic communication capacities of our Delegations. Being that a tool of foreign policy I am always talking about third countries, as it is my colleagues from the Commission who are working inside European Union territories. But there is a lot of work to do in order to support our partners around the world.*

*Second, to ensure disruption of such malign activities and regulatory responses to them – the Code of Practice and the Digital Services Act, on which Vice-President [for Values and Transparency, Věra Jourová] will say more, are crucial elements in this regard.*

*I am not going to go deeper on this Code of Practice and Digital Services because Vice-President [for Values and Transparency, Věra] Jourová knows more than I about it.*

*And, last but not least, a continuous diplomatic response and instruments within the Common Foreign and Security Policy. Within our foreign policy we have to introduce the concept of information battles. Since the beginning of the pandemic, I coined the sentence “battle of narratives”. This battle of narratives is every day more important. Look at what is happening in Africa, what do you think? People are influenced by what they are being told. And at the end it goes up to the political scale and finally it converts in votes in the international institutions.*

*This brings me to the report by the INGE Committee, which I welcome so much. This report shows appreciation of the work that my service has been doing and constantly expanded on since we received this mandate by the [European] Council in 2015. I want to assure you that we take your recommendations very much into account, including your proposal for new structures to make our work even more efficient and sustainable.*

*"The European Union measures against Russia Today (RT) and Sputnik adopted on 2 March 2022 have resulted in the temporary suspension of broadcasting or emission rights of these two channels, to disarm instruments of Russia's war propaganda – at a time when it is waging a*

*war against Ukraine. The President of the General Court has recently rejected RT's request for interim relief against those measures.*

Cette position a été confirmée dans une réponse donnée par le Haut représentant/ Vice-président Borrell i Fontelles au nom de la Commission européenne (6.5.2022)<sup>55</sup>

L'interdiction des trois chaînes publiques russes le 3 juin a suscité moins de critiques. Cela peut s'expliquer par le fait que ces chaînes, diffusées en russe, avaient moins de visibilité et d'audience que les chaînes Russia Today. Cela peut aussi être lié à un changement de l'importance de la propagande en raison de l'évolution de la guerre et du nombre croissant d'atrocités commises par l'armée russe en Ukraine.

Cependant, à l'occasion de l'annonce du 9e paquet de sanctions, Ricardo Gutiérrez., Secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes a réitéré ses critiques sur la méthode, l'efficacité et l'impact risqué des pratiques de sanctions contre les chaînes.<sup>56</sup>

---

<sup>55</sup> [EN E-000999/2022 Answer given by High Representative/Vice-President Borrell i Fontelles on behalf of the European Commission \(6.5.2022\)](#)

<sup>56</sup> [L'interdiction des médias russes par l'UE, "un dangereux précédent", France 24, 9.12.2022](#)

### 3.4. Jugement du Tribunal européen (27 juillet 2022)

Après la décision du 1er mars, RT France a introduit un recours en annulation devant le Tribunal contre les actes du Conseil. La décision du Tribunal est résumée dans le communiqué de presse<sup>57</sup> :

*À l'appui de son recours, RT France invoque quatre moyens, tirés d'une méconnaissance, respectivement, des droits de la défense, de la liberté d'expression et d'information, de la liberté d'entreprise et du principe de non-discrimination en raison de la nationalité. Elle met également en cause la compétence du Conseil pour adopter les actes attaqués.*

*Dans son arrêt de ce jour, rendu à l'issue d'une procédure accélérée d'une durée de 4 mois et 19 jours, le Tribunal, statuant en grande chambre, relève, tout d'abord, que, eu égard aux finalités de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le Conseil dispose d'une grande latitude aux fins de définir l'objet des mesures restrictives que l'Union adopte dans ce domaine. Dans cette perspective, l'on ne saurait reprocher au Conseil d'avoir considéré que, parmi les mesures utiles pour réagir à la grave menace contre la paix aux frontières de l'Europe et à la violation du droit international, pouvait figurer également l'interdiction temporaire de la diffusion de contenus de certains médias financés par le budget de l'État russe au motif qu'ils soutiendraient l'agression militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie.*

*À cet égard, le Tribunal précise que le fait que l'autorité française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) dispose d'une compétence pour adopter des sanctions contre les organismes de radiodiffusion télévisuelle pour des contenus éditoriaux inappropriés n'exclut pas la compétence du Conseil pour adopter des mesures restrictives comme celles de l'espèce. Par ailleurs, la mise en œuvre uniforme de l'interdiction temporaire de diffusion des contenus du groupe RT, et, notamment, de RT France, sur l'ensemble du territoire de l'Union peut être mieux réalisée au niveau de l'Union qu'au niveau national.*

*Le Tribunal écarte ainsi le grief tiré de l'incompétence du Conseil comme étant non fondé. Ensuite, en ce qui concerne la méconnaissance, par le Conseil, des droits de la défense de RT France, le Tribunal constate que, compte tenu du contexte exceptionnel et d'extrême urgence dans lequel les actes attaqués ont été adoptés, c'est-à-dire celui du déclenchement d'une guerre aux frontières de l'Union, perçue comme étant destinée à être de courte durée, nécessitant une réaction rapide de l'Union, la mise en œuvre immédiate de mesures, telles que celles en l'espèce, visant à suspendre l'activité d'un vecteur de propagande en faveur de ladite agression militaire, était essentielle pour assurer leur efficacité au regard des objectifs qu'elles poursuivent et, notamment, pour éviter qu'elles soient privées de portée et d'effet utile.*

*Dans ces circonstances, les autorités de l'Union n'étaient donc pas tenues d'entendre RT France préalablement à la décision de lui interdire temporairement toute forme de diffusion de contenus. Par conséquent, le Tribunal indique qu'il n'y a pas eu de violation de son droit d'être entendue. S'agissant du grief tiré d'une insuffisance de la motivation des actes attaqués à l'égard de RT France, le Tribunal souligne que celle-ci est compréhensible et suffisamment précise, compte tenu du contexte spécifique et des conditions particulières dans lesquelles ils ont été adoptés, pour permettre, d'une part, à RT France de connaître les raisons ayant conduit le Conseil à la décision de lui interdire temporairement toute forme de diffusion de contenus au*

---

<sup>57</sup> [Opération militaire en Ukraine : le président du Tribunal rejette la demande de RT France visant à suspendre les sanctions adoptées par le Conseil](#), Tribunal de l'Union européenne, COMMUNIQUE DE PRESSE n° 54/22 Luxembourg, le 30 mars 2022 Ordonnance du président du Tribunal dans l'affaire T-125/22 R RT France/Conseil

*regard des critères juridiques applicables en l'espèce et d'en contester la légalité devant le juge de l'Union et, d'autre part, à celui-ci d'exercer son contrôle. En outre, s'agissant du grief tiré d'une méconnaissance de la liberté d'expression et d'information, le Tribunal rappelle que le Conseil pouvait adopter des mesures restrictives susceptibles de limiter la liberté d'expression de RT France, pourvu que de telles limitations respectent certaines conditions, qui doivent être réunies pour que cette liberté puisse être légitimement restreinte. À cet égard, le Tribunal considère que la condition selon laquelle les limitations à la liberté d'expression doivent être prévues par la loi est satisfaite.*

*En ce qui concerne l'exigence de prévisibilité, le Tribunal estime que, compte tenu de l'importance du rôle que les médias audiovisuels jouent dans la société contemporaine, un soutien médiatique d'envergure en faveur de l'agression militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie, apporté lors d'émissions diffusées à la télévision et sur Internet par un média entièrement financé par l'État russe, puisse être visé par des mesures restrictives consistant à interdire la diffusion des activités de propagande en faveur d'une telle agression.*

*Le Tribunal ajoute que la nature et l'étendue de l'interdiction temporaire en cause respectent le contenu essentiel de la liberté d'expression et ne remettent pas en cause cette liberté en tant que telle. En ce qui concerne la condition relative à la poursuite d'un objectif d'intérêt général, reconnu comme tel par l'Union, le Tribunal souligne que, par les mesures restrictives en cause, le Conseil vise à poursuivre le double objectif, en premier lieu, de protéger l'ordre et la sécurité publics de l'Union, menacés par la campagne systématique de propagande mise en place par la Fédération de Russie par l'intermédiaire de médias contrôlés par ses dirigeants, et, en second lieu, de mettre en place une série de mesures restrictives dans le but ultime d'exercer une pression sur les autorités russes, afin qu'elles mettent fin, notamment, à l'agression militaire de l'Ukraine. Partant, la condition relative à la poursuite d'un objectif d'intérêt général est satisfaite.*

*En ce qui concerne la condition relative au caractère proportionné des mesures en cause, le Tribunal, après avoir examiné les différents éléments de preuve apportés par le Conseil, considère qu'ils constituaient un faisceau d'indices suffisamment concrets, précis et concordants susceptibles de démontrer, d'une part, que RT France soutenait de manière active, avant l'adoption des actes attaqués, la politique déstabilisatrice et agressive menée par la Fédération de Russie au regard de l'Ukraine, qui a finalement débouché sur une offensive militaire d'envergure, et, d'autre part, qu'elle diffusait, notamment, des informations justifiant l'agression militaire de l'Ukraine, susceptibles de constituer une menace importante et directe pour l'ordre et la sécurité publics de l'Union.*

*À cet égard, il estime que les éléments avancés par RT France ne sont pas susceptibles d'attester d'un traitement globalement équilibré par celle-ci des informations concernant la guerre en cours, dans le respect des principes en matière de « devoirs et responsabilités » des médias audiovisuels. Le Tribunal conclut que, compte tenu du contexte extraordinaire de l'affaire, les circonstances suffisent pour établir que les limitations à la liberté d'expression de RT France que les mesures restrictives en cause sont susceptibles de comporter sont proportionnées, en ce qu'elles sont appropriées et nécessaires, aux buts recherchés.*

*Le Tribunal conclut également que lesdites mesures, dès lors qu'elles sont temporaires et réversibles, ne portent pas une atteinte disproportionnée au contenu essentiel de la liberté d'entreprise de RT France.*



*Enfin, concernant la méconnaissance du principe de non-discrimination en raison de la nationalité, le Tribunal relève que la disparité de traitement invoquée par RT France ne rentre pas dans le champ d'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et que, du reste, RT France n'identifie aucune autre catégorie de personnes qui auraient été soumises à un traitement plus favorable alors qu'elles se trouvaient dans une situation comparable à la sienne, à savoir être sous le contrôle direct ou indirect des dirigeants de la Fédération de Russie.*

*Au vu de ces considérations, le Tribunal rejette le recours dans son intégralité.*

### **3.4.bis. Autres recours devant le Tribunal européen<sup>58</sup>**

Dans l'affaire T-605/22, le défendeur, à savoir le Conseil de l'Union européenne, avait soulevé l'exception d'irrecevabilité au motif que le recours était dirigé contre sa lettre d'information plutôt que (comme il aurait dû l'être) contre sa décision publiée au Journal officiel. Par un arrêt du 25 avril 2023, le tribunal a décidé que cette exception d'irrecevabilité devait être rejetée car la demande du requérant devait être interprétée comme étant dirigée contre la décision et non seulement contre la lettre. Ces procédures se poursuivent donc.

Une autre action pendante devant le tribunal (T-307/22) a été intentée contre le Conseil le 1er juillet 2022 par divers fournisseurs d'accès Internet néerlandais qui se disaient concernés par les restrictions de diffusion. Ils soutenaient que les motifs invoqués pour justifier les mesures restrictives n'avaient aucun fondement légal et que les décisions d'imposer les sanctions violaient les droits fondamentaux. Aucune décision n'a été prise dans cette affaire, qui est distincte des procédures engagées par RT France.

---

<sup>58</sup> Mark D. COLE, « [Update on sanctions against Russian broadcasters](#) », IRIS Merlin, European Audiovisual Observatory, 2023-6:1/22

### 3.5. Mise en œuvre incomplète des sanctions de l'UE par les opérateurs de satellites européens

A diverses reprises, les dirigeants d'Eutelsat<sup>59</sup> et les autorités françaises<sup>60</sup> ont affirmé que les sanctions décidées par l'UE étaient immédiatement mises en œuvre par les opérateurs. C'est partiellement vrai :

- RT France a quitté Eutelsat 5 West B le 2 mars 2022<sup>61</sup>
- RT France a quitté Eutelsat 16 A le 3 juin 2022.<sup>62</sup>
- RT News a quitté Eutelsat 10A le 3 mars 2022<sup>63</sup>
- RT News a quitté Eutelsat 7 C le 20 mars 2022<sup>64</sup>
- Rossiya24 a quitté le Hotbird 13C le 25 juin 2022<sup>65</sup>
- RTR Planeta a quitté le Hotbird 13C le 25 juin 2022<sup>66</sup>
- RTR Planeta a quitté le Eutelsat 8 West B le 27 juin 2022<sup>67</sup>
- RTR Planeta a quitté le Eutelsat 7C le 9 juillet 2022<sup>68</sup>
- TV Centr International avait quitté l'Astra 5B le 28 mai 2022 avant même l'adoption des sanctions.<sup>69</sup>

Cependant, force est de constater que les opérateurs satellites ne respectent pas parfaitement les consignes :

- Comme l'a relevé la Commission Denis Diderot dans son *Dossier de signalement*, publié le 9 septembre, le dernier point des consignes n'a pas été correctement respecté par Eutelsat : Eutelsat continue de diffuser RT DE, Rossiya 24, TVCentr pour les deux plates-formes NTVPlus<sup>70</sup> et Trikolor et très probablement sur son service Internet haut débit russe Konnect.

---

<sup>59</sup> Voir par exemple : [Dansk topchef anklaget for at holde liv i Putins propagandamaskine](#), Børsen, 25.4.2022) - ; [Eutelsat défend sa diffusion des chaînes de télévision russes](#), Le Monde, 10.5.2022 ; ["Exposure to the Russian Crisis"](#) - Eutelsat Press Release, 12.5.2022

<sup>60</sup> Augustin Cellard, Chef de cabinet de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique, [Lettre au Comité Denis Diderot](#), 28 juillet 2022

<sup>61</sup> [RT France](#), Lyngsat.com, consulté le 21.1.2023

<sup>62</sup> Idem

<sup>63</sup> [RT News](#), Lyngsat.com, consulté le 21.1.2023

<sup>64</sup> Idem

<sup>65</sup> Rossiya 24, Lyngsat.com, consulté le 26.6.2022

<sup>66</sup> [RTR Planeta](#), Lyngsat.com, consulté le 21.1.2023

<sup>67</sup> Idem

<sup>68</sup> Ibidem

<sup>69</sup> [TV Centr International](#), Lyngsat.com, consulté le 21.1.2023

<sup>70</sup> COMITE DENIS DIDEROT, [Dossier de signalement à destination de l'Arcom de chaînes russes transmises par les capacités satellitaires d'Eutelsat S.A.](#), 9 septembre 2022, p.57, p.84, p.105

- RTR-Planeta et Rossiya 24 sont toujours diffusées en Angola (Eutelsat 36B pour la plateforme Zap) et en Asie (Eutelsat 70B)<sup>71</sup>

Mise à jour : cette diffusion a été interrompue le 26 janvier 2023

- L'opérateur français Webmania, propose dans son offre Play-TV diverses chaînes russes. Russia Today<sup>72</sup>, RT Español<sup>73</sup>, RT Arabic (Russia Au Yaum)<sup>74</sup> Rossiya 24<sup>75</sup>
- Dans un communiqué, la Coordination Stop Bloodcasting ! a également noté que SES continue de diffuser RT News en Inde et en Afrique du Sud.<sup>76</sup>

Mise à jour : selon Lyngsat, la diffusion vers l'Afrique du Sud a été arrêtée le 20 février 2023

- RT Español est toujours diffusée par QuetzSat 1, un satellite exploité par l'opérateur mexicain QuetzSat, une joint-venture de SES S.A. et Grupo Medcom<sup>77</sup>
- Le 17 décembre, au lendemain de la publication du 9e paquet de sanctions comprenant des sanctions contre ANO-TV Novosti, fournisseur des chaînes Russia Today, Lyngsat a indiqué que RT News commençait à être diffusé sur le satellite Eutelsat 10 pour la plateforme kenyane StarTime TV.<sup>78</sup> Cette diffusion a été interrompue dès le 21 décembre.<sup>79</sup>
- La chaîne NTV-Mir, sanctionnée le 3 juin 2022, est toujours diffusée par le satellite Hellas-Sat 3.<sup>80</sup> Pour la plate-forme bulgare A1. Le satellite Hellas Sat 3 est propriété de Hellas Sat Ltd<sup>81</sup>, une société grecque contrôlée par la société cypriste Arabsat Cyprus Ltd<sup>82</sup>, elle-même faisant partie du groupe Arabsat créé par la Ligue arabe.

---

<sup>71</sup> RTR Planeta, Lyngsat.com, consulté le 4.1.2023 ; Rossiya 24, Lyngsat.com, consulté le 4.1.2023

<sup>72</sup> <https://playtv.fr/television/russia-today/> Consulté à nouveau le 8 juin 2023

<sup>73</sup> <https://playtv.fr/television/russia-today-es/> Consulté à nouveau le 8 juin 2023

<sup>74</sup> <https://playtv.fr/television/russia-al-yaum/> Consulté à nouveau le 8 juin 2023

<sup>75</sup> <https://playtv.fr/television/russia-24/> Consulté à nouveau le 8 juin 2023

<sup>76</sup> STOP BROADCASTING COALITION, [Press release](#), 10.11.2022. Voir RT News, Lyngsat.com, consulté le 4.1.2023.

<sup>77</sup> RT Español, Lyngsat.com, consulté le 4.1.2023

<sup>78</sup> <https://www.lyngsat.com/Eutelsat-10A.html> consulté le 18.12.2022

<sup>79</sup> RT News, Lyngsat.com, consulté le 4.1.2023 et le 8 juin 2023

<sup>80</sup> NTV Mir, Lyngsat.com, consulté le 21.1 2023 et le 8 juin 2023

<sup>81</sup> <https://www.hellas-sat.net/about>

<sup>82</sup> Arabsat Cyprus Acquires Hellas-Sat S.A., megr.com, 2.4.2013

Le fait qu'Eutelsat et SES ne respectaient pas correctement les sanctions a été souligné dans une lettre de 39 membres du Parlement européen au Haut Représentant Josep Borrell le 18 novembre 2022.<sup>83</sup>

A l'occasion de la réunion du Conseil européen des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel (Bruxelles, 29 novembre 2022), l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne ont communiqué une note d'information, faisant référence au *Dossier de signalement* du Comité Denis Diderot, se plaignant de la mise en œuvre incorrecte des sanctions existantes.<sup>84</sup>

A l'issue de cette réunion, Mme Věra Jourová, vice-présidente de la Commission européenne a donné une conférence de presse. Concernant la question de la propagande russe sur les satellites européens, elle a fait la déclaration suivante (transcription non officielle)<sup>85</sup> :

*For us, this means ensuring effective implementation of existing measures; EU-based entities are banned to enable facilitate or otherwise contribute to the broadcasting sanctioned outlets. This concerns broadcasting toward third countries. We expect companies to respect the sanctions in full. Whether this is related to direct or indirect transmission of the channels. And we expect all member states to ensure the full enforcement of all sanctions. This is a responsibility that national authorities need to take very seriously. We need to show that we follow-up on our decisions. Sanctions have to be implemented, not just something on paper which will be avoided.*

La question de la mise en œuvre incomplète des sanctions par Eutelsat a également été évoquée lors de la réunion de la commission INGE2 du Parlement européen, le 8 décembre 2022. Interrogé à ce sujet par Nathalie Loiseau, Petras Austrevicius et Raphaël Glucksmann, qui préside cette Commission, le Haut Représentant aux Affaires étrangères, le vice-président de la Commission européenne Josep Borrell a répondu qu'Eutelsat était une société privée et qu'il appartenait au gouvernement français de veiller à la bonne application des directives et décisions de l'Union européenne. Il a ajouté qu'il vérifierait personnellement auprès du gouvernement français pourquoi cela n'a pas été fait.<sup>86</sup>

Les autorités luxembourgeoises ont d'abord indiqué qu'elles considéraient que les sanctions ne s'appliquaient pas à la diffusion vers les pays tiers<sup>87</sup>. Après que la Vice-Présidente de la Commission ait indiqué que les sanctions s'appliquaient à la diffusion vers les pays tiers, elles ont indiqué qu'elles

<sup>83</sup> Nathalie Loiseau, Andrus Ansip et alii, [Letter to High Representative for Foreign Affairs and Security Policy Vice-President of the European Commission Mr. Josep Borrell Fontelles](#), Brussels, 18 November 2022,

<sup>84</sup> Transmission of Russian Propaganda Channels by Satellite Services Providers under the Jurisdiction of EU Member States, Information Note from Estonian, Latvian, Lithuanian and Polish Delegations, Communication of the European Council, 14573/22, 16 November 2022. See also <https://www.denisdiderot.net/councilministersculture>

<sup>85</sup> See <https://newsroom.consilium.europa.eu/events/20221128-education-youth-culture-and-sport-council-november-2022/137870-7-press-conference-culture-and-audiovisual-part-7-20221129> et <https://www.denisdiderot.net/councilministersculture>

<sup>86</sup> Voir l'enregistrement de cette déclaration : <https://www.denisdiderot.net/european-parliament>

<sup>87</sup> « Nos collègues du Service des Médias et de la Connectivité estiment que la chaîne que vous mentionnez ne tombe pas sous juridiction luxembourgeoise, précisant notamment que l'exploitation des capacités satellitaires en position orbitale 5E et les fréquences utilisées pour la diffusion en Afrique sub-saharienne n'entrent pas dans le champ de compétence des autorités luxembourgeoises. » Mail de Paul Lorenz, Directeur général de l'ALIA, à l'auteur, 22 octobre 2022.

appliquaient correctement les sanctions et qu'il n'y avait pas de contradiction avec les indications données par la Commission<sup>88</sup>. En réponse à une question parlementaire, elles ont finalement indiqué que les chaînes de RT n'ont pas conclu de contrats avec SES, mais avec des clients de SES qui ne sont pas basés en Europe. Techniquement parlant, SES S.A. n'a pas la possibilité de retirer les chaînes sanctionnées. Les autorités luxembourgeoises déclarent être entrées dès le début dans un dialogue avec les services compétents de la commission européenne pour évaluer les questions politiques et juridiques.<sup>89</sup>

La France et l'Arcom n'ont pas encore répondu publiquement, à notre connaissance, aux critiques de la Commission européenne.

#### Les sanctions européennes non respectées (au 6.1.2023)

Chaîne	Editeurs	Date de sanction	Satellite	Entreprise	Pays cible	Plate-forme
Rossiya 24	VGTRK	03/06/2022	Eutelsat 36B	Eutelsat SA (FR)	Angola	Zap
RTR Planeta	VGTRK	03/06/2022	Eutelsat36B	Eutelsat SA (FR)	Angola	Zap
RTR Planeta	VGTRK	03/06/2022	Eutelsat 70B	Eutelsat SA (FR)	Arménie	TRBNA
RT DE	ANO-TV Novosti	01/03/2022	Ekspress AMU 1	Eutelsat SA (FR)	Russie	NTV Plus
RT News	ANO-TV Novosti	01/03/2022	SES 5	SES S.A. (LU)	Afrique du Sud	StartSat
RT France	ANO-TV Novosti	01/03/2022	SES 5	SES S.A. (LU)	Afrique du Sud	StartSat
RT News	ANO-TV Novosti	01/03/2022	SES 7	SES S.A. (LU)	Inde	Airtel
RT Espanol	ANO-TV Novosti	01/03/2022	Quetzsat 1	SES S.A. (LU)	Mexique	Dish Mexico

Source : Comité Denis Diderot (sur base de données Lyngsat au 6.1.2023)

#### Mise à jour au 8 juin 2023

- Rossya 24 et RTR Planeta ne sont plus diffusées par Eutelsat 36B pour la plate-forme angolaise Zap depuis le 26 janvier 2023
- RT France et RT News ne sont plus diffusées vers l'Afrique du Sud par SES 5

<sup>88</sup> Luc Caregari, [SES réticente à appliquer les sanctions](#), reporters.lu, 13 décembre 2022

<sup>89</sup> Ministre des Communications et des Médias, [Antwort vum Här Kommunikatiouns- a Medieminister, Xavier BETTEL, a vum Här Aussen- an Europaminister, Jean ASSELBORN, op d'parlamentaresch Fro n°7364 vum 13. Dezember 2022 vun den honorabelen Deputéierte Sven CLEMENT a Marc GOERGEN zum Sujet "Diffusion directe ou indirecte de chaînes sanctionnées"](#), 17.1.2023

### 3.6. Sanctions contre quatre chaînes dans le 9<sup>ème</sup> paquet de sanctions (16 décembre 2022)

Le 9e paquet de sanctions adopté par l'Union européenne le 16 décembre 2022 comprend quatre chaînes supplémentaires ajoutées à l'annexe XV : Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV / NTV-Mir et REN-TV<sup>90</sup>

Les considérants 6 à 11 du Règlement (UE) 2022/2474 justifient cette décision :

- (6) La décision (PESC) 2022/2478 étend la suspension des licences de radiodiffusion dans l'Union de médias russes placés sous le contrôle permanent des dirigeants russes, ainsi que l'interdiction de la diffusion de leur contenu.
- (7) La Fédération de Russie a lancé une campagne internationale systématique de manipulation des médias et de déformation des faits afin de renforcer sa stratégie de déstabilisation des pays voisins ainsi que de l'Union et de ses États membres. La propagande a notamment pris pour cibles, de manière répétée et constante, les partis politiques européens, en particulier en période électorale, ainsi que la société civile, les demandeurs d'asile, les minorités ethniques russes, les minorités de genre et le fonctionnement des institutions démocratiques dans l'Union et ses États membres.
- (8) Pour justifier et soutenir son agression de l'Ukraine, la Fédération de Russie a mené des actions de propagande continues et concertées ciblant les membres de la société civile de l'Union et de ses voisins, en faussant et manipulant gravement les faits.
- (9) Ces actions de propagande ont utilisé comme canaux un certain nombre de médias placés sous le contrôle permanent, direct ou indirect, des dirigeants de la Fédération de Russie. De telles actions constituent une menace importante et directe pour l'ordre et la sécurité publics de l'Union. Ces médias jouent un rôle essentiel et déterminant pour faire avancer et soutenir l'agression contre l'Ukraine et pour déstabiliser les pays voisins.

---

<sup>90</sup> RÈGLEMENT (UE) 2022/2474 DU CONSEIL du 16 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine et

DÉCISION (PESC) 2022/2478 DU CONSEIL du 16 décembre 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

- (10) Compte tenu de la gravité de la situation, et en riposte aux actions de la Russie visant à déstabiliser la situation en Ukraine, il est nécessaire, dans le respect des droits et libertés fondamentaux reconnus dans la Charte des droits fondamentaux, et notamment du droit à la liberté d'expression et d'information reconnu à l'article 11 de celle-ci, d'instaurer de nouvelles mesures restrictives afin de suspendre les activités de diffusion de ces médias dans l'Union ou en direction de l'Union. Les mesures devraient être maintenues jusqu'à ce que l'agression contre l'Ukraine prenne fin et jusqu'à ce que la Fédération de Russie et ses médias associés cessent de mener des actions de propagande contre l'Union et ses États membres.
- (11) Dans le respect des libertés et droits fondamentaux reconnus dans la Charte des droits fondamentaux, notamment du droit à la liberté d'expression et d'information, à la liberté d'entreprise et du droit de propriété tels qu'ils sont reconnus dans ses articles 11, 16 et 17, ces mesures n'empêchent pas ces médias et leur personnel d'exercer dans l'Union des activités autres que la diffusion, telles que des enquêtes et des entretiens. En particulier, ces mesures ne modifient pas l'obligation de respecter les droits, libertés et principes visés à l'article 6 du traité sur l'Union européenne, figurant dans la Charte des droits fondamentaux, ainsi que dans les constitutions des États membres dans le cadre de leurs champs d'application respectifs.

Le considérant 12 précise :

- (12) Afin d'assurer la cohérence avec la procédure prévue dans la décision 2014/512/PESC pour suspendre les licences de radiodiffusion, le Conseil devrait exercer des compétences d'exécution lui permettant de décider, après examen des cas concernés, si les mesures restrictives doivent devenir applicables, à la date précisée dans le présent règlement, à l'égard de plusieurs entités énumérées à l'annexe XV du présent règlement.

## ANNEXE V

À l'annexe XV du règlement (UE) n° 833/2014, les mentions suivantes sont ajoutées:

"NTV/NTV Mir

Rossiya 1

REN TV

Pervyi Kanal".

Un avis de notification publié le 19 décembre 2022<sup>91</sup> fixe au 1<sup>er</sup> février la date d'application de ces mesures.<sup>92</sup>

**Avis à l'attention de NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV et Pervyi Kanal concernant leur inclusion dans la décision 2014/512/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**

(2022/C 481 I/04)

Le Conseil a inscrit les entités susmentionnées à l'annexe IX de la décision 2014/512/PESC du Conseil (1) et à l'annexe XV du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil (2) concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine en vue d'appliquer ces mesures à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, sous réserve d'une décision du Conseil après examen des faits pertinents.

Les entités concernées sont informées qu'elles peuvent adresser une demande au Conseil visant à obtenir les informations relatives à cette inscription, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne  
 Secrétariat général  
 RELEX.1  
 Rue de la Loi 175  
 1048 Bruxelles  
 BELGIQUE  
 Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

<sup>91</sup> [Avis à l'attention de NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV et Perviy Kanal concernant leur inclusion dans la décision 2014/512/PESC du Conseil et le règlement \(UE\) n° 833/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine \(2022/C 481 I/04\)](#)

<sup>92</sup> Nous ne comprenons pas le sens du paragraphe suivant du communiqué d'Eutelsat du 22 décembre 2022 : « Conformément au Règlement 2022/2474 du Conseil de l'Union européenne (UE) en date du 16 décembre 2022, ces trois mêmes chaînes ainsi qu'une quatrième chaîne REN-TV, feront l'objet de mesures restrictives si le Conseil en décide ainsi avant le 1er février 2023, conformément à l'avis 2022/C 481 I/04 publié le 19 décembre 2022 par le Conseil de l'UE. »

L'avis 2022/C 481 I/04 n'a rien de suspensif. Il fixe simplement une date limite pour la mise en œuvre de la décision, avec la réserve d'une révision après examen.



Trois des quatre chaînes, Rossiya 1, Perviy Kanal et NTV avaient fait l'objet de la décision de l'Autorité française de la communication deux jours avant, suite à la saisine de Reporters sans frontières (RSF) sur dossier de signalement par la commission Denis Diderot.

Les sanctions adoptées par l'Union européenne ont cependant un impact plus large que la décision de l'Arcom :

- Il est ajouté une quatrième chaîne, REN TV, avec un public plus jeune. Depuis février, Ren TV diffusait des « documentaires » avec des déclarations clairement hostiles à l'Ukraine.
- Le champ d'application de la décision inclut la diffusion sur tous les réseaux, c'est-à-dire, pour Eutelsat également sur les capacités louées satellites Ekspress AT-1 et AT-2 ciblant la Sibérie et l'Extrême-Orient de la Russie
- L'interdiction est également valable pour la diffusion dans l'UE sur Internet, les réseaux câblés et IPTV et les plateformes de partage de vidéos.

### 3.6 bis. Les sanctions contre RT Arabic et Sputnik Arabic dans le 10<sup>ème</sup> paquet de sanctions

La DÉCISION (PESC) 2023/434 DU CONSEIL du 25 février 2023 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine a ajouté, dans son Annexe 2.) les chaînes RT Arabic et Sputnik Arabic à la liste des chaînes sanctionnées dans le cadre de l'Annexe IX de la décision 2014/512/CFSP<sup>93</sup>

2) L'annexe VII de la décision 2014/512/PESC est remplacée par le texte suivant:

*«ANNEXE VII*

*Liste des pays partenaires visés à l'article 1<sup>er</sup> duodécies, paragraphe 7, à l'article 3, paragraphe 9, à l'article 4 undécies, paragraphe 3, et à l'article 4 quaterdécies, paragraphe 4*

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

JAPON

ROYAUME-UNI

CORÉE DU SUD

AUSTRALIE

CANADA

NOUVELLE ZÉLANDE

NORVÈGE».

3) À l'annexe IX de la décision 2014/512/CFSP, les entités suivantes sont ajoutées:

«RT Arabic

Sputnik Arabic».

[Haut](#)

<sup>93</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32023D0434&qid=1686225365149>

### 3.7. La diffusion des quatre chaînes sanctionnées le 16 décembre par les opérateurs européens

Les sanctions relatives à ces chaînes doivent être mises en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2023.

#### **Opérateurs satellites**

- La chaîne REN-TV est diffusée par les satellites Ekspress AMU1/ Eutelsat 36C sur Ekspress AT 1 et Ekspress AT 2 pour les offres NTV Plus et Tri kolor. Dans son communiqué de presse du 22 décembre 2022 Eutelsat n'indique pas avoir revu ses contrats pour cette chaîne.
- La chaîne Perviy Kanal est diffusée par le satellite grec Hellas Sat 3 pour la plate-forme bulgare AT 1.<sup>94</sup>
- La chaîne Perviy Kanal est diffusée en clair le satellite Hispasat 30 W5, propriété du groupe espagnol Hispasat.<sup>95</sup>

Mise à jour : la chaîne est diffusée cryptée pour la plate-forme portugaise MEO.<sup>96</sup>

#### **Opérateurs de plates-formes en ligne**

- L'opérateur allemand Kartina Digital GmbH qui propose dans le cadre de son offre Kartina sur Internet un bouquet payant de chaînes russes a annoncé dès le 19 décembre qu'il mettrait fin à la diffusion des chaînes Rossiya 1, NTV/NTV MIR et Ren TV.<sup>97</sup>
- L'opérateur français Webmania propose dans son offre PlayTV les chaînes Perviy Kanal<sup>98</sup> et Rossiya 1.<sup>99</sup>

#### **Fournisseurs d'accès Internet**

Les sites des chaînes, avec diffusion en direct et vidéos de rattrapages, sont toujours accessibles sur la plupart des services des fournisseurs d'accès Internet de l'Union européenne.

- Perviy Kanal : <https://www.1tv.ru/> (consulté sur réseau Orange, le 8 juin 2023)
- Rossiya 1 : <https://smotrim.ru/channel/1> (consulté sur réseau Orange, le 8 juin 2023)

<sup>94</sup> Perviy Kanal, Lyngsat.com, consulté le 7.1.2022 et 8 juin 2023

<sup>95</sup> <https://www.hispasat.com/en/hispasat-group/about-hispasat>

<sup>96</sup> <https://www.lyngsat.com/tvchannels/ru/Perviy-kanal.html> consulté le 8 juin 2023

<sup>97</sup> Einschränkung der Ausstrahlung der Fernsehsender NTV und Ren TV in Europa, Kartina.com, 19.12.2022

<sup>98</sup> <https://www.tv-direct.fr/live/channel-one-russia>

<sup>99</sup> <https://playtv.fr/television/russia-1/> consulté le 8 juin 2023

- NTV : <https://www.ntv.ru/air/> consulté le 8 juin 2023 sur réseau Orange
- REN-TV : <https://ren.tv/> consulté le 8 juin 2023 sur réseau Orange

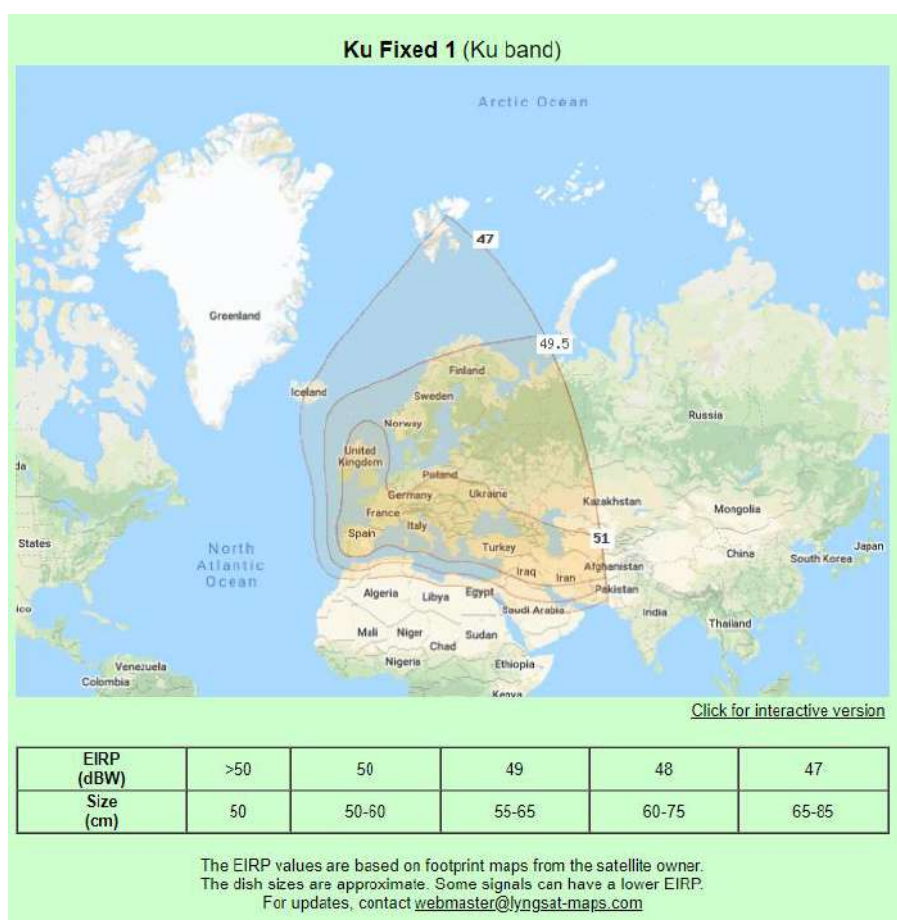
### 3.8. Le satellite Ekspress AM8 comme alternative russe aux sanctions

Le satellite Ekspress AM8 de RSCC a été lancé en 2015 pour compléter la couverture du territoire de la Fédération de Russie. Il semble à présent utilisé pour pallier aux sanctions contre les chaînes visant le marché européen.<sup>100</sup>

Des chaînes nationales russes présentes auparavant uniquement sur des empreintes visant la Russie et CIS deviennent également disponibles en clair sur le satellite Express AM8 (Ku Fixed 1) et donc disponible en Europe. Cela concerne par exemple Domashniy, Ren TV, Match, Pyatnitsa !,

- Pour certaines chaînes, le remplacement par les versions nationales des versions internationales diffusées précédemment sur Astra 5B et qui ont perdu leur licence et/ou que SES ne souhaite plus diffuser.
- Une diffusion plus large pour des chaînes qui visaient auparavant uniquement la Russie.
- La présence de diverses chaînes sanctionnées : RT News, RT Espanol, Sputnik, Rossiya 24, RTR Planeta, Perviy Kanal, NTV Mir et même la chaîne libanaise Al-Manar TV interdite de diffusion par le CSA en 2006<sup>101</sup>

#### Empreinte européenne du satellite Ekspress AM8



Source : Lyngsat.com

<sup>100</sup> Informations communiquées par l'Observatoire européen de l'audiovisuel

<sup>101</sup> Ekspress AM8 at 14.0°W, Lyngsat.com, consulté le 8.1.2022

## 4. LES SANCTIONS CONTRE LES PERSONNES ET LES ENTREPRISES DE MEDIA DANS LE 9<sup>ème</sup> PAQUET DE SANCTIONS (16 DECEMBRE 2022)

### 4.1. Les bases juridiques

Le 9e paquet de sanctions adoptés par l'Union européenne comprend également des sanctions contre 141 personnes et 49 entités.

Les sanctions à l'encontre des personnes et entités sont définies dans le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014<sup>102</sup>. L'essentiel de ce règlement se trouve à l'article 2 :

#### Article 2

1. Sont gelés tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes physiques ou à des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés énumérés à l'annexe I, de même que tous les fonds et ressources économiques que ces personnes physiques ou que ces personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés possèdent, détiennent ou contrôlent.

2. Aucuns fonds ni ressources économiques ne sont mis, directement ou indirectement, à la disposition des personnes physiques ou des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes qui leurs sont associés énumérés à l'annexe I, ni dégagés à leur profit.

Les sanctions adoptées le 16 décembre figurent dans la DÉCISION (PESC) 2022/2477<sup>103</sup> et dans le Règlement d'exécution (UE) 2022/2476<sup>104</sup>

---

<sup>102</sup> RÈGLEMENT (UE) N o 269/2014 DU CONSEIL du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

<sup>103</sup> DÉCISION (PESC) 2022/2477 DU CONSEIL du 16 décembre 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

<sup>104</sup> Règlement d'exécution (UE) 2022/2476 du Conseil du 16 décembre 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine ST/15263/2022/INIT

Les considérants sont les suivants :

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC<sup>1</sup>.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Dans les conclusions de sa réunion des 20 et 21 octobre 2022, le Conseil européen a condamné avec la plus grande fermeté les attaques de missiles et de drones perpétrées sans discrimination par la Russie contre des civils et des biens et infrastructures civils à Kiev et dans toute l'Ukraine. Rappelant la déclaration du 30 septembre 2022, et conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 12 octobre 2022, le Conseil européen a également réaffirmé qu'il condamne sans équivoque et rejette fermement l'annexion illégale, par la Russie, des régions ukrainiennes de Donetsk, de Louhansk, de Zaporijjia et de Kherson, et que, comme dans le cas de la Crimée et de Sébastopol, l'Union ne reconnaîtra jamais cette annexion illégale. Le Conseil européen a déclaré que les décisions unilatérales prises par la Russie constituent une violation délibérée de la charte des Nations unies et font fi de manière flagrante de l'ordre international fondé sur des règles, et que l'Union se tient prête à continuer de renforcer ses mesures restrictives à l'encontre de la Russie.
- (4) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter cent quarante-et-une personnes et quarante-neuf entités responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.
- (5) Une nouvelle action de l'Union est nécessaire pour mettre en œuvre certaines mesures.
- (6) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/145/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Parmi les 49 entités visées, quatre sont impliquées dans le domaine des médias : VGRTK, National Media Group, ANO-TV Novosti et les Forces Armées russes.

#### 4.2. La jurisprudence en matière de sanctions économiques contre les entités dans le domaine de la télévision – Interprétation de l'article 2 du règlement 269/2014

À notre connaissance, c'est la première fois que l'UE sanctionne des entreprises russes impliquées dans des activités de radiodiffusion. Les décisions précédentes portaient soit sur des chaînes soit sur des personnes. Cependant, il existe des précédents concernant des entreprises ou entités de radiodiffusion d'autres pays.

- Le 3 juin 2022, l'Union européenne a sanctionné Belteleradio, la société de radiodiffusion publique du Bélarus.<sup>105</sup> Suite à cette décision, la chaîne Belarus 24 a quitté le satellite Eutelsat Hotbird 13B le 10 juin.<sup>106</sup>

- Le 14 novembre 2022, l'Union européenne a sanctionné Press TV, une chaîne anglophone fournie par l'IRIB, le radiodiffuseur d'État iranien.<sup>107</sup>

10.	Press TV پرس تی‌وی	Adresse: 4 East 2nd St., Farhang Blvd., Saadat Abad, 19977-66411 Tehran, Iran Numéro de téléphone: + 98 2123066660 Courriel: Pressiv@presstv.ir Type d'entité: société publique de télévision	Press TV est responsable de la production et de la diffusion d'aveux forcés de détenus, y compris de journalistes, d'activistes politiques, et de personnes appartenant aux minorités kurde et arabe, en violation du droit internationalement reconnu à un procès juste et équitable. Par conséquent, Press TV est responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	14.11.2022
-----	-----------------------	--	--	------------

La décision était un peu étrange, car Press TV n'est pas une entité en soi<sup>108</sup>. Or, sur cette base, Eutelsat a annoncé par une déclaration à l'AFP qu'il demanderait à ses partenaires, diffuseurs et distributeurs de couper le signal<sup>109</sup>. Cette annonce a suscité de vives objections de la part des autorités

<sup>105</sup> [Décision d'exécution \(PESC\) 2022/881 du Conseil du 3 juin 2022 mettant en œuvre la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine, ST/8639/2022/INIT](#) Voir également [3 JUNE 2022 - EU sanctions against the Belteleradio Company, the Belarus State Radio-TV](#), Site du Comité Denis Diderot, juin 2022

<sup>106</sup> [Belarus 24](#), Lyngsat.com, consulté le 18.12.2022

<sup>107</sup> [DÉCISION D'EXÉCUTION \(PESC\) 2022/2235 DU CONSEIL du 14 novembre 2022 mettant en œuvre la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran](#)

<sup>108</sup> Le Comité Denis Diderot a adressé le 15 novembre 2022 un message à ce sujet aux services de la Commission suggérant qu'il eût été plus pertinent d'adopter des sanctions contre l'IRIB.

<sup>109</sup> Dépêche de l'AFP, 7.1.2022

« L'opérateur européen de satellites Eutelsat a confirmé mercredi à l'AFP avoir demandé à ses partenaires, diffuseurs et distributeurs, de cesser la diffusion de la chaîne d'information iranienne anglophone Press TV à la suite de "sanctions" de l'Union européenne. La chaîne iranienne avait annoncé dans un tweet dans la matinée qu'Eutelsat avait "débranché Press TV après de nouvelles sanctions de l'UE". L'UE avait sanctionné en novembre dernier 29 responsables iraniens, dont le ministre de l'Intérieur, et la chaîne publique Press TV, accusée d'avoir diffusé "les aveux forcés" de détenus après la répression des manifestations engendrées par la mort de Mahsa Amini.

iraniennes.<sup>110</sup> L'agence de presse IRNA n'a pas hésité à cette occasion à comparer les chaînes de télévision internationales de l'Iran à ses missiles et à ses drones.<sup>111</sup>

• Le 12 décembre, l'Union européenne a inscrit l'IRIB sur sa nouvelle liste de sanctions contre l'Iran<sup>112</sup>. Le 22 décembre, Eutelsat a publié une déclaration annonçant sa décision de mettre fin à toute diffusion pour IRIB. Selon Lyngsat.com, le bouquet IRIB sur Hotbird 13C comprenait 15 chaînes de télévision et 22 stations de radio diffusées par Eutelsat sur son satellite Hotbird 13C.<sup>113</sup>

Entités	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
112	Radio-télévision de la République islamique d'Iran (IRIB) سازمان صدا و سیما جمهوری اسلامی ایران	Adresse: Rive Jamanaq, Avenue Valiasr, 19595-3333 Téhéran (Iran) Type d'entité: société d'Etat de télévision et de radiodiffusion Autres entités associées: Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC)	La radio-télévision de la République islamique d'Iran (IRIB) est une société d'Etat de radiodiffusion autorisée connue pour être un porteur de régime. L'IRIB est responsable de la production et de la diffusion des aveux forcés de détenus, y compris de journalistes, de militants politiques et de personnes appartenant aux minorités kurde et arabe, en violation du droit internationalement reconnu à un procès juste et équitable. L'IRIB est donc responsable de graves violations des droits de l'homme en Iran.	12.12.2022

Selon Lyngsat.com, le mux IRIB sur Eutelsat a cessé d'émettre sur le Hotbird 13C le 22 décembre. Les chaînes IRIB ont également quitté Eutelsat 7 West A: 11334 H. Alam News Channel a quitté toute la capacité d'Eutelsat, elle n'est donc même plus sur satellite. Il est toujours en streaming.<sup>114</sup>

*"Eutelsat a évalué les conséquences de l'adoption par l'Union européenne le 14 novembre 2022, de sanctions supplémentaires contre les auteurs de graves violations des droits de l'homme en Iran", a indiqué à l'AFP Eutelsat dans un communiqué. "Conformément à sa politique de mise en œuvre systématique des décisions d'interdiction prononcées par des régulateurs et des instances compétentes, Eutelsat a pris l'attache de ses contreparties diffusant Press TV, afin de faire appliquer la cessation de diffusion dans les plus brefs délais", a ajouté l'opérateur européen de satellites. "Cette mesure prise par Eutelsat oblige les contreparties, y compris celles qui se trouvent sur le territoire iranien", a-t-il encore ajouté. Concrètement, Eutelsat a demandé aux diffuseurs et distributeurs qui proposent cette chaîne d'interrompre sa retransmission. Ses partenaires doivent ensuite appliquer cette requête. »*

<sup>110</sup> [Political motifs behind PRESS TV's removal of Eutelsat](#), Iran Press, 12.12.2022

[Iran's parliament slams EU sanctions on Press TV, removal of network from Eutelsat](#), Press TV, 14.12.20

<sup>111</sup> *"However, it should be seen as an opportunity and a wake-up call for the Iranian side to take lessons from threats against Iran's TV networks such as al-Alam and Press TV, and reach the conclusion that the psychological warfare against the international networks of the Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB) proves that these media outlets have been successful in conveying the message of the Islamic Revolution to the world public. It is worth mentioning that the international TV networks of the IRIB have shown that they have caused concern among the foes, as the drones and missiles of the Islamic country did; thus, the Iranian authorities are expected to pay more heed to develop networks such as HispanTV, Sahar TV, Al-Kawthar TV, Hausa TV and so on.",* [A lesson from imposition of sanctions on Press TV](#), IRMA, 15.11.2022

<sup>112</sup> [RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2022/2428 DU CONSEIL du 12 décembre 2022 mettant en œuvre le règlement \(UE\) no 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran](#)

[DÉCISION D'EXÉCUTION \(PESC\) 2022/2433 DU CONSEIL du 12 décembre 2022 mettant en œuvre la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran](#)

<sup>113</sup> [Hotbird 13C](#), Lyngsat.com, consulté le 18.12.2022

<sup>114</sup> [https://www.lyngsat.com/muxes/Hotbird-13C\\_Wide\\_10775-H.html](https://www.lyngsat.com/muxes/Hotbird-13C_Wide_10775-H.html) Message de Christian Lyngemark à l'auteur, 22.12.2022.



Sur la base des précédents de Belarus 24, Press TV et IRIB, il semble clair que le §2 de l'article 2 du règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 « *Aucun fonds ou ressources économiques ne doit être mis à disposition, directement ou indirectement, à ou au profit de personnes physiques ou morales, d'entités ou d'organismes qui leur sont associés énumérés à l'annexe 1* » doit être interprété comme l'obligation pour les opérateurs de satellites et d'autres types de sociétés de transmission (câble, IPTV, TNT, FAI, réseaux sociaux) de ne continuer à fournir des capacités à aucun des services (TV, radio, services en ligne) fournis par les entités sanctionnées.

Comme nous le démontrerons, l'impact des sanctions sur VGTRK, National Media Group, ANO TV-Novosti et les forces armées russes, si elles sont correctement mises en œuvre, sera très ample.

---

## 5. ENTREPRISES, ENTITES ET PROPAGANDISTES SANCTIONNES DANS LE 9<sup>ème</sup> PAQUET DE SANCTIONS

### 5.1.. VGTRK (Всероссийская государственная телевизионная и радиовещательная компания) (Société d'Etat de télévision et de radiodiffusion russe, RTR)



	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
155.	All-Russia State Television and Radio Broadcasting Company (VGTRK) (Société d'Etat de télévision et de radiodiffusion russe) (en russe: Всероссийская государственная телевизионная и радиовещательная компания (ВГТРК))	Adresse: str. 5th Yamskogo Polya 19-21, 125124, Moscou, Russie Type d'entité: entreprise unitaire publique fédérale Lieu d'enregistrement: Pokhodny Proyezd 3-2, 125373, Moscou, Russie Date d'enregistrement: 14.10.2002 Numéro d'enregistrement: 1027700310076 Principal établissement: Moscou, Russie	VGTRK est un groupe médiatique, qui contrôle des chaînes de télévision telles que Rossiya 1, Rossiya 24, RTR Planeta, la station de radio Vesti FM et autres. Il est détenu et contrôlé par la Fédération de Russie et a été reconnu comme une entreprise stratégique par le président Vladimir Poutine. En 2022, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le gouvernement russe a augmenté le financement des médias contrôlés par l'Etat; VGTRK devrait recevoir 25,2 milliards de roubles. VGTRK tire donc avantage des décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée ou de la déstabilisation de l'Ukraine.  Les chaînes détenues par VGTRK fournissent une plateforme à, entre autres, Olga Skabeyeva, Dmitry Kiselyov et Vladimir Soloviev, qui diffusent de la propagande et de la désinformation liées à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. VGTRK soutient donc les actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et est associée à des personnes physiques qui soutiennent de telles politiques et actions. En outre, VGTRK est responsable du soutien apporté au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et tire avantage de ce gouvernement.	16.12.2022

Selon sa propre présentation, VGTRK (également parfois abrégé en RTR) est le premier groupe de médias de la Fédération de Russie.<sup>115</sup>

*"La société russe de radiodiffusion et de télévision" occupe la position de leader sur le marché national de la radiodiffusion et est l'un des principaux producteurs de contenu. Le RTR comprend :*

- Chaînes TV nationales : "Rossiya 1", "Rossiya K" ;
- plus de 80 réseaux régionaux de télévision et de radio diffusant dans toutes les régions de la Fédération de Russie ;
- La première chaîne russe d'information 24h/24 et 7j/7 – « Russia 24 » ;
- « RTR-Planet » – une chaîne de télévision opérant à l'étranger en langue russe depuis 2002 ;

<sup>115</sup> RTR is the largest Media Corporation in Russia, VGTRK, retrieved on 18.12.2022

- *une version en langue russe de la chaîne de télévision « Euronews » ;*
- *quatre chaînes de radio : « Radio Rossiya », « Mayak » (Phare), « Kultura » (Culture), « Vesti FM » ;*
- *une chaîne Internet d'État "Rossiya" regroupant des dizaines de ressources en ligne.*
- *En outre, la RTR et Rostelecom proposent le premier bouquet russe de chaînes de télévision non aériennes "Télévision numérique", qui se compose de dix-sept chaînes, répondant à toutes les demandes du public : "Moya Planeta" (Ma planète), "Nauka 2.0" (Science 2.0), "Istoriya" (Histoire), "Zhivaya Planeta" (Planète vivante), "T24", "Mult" (Dessin animé), "Romance russe", "Déetective russe", "Best-seller russe", NST (Real télé terrible) et autres.*

La version russe d'Euronews a été interdite de distribution par TriKolor et NTV Plus début mars et a quitté Eutelsat 36B le 9.3.2022.<sup>116</sup>

Il convient d'ajouter que VGTRK est impliqué avec Perviy Kanal dans une joint-venture pour diffuser la chaîne pour enfants Karusel.

Quant aux chaînes thématiques, ru.wikipedia fournit la liste suivante<sup>117</sup>:

- «Моя планета»
- «Наука»
- «История»
- «Техно 24»
- «Живая планета»
- «Доктор»
- «Мосфильм. Золотая коллекция»
- «Русский бестселлер»
- «Русский детектив»
- «Русский роман»
- «Комедия»
- «Настоящее страшное телевидение»
- «Страшное HD»
- «Синема»
- «FAN»
- «Сарафан»

<sup>116</sup> [EuroNews Russskiy](#), Lyngsat.com, consulté le 18.12.2022

<sup>117</sup> [Всероссийская государственная телевизионная и радиовещательная компания](#), ru.wikipedia, consulté le 5.1.2023

- «Мульт»
- «Ани»
- «Мультимузыка»
- «Мама»

Nous ne disposons pas du nombre exact de chaînes régionales VGTRK diffusées par Eutelsat, mais nous estimons qu'il y en a au moins quatre (360°, GTRK Groszny TV, Moska 24, Volgograd 24)

Au total, le nombre de chaînes TV VGTRK diffusées par Eutelsat devrait être d'environ 27. Eutelsat diffuse également les 4 chaînes radio VGTRK.

Les deux portails Web VGTRK Smotrim<sup>118</sup> et Vesti<sup>119</sup> sont disponibles sur le service ISP haut débit par satellite Konnect fourni en Russie par Eutelsat, mais également largement disponibles sur Internet dans les pays de l'UE. De nombreuses applications dans les magasins d'applications donnent accès aux canaux VGTRK

#### THE VGTRK TV AND RADIO CHANNELS AND WEB PORTALS



<sup>118</sup> <https://smotrim.ru/> Consulté sur réseau Orange le 8 juin 2023

<sup>119</sup> <https://www.vesti.ru/> Consulté sur réseau Orange le 8 juin 2023

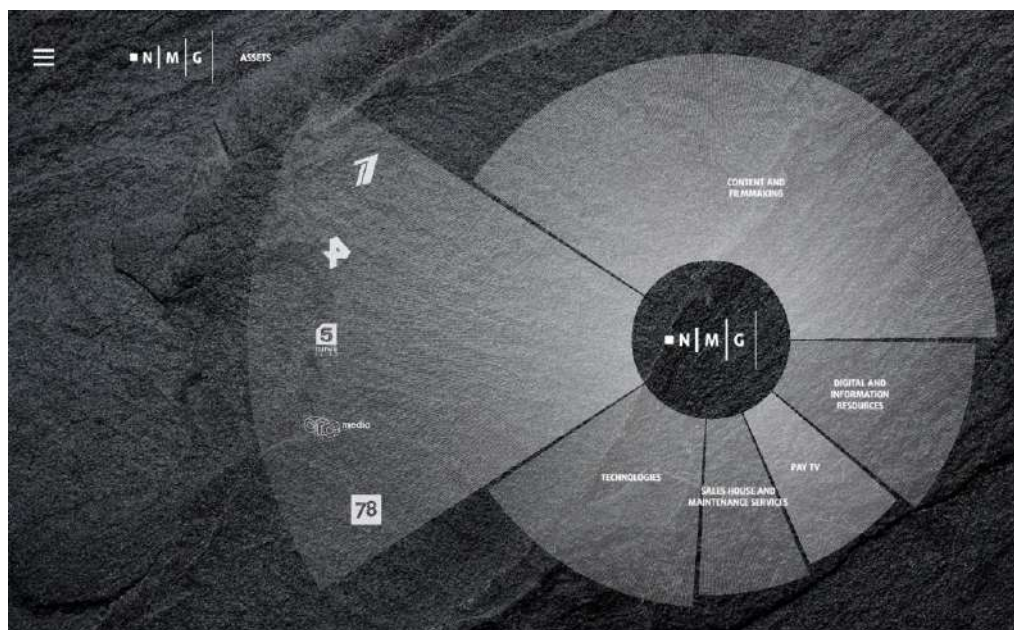
## 5.2. National Media Group (NMG)



	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
156.	National Media Group (Groupe national de médias, NMG) (en russe: "Национальная Медиа Группа (НМГ)")	Adresse: Prechistenskaya embankment 13, building 1, 119034 Moscou, Russie Type d'entité: société par actions Date d'enregistrement: 1.2.2008 Numéro d'enregistrement: 1087746152207 Numéro d'identification fiscale: 7704676655	Le Groupe national de médias est un groupe médiatique, qui contrôle 28 entreprises de médias en Russie, dont Channel One, Channel 5, REN TV et STS, 78.ru, les journaux nationaux Izvestia, Delovoy Peterburg et d'autres médias. Il est détenu par Bank Rossiya, dont le principal actionnaire est Yuriy Kovalchuk. La présidente du conseil d'administration de NMG est Alina Kabaeva. NMG est donc associé à des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives eu égard aux actions qui menacent ou compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.  Les médias contrôlés par NMG diffusent activement de la propagande et de la désinformation liées à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. NMG soutient donc des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	16.12.2022

La meilleure source pour décrire les actifs du National Media Group est le site du groupe.<sup>120</sup> Nous en extrayons ici ce qui concerne les activités de diffusion.

### 5.2.1. « On-air broadcasting »



<sup>120</sup> <https://nmg.ru/en/holdings> consulté le 18.12.2022 et le 8 juin 2023

### 5.2.1.1. Groupe Perviy Kanal



NMG détient une participation de 49 % dans le groupe Perviy Kanal, dont la principale chaîne a été sanctionnée à la fois par Arcom (14.12.2022) et l'Union européenne (16.12.2022)<sup>121</sup>.

Le groupe Perviy Kanal fournit la chaîne généraliste Perviy Kanal mais aussi les 8 chaînes de la famille « Perviy Kanal Digital » DOM KINO, VREMYA, TELECAFE, DOM KINO PREMIUM, MUSIC ONE TV (Музыка Первого), POBEDA, POHEHALY, BOBER et TELEKANL O !.



#### DIGITAL TV FAMILY

Digital TV Family  
Telecafe  
Dom kino  
Music One TV  
Vremya  
Dom kino Premium  
Bober  
Contacts



#### CAROUSEL

Channel for new generation  
Channel audience  
How to watch

#### DIGITAL TV FAMILY

In 2005, **CHANNEL ONE RUSSIA WORLDWIDE** launched a themed broadcasting project that was entirely new for Russia — **DIGITAL TV FAMILY**. We were the first of the major Russian television companies to start working in the so-called "off-the-air" niches by creating separate cable and satellite TV channels on different topics.

In July 2015, **CHANNEL ONE RUSSIA WORLDWIDE** put into operation a new multi-channel broadcast system that allows all versions to be broadcast in HD.

The **DIGITAL TV FAMILY** today includes 6 channels: **DOM KINO**, **VREMYA**, **TELECAFE**, **DOM KINO PREMIUM**, **MUSIC ONE TV**, and **BOBER**.

TV channels of **DIGITAL TV FAMILY** are available in Russia, the CIS, Israel, North America, the Baltic States, Europe, and Asia.



#### CHANNEL ONE RUSSIA

History  
International broadcasting  
Channel One in Hotels  
Programs

<sup>121</sup> Les pourcentages de participation sont ceux rapportés dans l'article [Национальная Медиа Группа](#) de ru.wikipedia, consulté le 18.12.2022

Les chaînes éditées par le groupe Perviy Kanal



ДОМ КИНО

ТЕЛЕКАНАЛ  
ВРЕМЯ



ДОМ КИНО  
премиум



МУЗЫКА  
ПЕРВОГО



Le groupe Perviy Kanal est également impliqué avec VGTRK dans la joint-venture de la chaîne pour enfants Karousel.

### 5.2.1.2. Groupe STS

Le groupe NMG détient 49 % de STS Media, fournissant les chaînes STS et diverses chaînes thématiques.

#### Chaînes éditées par le groupe CTC (STS)

Nom du service (en russe)	Nom du service	Société éditrice (d'après RKN)
СТС	СТС TV (STS TV)	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"
СТС Интернешнл	СТС International	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"
СТС Love	СТС Love	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"
Peretz International	Peretz International	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"
СТС Kids	СТС kids	Общество с ограниченной ответственностью "Медиа-Телеком"
ЧЕ	CHE	Закрытое акционерное общество "ТВ ДАРЬЯЛ"
Домашний	Domashny	Акционерное общество "Новый Канал"
Домашний International	Domashny International	Акционерное общество "Новый Канал"

StoryFirst Communications (rebaptisée plus tard "CTC Media") a été fondée par un entrepreneur américain, Peter Gerwe, en 1989. De 1991 à 1997, la société a attiré un financement important d'investisseurs individuels et institutionnels mondiaux. En 1996, CTC Media a lancé le premier réseau de télévision national russe, CTC, basé sur le modèle américain. La société a acquis et fondé de nombreuses chaînes de télévision régionales afin de couvrir l'ensemble du territoire russe.

La valeur du marché publicitaire en Russie a fortement baissé après la crise de 1998 et a provoqué une baisse spectaculaire des revenus, ce qui a conduit plusieurs investisseurs institutionnels à vendre leurs parts. Début 2002, Baring Vostok Private Equity Fund a acheté des actions à ces investisseurs et s'est complètement retiré en 2008.

THE CHANNELS PROVIDED BY CTC MEDIA (PART OF THE NMG GROUP)



La chaîne Peretz International ne fait pas partie des offres NTV Plus et Tri kolor diffusées par Eutelsat/

Le Telekanal 31 est une chaîne pour le Kazakhstan, non diffusée par Eutelsat ni RSCC et ne faisant pas partie de l'offre Tri kolor et NTV Plus.



### 5.2.1.3 Chaînes individuelles



NMG détient 82% de Общество с ограниченной ответственностью "АКЦЕПТ" (Телевизионный канал РЕН ТВ) (AKTSEPT (TELEVIZIONNYI KANAL REN TV), qui édite la chaîne REN-TV, sanctionnée par l'Union européenne le 16.12.2022

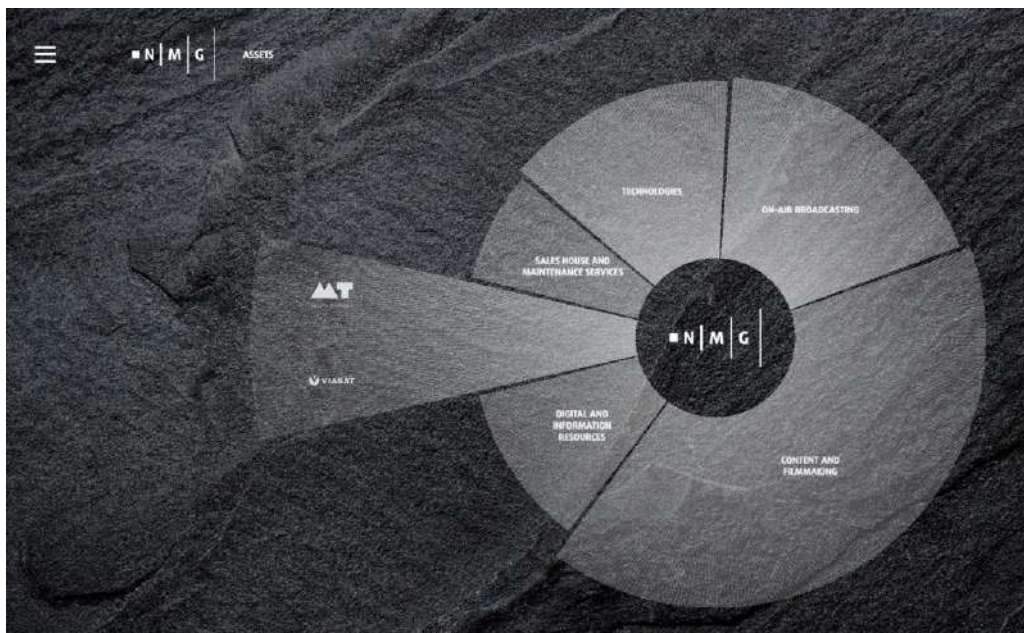


NMG détient 74,2 % de Акционерное общество "Телерадиокомпания "Петербург" (Teleradiokompania Petersburg) qui édite Telekanal 5, la chaîne de Saint-Petersbourg



NMG contrôle également le Telekanal 78. Cette chaînes ne figure pas parmi les offres de NTV Plus et Tri kolor diffusée par Eutelsat.

### 5.2.2. « Pay-TV activities »



Dans le domaine de la télévision à péage, MTG contrôle deux groupes : Media Telecom (« MT ») et la société Synergy LLC, qui contrôle diverses sociétés du groupe Viasat

#### 5.2.2.1. Media Telecom<sup>122</sup>

MT fournit 14 chaînes de télévision, dont seules .red, .black, .sci-fi, éditées par Общество с ограниченной ответственностью "Нетворк Восток" (Networks Vostok), sont diffusées par Eutelsat pour NTV Plus et Anekdot TV pour Trikolor

THE CHANNELS PART OF MEDIA TELECOM (PART OF THE NMG GROUP)



<sup>122</sup> <https://mt.media/en/about/>

### 5.2.2.2. Viasat<sup>123</sup>



Selon la présentation qui en est donnée sur le site de NMG, « le groupe Viasat est l'une des trois plus grandes sociétés du marché russe de la télévision payante en termes de nombre de chaînes de télévision et d'audience des chaînes non terrestres. En Russie et dans la CEI, la société possède 13 chaînes de télévision payantes populaires, dont TV1000, TV1000 Action, TV1000 Russkoe Kino (n° 1 parmi toutes les chaînes payantes en Russie), Viasat Explore, Viasat History et Viasat Nature ». <sup>124</sup>

Fondée en 2003, Viasat World Ltd<sup>125</sup> appartenait à l'origine au groupe suédois Modern Times Group (MTG) sous le nom de Viasat World Ltd (2003-2014) puis MTG World (2014-2016). Sous le label Viasat, différentes chaînes thématiques ont été proposées dans les pays d'Europe centrale et orientale et, à partir de 2003, en Russie.

Fin octobre 2015, MTG a vendu son activité de gestion de chaînes de télévision :

- Les activités européennes de MTG World Ltd pour 45,5 millions de dollars à Sabiero Holdings Limited, une filiale de Baring Vostok<sup>126</sup> enregistrée à Chypre et dont les dirigeants Vagan Abgaryan et Dmitry Baburin étaient russes<sup>127</sup>. La société a été rebaptisée Viasat World Ltd. Les données publiées par Companies House font état d'une évolution récente du contrôle capitalistique de Viasat World Ltd<sup>128</sup>. Le 30 novembre 2022, Sabiero Holdings Ltd a indiqué ne plus être une entité significative dans le contrôle de l'entreprise. L'entreprise désormais indiquée comme exerçant le contrôle est V World Holdings Ltd. (avec 75 % ou plus de contrôle)<sup>129</sup>

---

<sup>123</sup> <https://viasat.ru/about>

<sup>124</sup> <https://nmg.ru/en/holdings/viasat>

<sup>125</sup> <https://www.viasatworld.com/>

<sup>126</sup> Baring Vostok Capital Partners est la plus grande société de capital-investissement indépendante spécialisée dans les investissements en Russie et dans la Communauté des États indépendants. Les Baring Vostok Private Equity Funds investissent dans un large éventail de secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les produits de consommation, les médias et la technologie, les télécommunications et les services financiers. Voir : <https://baring-vostok.com/>

<sup>127</sup> Viasat World Ltd, [Annual Return](#), Companies House, 10.6.2016. Voir également [Sabiero Holdings Ltd](#), Cyprus Registry, consulté le 7.1.2022 Vagan Abgaryan a été arrêté en Russie en 2019 pour suspicion de fraude et condamné en août 2021. ([Affaire Baring Vostok : la justice russe rend son verdict aujourd'hui](#), Eurasia Business News, 5.8.2021.)

<sup>128</sup> [VIASAT WORLD LIMITED](#), [Company number 03072386](#), Companies House, consulté le 6.1.2023

<sup>129</sup> L'actionnariat de V World Ltd, société créée le 4.11.2022, se répartit entre Benjamin Groowcock, Reuben Wheeler et Karin Heijink. Voir [V WORLD LIMITED](#), [CERTIFICATE OF INCORPORATION OF A PRIVATE LIMITED COMPANY](#) Company Number 14463758, Companies House, 4.11.2022

Au 6.1.2023, Viasat World Ltd n'avait pas encore publié ses comptes pour l'année 2021. En 2020, le chiffre d'affaires était de 88 millions de \$ et le résultat opération de 22,5 millions de \$. Selon la base de données MAVISE, hors chaînes à destination de la Russie, la société propose 20 chaînes de télévision et 13 services de VoD. Les services sont fournis en Europe centrale et orientale (y compris l'Ukraine) et dans les pays nordiques et baltes. La plupart des licences sont accordées par l'OFCOM britannique et trois licences par l'autorité suédoise de régulation, Myndigheten för radio och tv (MPRT)

- Synergy LLC a acquis les chaînes Viasat dans leur version russe.<sup>130</sup> La scission des activités en Russie faisait suite à l'amendement de 2014 à la loi russe sur les médias limitant la propriété étrangère aux 20 %. Au moment de sa création en 2015, Synergy LLC appartenait à Anatoly Karyakin (directement et via JSC Capital créé par Karyakin, en cours de liquidation en 2018).<sup>131</sup>

Cependant, cette structure de l'accord ne convenait pas à l'autorité russe des communications, Roskomnadzor. Le chef du département, Alexander Zharov, a déclaré que Synergy LLC étant une filiale de Baring Vostok, la règle visant à limiter le contrôle étranger des médias est violée par les nouveaux propriétaires. En conséquence, Baring Vostok a abandonné 80 % du Viasat russe au profit de NMG, ce qui a été annoncé en juin 2016.<sup>132</sup> Sabiero Holdings détient les 20 % restant.

Dans le communiqué du NMG sur la conclusion de l'accord de restructuration des activités des chaînes de télévision russes Viasat en juin 2016, il était indiqué qu'Aleksey Alexandrovich Krol est devenu le chef de la nouvelle entreprise. Alexey Krol est également à la tête de plusieurs entités juridiques qui composent le groupe de sociétés : Felista JSC (depuis janvier 2005), Viasat Media LLC (depuis mai 2010), Viasat Global LLC (depuis septembre 2006), Viasat Holding LLC (depuis octobre 2008), Viasat Da Vinci LLC (depuis septembre 2010), etc. Ces sociétés ont été créées à des moments différents par divers fondateurs - à la fois des entités juridiques étrangères et russes, cependant, malgré la propriété complexe du régime, la structure de leur propriété est désormais uniforme : environ 80 % au total appartiennent à NMG, 20 % à Sabiero Holdings Limited (à peu près parce que certaines entités juridiques ont des participations croisées).

Des collaborations commerciales ont d'évidence été maintenues entre le groupe Viasat russe et Viasat World Ltd, notamment pour les acquisitions de droits ou l'identité visuelle chaînes

---

<sup>130</sup> [MTG sells Russian, int'l channels for \\$45.5m](#), TBI, 22.10.2015 ; [НМГ закрыла сделку по покупке 80% российского бизнеса Viasat](#), TASS, 23.6.2016

<sup>131</sup> [Как устроена компания Viasat Россия](#), Telesputnik, 28.11.2018

<sup>132</sup> [НМГ закрыла сделку по покупке 80% российского бизнеса Viasat](#), TASS, 23.6.2016

### Les entreprises éditrices des chaînes Viasat russes

Da Vinci Kids	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Да Винч	VIASAT GLOBAL
Viasat Explore (Russia)	Акционерное общество «ФЕЛИСТА»	FELISTA
Viasat History (Russian)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Холдинг"	VIASAT HOLDING
Viasat Nature (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Медия"	Viasat Mediia
Viasat Nature/History HD	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Медия"	Viasat Mediia
Viasat Sport (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL
VIP Comedy (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL
VIP Megahit (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL
VIP Premiere (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL
ViP SERIAL	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL

Source : Roskomnadzor (Avril 2022)

La chaîne Da Vinci Kids est éditée à l'origine par le groupe allemand Da Vinci Kinds GmbH. Viasat Global détient la licence pour la Russie, mais nous n'avons pu vérifier une éventuelle propriété par l'entreprise (et donc par NMG)

Les chaînes de la famille Viasat sont distribuée en Russie par la plateforme NTV Plus.

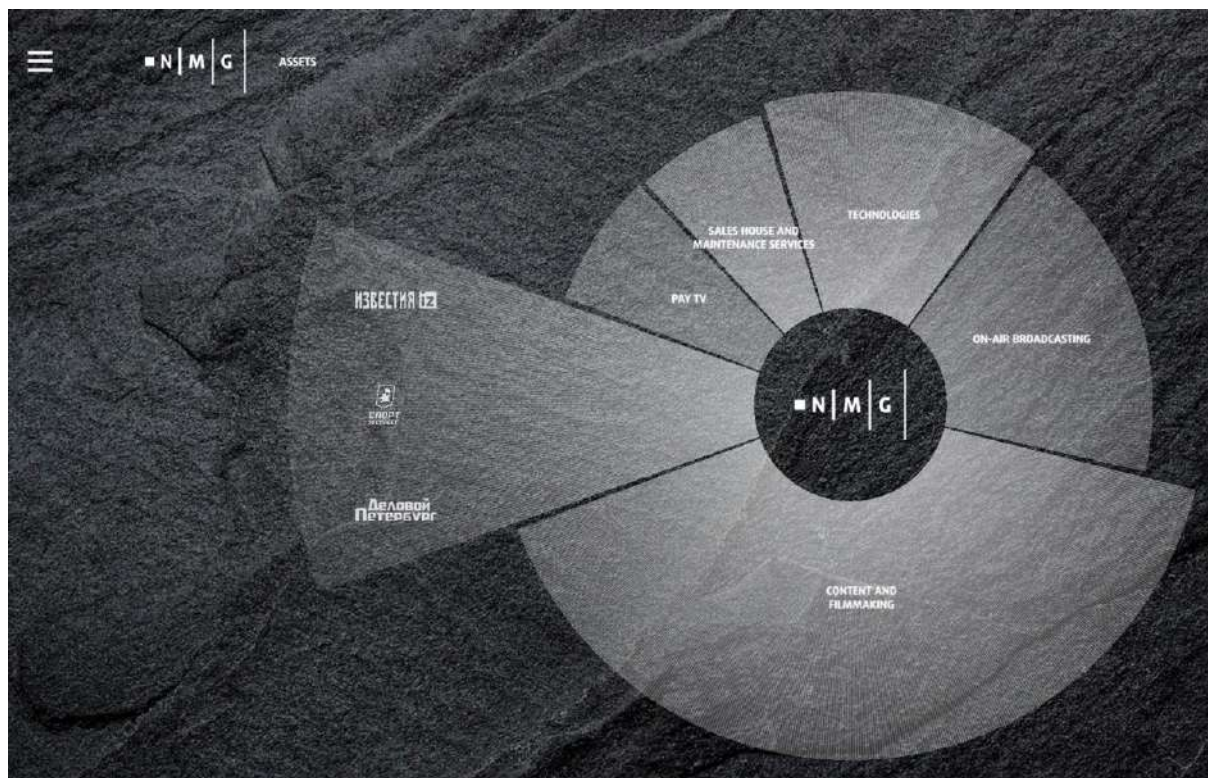
Viasat édite également un service de VoD en ligne, Viju.<sup>133</sup>

THE CHANNELS PROVIDED BY VIASAT WORLD Ltd (OWNED BY THE NATIONAL MEDIA GROUP)



<sup>133</sup> <https://viju.ru/>

### 5.2.3. "The division Digital and Information Resources"



La division « Ressources numériques et informationnelles » du NMG regroupe les journaux (Sport Ekspress, le groupe de presse pétersbourgeois Delovoy et Izvestia IZ).



Izvestia IZ fournit un service de télévision d'information qui figure dans les offres NTV Plus et Triolor diffusées par Eutelsat via le satellite Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C<sup>134</sup>

<sup>134</sup> Le service est disponible en Europe sur Internet : <https://iz.ru/> (consulté sur réseau Orange, le 8 juin 2023)

**Services de télévision sous le contrôle du National Media Group diffusés par Eutelsat**

Nom du service (en russe)	Nom du service	Société éditrice (d'après RKN)	Société éditrice	Type de licence RKN	GENRE
Бобёр	Bober	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Lifestyle / Loisirs / Santé / Voyages
Дом кино	Dom Kino	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Films et fiction TV
Дом кино премиум	Dom Kino Premium	Закрытое акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Films et fiction TV
Музыка Первого	Muzyka Pervogo	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Musique
Телекафе	Telecafe	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Lifestyle / Loisirs / Santé / Voyages
Время	Vremya	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Documentaires
Поехали!	Poehali!	Закрытое акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Lifestyle / Loisirs / Santé / Voyages
O!	Telekanal O!	Закрытое акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Enfants
Победа	Pobeda	Акционерное общество "Первый канал. Всемирная сеть"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Universelle	Films et fiction TV
Петербург – 5 канал	Peterburg - 5 kanal	Акционерное общество "Телерадиокомпания "Петербург"	TELERADIOCOMPANY PETERSBURG	Hertzien terrestre	Généraliste
СТС	СТС TV (STS TV)	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"	СТС MEDIA SERVICE - STS MEDIA SERVICE	Hertzien terrestre	Divertissement
СТС Интернешнл	СТС International	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"	СТС MEDIA SERVICE - STS MEDIA SERVICE	Cable / Satellite / IPTV / Mobile / Autre	Divertissement
СТС Love	СТС Love	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"	СТС MEDIA SERVICE - STS MEDIA SERVICE	Universelle	Divertissement
Peretz International	Peretz International	Акционерное общество "Сеть телевизионных станций"	СТС MEDIA SERVICE - STS MEDIA SERVICE	Cable / Satellite / IPTV / Mobile / Autre	Divertissement
СТС Kids	СТС kids	Общество с ограниченной ответственностью "Медиа-Телеком"	СТС MEDIA SERVICE - STS MEDIA SERVICE	cable	Enfants
Домашний	Domashny	Акционерное общество "Новый Канал"	NOVYI KANAL	Hertzien terrestre	Lifestyle / Loisirs / Santé / Voyages
Домашний International	Domashny International	Акционерное общество "Новый Канал"	NOVYI KANAL	Cable / Satellite / IPTV / Mobile / Autre	Lifestyle / Loisirs / Santé / Voyages
ЧЕ	CHE	Закрытое акционерное общество "ТВ ДАРЬЯЛ"	TV DARIAL	Universelle	Divertissement
.Black	.Black	Общество с ограниченной ответственностью "Нетворкс Восток"	Networks Vostok	Universelle	Films et fiction TV
.Red	.Red	Общество с ограниченной ответственностью "Нетворкс Восток"	Networks Vostok	Universelle	Films et fiction TV
.Sci-Fi	.Sci-Fi	Общество с ограниченной ответственностью "Нетворкс Восток"	Networks Vostok	Universelle	Films et fiction TV
TV 1000 Action	TV1000 Action (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
TV 1000 Русское кино	TV1000 Russian Kino (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Холдинг"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
Viasat Sport HD	Viasat Sport (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Sport
VIP Comedy	VIP Comedy (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
VIP Megahit	VIP Megahit (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
VIP Premiere	VIP Premiere (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
VIP SERIAL	VIP SERIAL	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Глобал"	VIASAT GLOBAL	Universelle	Films et fiction TV
Viasat History	Viasat History (Russian)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Холдинг"	VIASAT HOLDING	Universelle	Documentaires
Viasat Nature	Viasat Nature (Russia)	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Медиа"	Viasat Media	Universelle	Documentaires
Виасат Нэйчер/Истори HD	Viasat Nature/History HD	Общество с ограниченной ответственностью "Виасат Медиа"	Viasat Media	Universelle	Documentaires
Известия	Izvestia	Общество с ограниченной ответственностью "Мультимедийный и	Multimediiinyi informatsionnyi tsentr Izvestia	cable	Information / Economie

**Diffusion par Eutelsat interrompue au 22.12.2022**

Первый Канал	Perviy Kanal	Акционерное общество "Первый канал"	CHANNEL ONE - PERVIY KANAL	Hertzien terrestre	Généraliste
--------------	--------------	-------------------------------------	----------------------------	--------------------	-------------

Source : Comité Denis Diderot

### 5.3. ANO-TV Novosti



	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
158.	ANO TV-Novosti (en russe: AHO 'TB- новости')	Adresse: Autonomous non-profit organization (ANO) "TV-Novosti", BOROYAYA ULITSA, D.3, K.1, Moscou, 111020, Fédération de Russie  Téléphone: +7(499)750-00-75, +7(495)926-28-30, +7(495)649- 89-89  Site internet: <a href="https://partners.rt.com/contacts/">https://partners.rt.com/contacts/</a>  Courriel: <a href="mailto:info@rttv.ru">info@rttv.ru</a>	TV-Novosti est un organe de presse lié au gouvernement russe. Il est financé par le budget fédéral de la Fédération de Russie. Par l'intermédiaire de ses médias affiliés, dont RT, il a diffusé la propagande et la désinformation pro-Kremlin et a soutenu la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.  Par conséquent, il a soutenu, matériellement ou financièrement, des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il a tiré avantage du gouvernement de la Fédération de Russie, lequel est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.	16.12.2022

ANO-TV Novosti est la société fournissant les chaînes RT et les services en ligne

#### 5.3.1. Les chaînes sanctionnées le 1<sup>er</sup> mars 2022 – Les lacunes dans la mise en œuvre des sanctions



Nous avons vu que différentes chaînes de RT ont été sanctionnées dès le 1er mars par l'UE : RT English, RT France, RT DE, RT en Español.

Un rapport détaillé sur l'application correcte de la sanction serait nécessaire. En général, on peut considérer que la sanction est bien respectée par les opérateurs, mais il existe quelques exceptions notables :



- RT News est toujours diffusé par SES en Inde et en Afrique du Sud<sup>135</sup>

Mise à jour : la diffusion vers l'Afrique du Sud a cessé le 20 février 2023.<sup>136</sup>

- RT Español est toujours diffusé au Mexique sur le satellite Quetzsat 1 exploité par une joint-venture entre le luxembourgeois SES S.A. et le mexicain Grupo Medcom<sup>137</sup>
- RT France continue ses activités éditoriales à partir de son studio de Boulogne-Billancourt et continue selon toute vraisemblance à recevoir des financements de la part du gouvernement russe. Elle emploierait près d'une centaine de salariés et continue à embaucher. La chaîne est accessible en France en recourant à un VPN. Une chaîne a été relancée sur YouTube fin 2022 mais a été clôturée dès début janvier. Des liens vers le site de la chaîne sont proposés sur des sites tels que France-Soir ou russieactuelle.fr. D'après le site de mesure d'audience Similarweb, le site de RT France aurait obtenu 1,9 millions de visites en octobre 2022 et 1,6 million en novembre.<sup>138</sup>

Voir mise à jour ci-dessous

- RT France est diffusée en Afrique du Sud par le satellite SES 5<sup>139</sup>

Mise à jour : la diffusion vers l'Afrique du Sud a cessé le 20 février 2023.<sup>140</sup>

- Dans son communiqué de presse du 22 décembre 2022, Eutelsat assure ne plus être impliqué dans la diffusion de RT News, mais ne dit rien de RT DE, diffusé sur le satellite Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36 C pour le compte de NTV Plus.<sup>141</sup>

---

<sup>135</sup> RT News, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

<sup>136</sup> Idem, consulté le 8 juin 2023

<sup>137</sup> RT Español, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

<sup>138</sup> Interdite, RT France reste accessible et continue sa propagande russe, *Libération*, 6.1.2023. L'article de Libération a notamment suscité des réactions sur Twitter de Nathalie Loiseau (6.1.2023) et de Nicolas Tenzer (8.1.2023). Nicolas Tenzer pose trois questions : 1. "Comment RT France, dont toutes les sources de revenus ont été coupées, parvient-il encore à rapatrier les fonds nécessaires à son activité ?" ; 2. Pourquoi absence de réaction des pouvoirs publics? (comme pour le scandale Eutelsat pendant plusieurs mois et cela en serait peut-être resté là sans l'action de @histvnet et @RSF\_inter)? Trop de passives dans les sanctions. Beaucoup trop. Pourquoi ? 3. Si c'est un problème législatif, qu'attend le gouvernement pour transmettre au Parlement un projet de loi qui permette de fermer définitivement la filiale française de cette officine russe et d'expulser les ressortissants russes qui y travaillent ? D'où vient l'argent ? »

Certaines informations contenues dans l'article ont été contestées par Xenia Fedorova, Présidente et Directrice de l'info de RT France dans un fil sur Twitter le 6 janvier 2022

Voir également, Patrick Cohen, La propagande russe continue de se répandre en France, France 5, 16.1.2023

<sup>139</sup> RT France, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

<sup>140</sup> Idem, consulté le 8 juin 2023

<sup>141</sup> RT DE, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

- Les contenus de RT France sont toujours disponibles sur la plateforme canadienne de partage de vidéos Rumble, malgré la demande du gouvernement français de les retirer. Refusant de donner suite à la demande du gouvernement français, la plateforme s'est retirée de France avec l'annonce suivante à l'écran : « En raison des demandes du gouvernement français de retirer les créateurs de notre plateforme, Rumble est actuellement indisponible en France. <sup>142</sup>Nous contestons ces demandes du gouvernement et espérons rétablir l'accès bientôt. La plateforme est toujours accessible dans d'autres pays de l'UE. <sup>143</sup>
- En octobre, le gouvernement français a obtenu le retrait du contenu de RT France par la plateforme de partage de vidéos Odysée, mais le contenu est toujours disponible dans d'autres pays. <sup>144</sup>
- L'expansion de l'influence informationnelle de la Russie en Afrique passe depuis plusieurs années par la signature d'accord de coopération entre son appareil médiatique extérieur (Sputnik et RT) et des agences de presse ou médias locaux (Arabe Maghreb Presse, Agence ivoirienne de presse, Radio-Télévision nationale congolaise, etc.)<sup>145</sup> La "télévision panafricaine" Afrique Media, installée à Douala (Cameroun), liée aux réseaux du militant d'extrême droite L. Michel et relai historique du discours pro-russe en Afrique, a annoncé début janvier avoir signé fin décembre un partenariat avec RT depuis les locaux moscovites du réseau. <sup>146</sup> **Un bureau a également été ouvert en Algérie.** <sup>147</sup>
- A partir du 15 novembre 2022, le site RT Balkan, est accessible sur Internet avec une URL depuis la Serbie et une version en serbe<sup>148</sup>, anglais<sup>149</sup>. Les versions en espagnol, français, allemand et russe sont annoncées dans le menu mais non accessibles depuis la France.
- Diverses chaînes sur YouTube créées par des particuliers fournissent du matériel de RT France. <sup>150</sup>

---

<sup>143</sup> [Rumble.com](https://rumble.com), consulté le 5.1.2023 **et le 8.6.2023**

<sup>144</sup> Gary Machado, Maria Giovanna Sessa, Rita Jonušaitė and Alexandre Alaphilippe, [Odysee: list of geo-blocking requests shows the EU and EU Member States are far from doing enough to enforce the law](#), EU Disinfo Lab, 15.12.2022

<sup>145</sup> Maxime Audinet et Kévin Limonier, « [Le dispositif d'influence informationnelle de la Russie en Afrique subsaharienne francophone : un écosystème flexible et composite](#) », Questions de communication 2022/1.

<sup>146</sup> « [Partenariat Afrique Media – RT : Bientôt la fin de la propagande mensongère occidentale](#) », Afrique Media TV, 29.12.2022 ; [Tweet](#) de Maxime Audinet, 6.1.2023

<sup>147</sup> **RT avance ses pions en Afrique et ouvre un nouveau bureau en Algérie**, Rsf.org, 4.4.2023

<sup>148</sup> <https://rt.rs/>, consulté le 5.1.2023 **et 8.6.2023** Voir RT [запустил онлайн-вещание на сербском языке](#), RIA, Novosti, 12.11.2022 ; Eva Moysan, [Interdit dans l'UE, le média Russia Today s'étend dans les Balkans](#), [Le Point.fr](#), 30.11.2022

<sup>149</sup> <https://swentr.site/> consulté le 5.1.2023

<sup>150</sup> Manucharian Gregory, [EU vs RT: A Propaganda Chess Match for the Ages](#), [Geopolitical Monitor](#), 2.12.2022

- En Allemagne, le contenu RT est également disponible via les réseaux sociaux.<sup>151</sup>

---

<sup>151</sup> Felix Huesmann, [Putins Armee der Trolle](#), Frankfurter Rundschau, 20.10.2022

### 5.3.2. Les autres chaînes du groupe



La sanction prise le 16 décembre par l'Union européenne sur ANO TV-Novosti devrait compléter le nombre de chaînes que les opérateurs européens devraient cesser de distribuer.

En particulier :

- RT Arabic est diffusée par Eutelsat sur trois satellites Hotbird 13, Eutelsat 7 West A et Eutelsat 8 West B vers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.<sup>152</sup>

Mise à jour : la diffusion de RT Arabic sur ces satellites a cessé le 7 février 2023<sup>153</sup>

- RT Doc (en russe) en diffusion par Eutelsat sur la location Ekpress AMU 1 / Eutelsat 36C) pour la plateforme Triolor<sup>154</sup>
- RT Documentary (en anglais) qui était diffusée en Europe par Eutelsat Hotbird 13B jusqu'au 11 janvier 2023<sup>155</sup>
- Konnect, le service haut débit par satellite fourni par la filiale russe d'Eutelsat, donne accès à RT Rossiya (РТ Россия)..<sup>156</sup>
- Rutube, le service de partage vidéo propriété de Gazprom Media Holding, accessible dans l'Union européenne, permet l'accès à la diffusion en direct de RT Arabic<sup>157</sup>, RT Doc<sup>158</sup> et aux

<sup>152</sup> RT Arabic, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

<sup>153</sup> Idem, consulté le 8 juin 2023

<sup>154</sup> RT Doc, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023 et le 8.6.2023

<sup>155</sup> RT Documentary, Lyngsat.com, consulté le 12..1.2023 et le 8.6.2023 Selon diverses sources, dont Lyngsat, la diffusion a été interrompu le 11.1.2023

<sup>156</sup> C'est sur RT Rossiya que le journaliste Anton Krassovski, le 20 octobre 2022 a appelé à noyer ou brûler les enfants ukrainiens . Claire Tevé, [Anton Krasovsky suspendu de RT après avoir appelé à brûler ou noyer les enfants ukrainiens](#), Huffington Post, 24.10.2022 Un Comité d'enquête a considéré que ces propos n'avaient rien de criminel. [Investigative Committee finds no crime in journalist Anton Krasovsky's call to 'drown' Ukrainian children](#), Meduza, 17.12.2022

<sup>157</sup> RT Arabic, Rutube.com, consulté le 5.1.2023 et le 8.6.2023

<sup>158</sup> RT Doc, Rutube, consulté le 5.1.2023 et le 8.6.2023

chaînes vidéo de RT Rossiya.<sup>159</sup>, à la chaîne RT на русском (RT en russe)<sup>160</sup>, à la chaîne RT Stream<sup>161</sup>, à la chaîne de la version anglaise de RT Documentary<sup>162</sup>

### 5.3.3. La mise en œuvre des sanctions du 9<sup>ème</sup> paquet par la Direction du Trésor

Selon un article du Monde (19.1.2023) citant un document interne de RT France, le compte bancaire de RT France aurait été gelé à la demande de la Direction du Trésor, en application des sanctions du 9<sup>ème</sup> paquet de sanctions adoptés le 16 décembre.<sup>163</sup>

Cette information a été confirmée lorsque le 21 janvier la Présidente de RT France, Xenia Fedorova a annoncé que la chaîne était contrainte de mettre fin à ses activités.<sup>164</sup> Le Ministère de l'Economie a confirmé que le gel des avoirs de RT France découlait de la mise en œuvre des sanctions européennes contre ANO-TV Novosti.<sup>165</sup>

Le Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie a évoqué des mesures de représailles.<sup>166</sup>

Le syndicat SNJ a dénoncé une mesure qui allait conduire à une centaine de licenciements<sup>167</sup> et le rédacteur en chef de RT France ont protesté contre ces mesures, considérées comme des atteintes à la liberté d'expression.<sup>168</sup>

Au 31 janvier 2023, il était possible de constater que le site Internet de la chaîne, accessible via des sites-miroirs, était toujours mis à jour. **Ce n'est apparemment plus le cas en juin 2023.**

---

<sup>159</sup> [RT Rossiya](#), Rutube.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>160</sup> [RT на русском](#), Rutube.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>161</sup> [RT Stream](#), Rutube.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>162</sup> [RT Documentary](#), Rutube.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>163</sup> Aude Dassonville, [RT France : les jours de la chaîne d'information russe sont désormais comptés](#), Lemonde.fr., 19.1.2023

<sup>164</sup> Xenia Federova, [Tweet](#), 21.1.2023

<sup>165</sup> [La Russie promet des « mesures de rétorsion » contre les médias français après le gel des avoirs de RT France](#), Le Monde, 21.1.2023

<sup>166</sup> [166Russia to take action against French media in response to RT France account bans](#), TASS, 21.1.2023

<sup>167</sup> [SNJ, La fin de RT France va provoquer une centaine de licenciements](#), 21.1.2023

<sup>168</sup> [RT France muselée : notre rédacteur en chef répond à Patrick Cohen](#), RT France, 20.1.2023

La marque R7 Media, lancée le 1<sup>er</sup> avril 2023 sur une chaîne Telegram<sup>169</sup>, sur un compte Twitter créé en avril et indiqué comme domicilié à Moscou<sup>170</sup> et sur un blog lancé en juin 2023<sup>171</sup> s'affiche comme héritière de RT France.



1<sup>er</sup> message de la chaîne Telegram @AvecRTFrance2 lancée le 1<sup>er</sup> avril 2023.

<sup>169</sup> « R7 Média | Nous sommes RT France », @AvecRTFrance2 consultée le 8.6.2023

<sup>170</sup> [https://twitter.com/R7\\_Media](https://twitter.com/R7_Media), consulté le 8.6.2023

<sup>171</sup> <https://www.r7media.fr/>, consulté le 8.6.2023

## 5.4. Les Forces armées russes



	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
159.	Armed Forces of the Russian Federation (forces armées de la Fédération de Russie) (en russe: Вооружённые Силы Российской Федерации)	Adresse: Frunzenskaya Naberezhnaya 22, Moscou, 119160, Russie Téléphone: 8 (495) 498-01-84 Site internet: <a href="https://mil.ru/">https://mil.ru/</a> Courriel: ps-smi@mil.ru	Les forces armées de la Fédération de Russie sont l'appareil militaire de la Fédération de Russie. Le 24 février 2022, elles ont lancé la guerre d'agression contre l'Ukraine.  Les soldats des forces armées de la Fédération de Russie ont commis des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme à l'encontre de citoyens ukrainiens, y compris l'utilisation aveugle d'armes explosives dans des zones habitées et des attaques contre des civils tentant de fuir. Des exécutions sommaires, des internements illégaux, des actes de torture, des mauvais traitements, des viols et d'autres violences sexuelles ont eu lieu dans des zones occupées par les forces armées de la Fédération de Russie.  Par conséquent, les forces armées de la Fédération de Russie sont responsables du soutien matériel apporté aux actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	16.12.2022

Voir les Forces armées russes répertoriées dans les entités sanctionnées du 9e paquet de sanctions est le moins que l'on puisse attendre après 10 mois d'agression, d'invasion et d'agressions barbares contre la population ukrainienne.

Le fait que les forces armées russes figurent également sur la liste des entités sanctionnées devrait également conduire à cesser de fournir des ressources économiques aux deux chaînes de télévision Zvezda, à la chaîne de radio du même nom, et à leur site Web. Le fournisseur officiel de ces chaînes est la Société par actions ouverte de télévision et de radio des Forces armées de la Fédération de Russie ZVEZDA. Bien que l'entité soit une société par actions ouverte, il ne fait aucun doute que le superviseur est le ministère de la Défense.



- La chaîne Telekanal Zvezda est diffusée par Eutelsat pour les plates-formes NTV Plus et Tri kolor via les satellites Ekspress AMU 1 / Eutelsat 36C et Ekspress AT1 **et Ekspress AT2**.<sup>172</sup>
- La chaîne Zvezda Plus est diffusée par Eutelsat pour les trois offres NTV Plus via les satellites Ekspress AMU1 / Eutelsat 36C, Ekspress AT1 et AT2.<sup>173</sup>
- Radio Zvezda est diffusée par Eutelsat pour Tri kolor sur le satellite Eutelsat 36B et pour Tri kolor Sbir sur le satellite Ekspress AT.1<sup>174</sup>
- Le service d'accès Konnect d'Eutelsat distribue en Russie le site du Ministère de la Défense<sup>175</sup> et celui de Zvezda<sup>176</sup> et les autres sites liés.

---

<sup>172</sup> [Telekanal Zvezda](#), Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>173</sup> [Zvezda Plus](#), Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023 **et le 6.6.2023**

<sup>174</sup> [Radio Zvezda](#), Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023 et **le 6.6.2023**

<sup>175</sup> <https://mil.ru/>

<sup>176</sup> <https://tvzvezda.ru/>



## 5.5. Le Roskomadzor (RKN)

Parmi les entités publiques sanctionnées figurent également le Roskomadzor, service fédéral de supervision des communications, des technologies de l'information et des médias de masse/

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
129.	Service fédéral de supervision des communications, des technologies de l'information et des médias de masse, (Roskomadzor)  (en russe: Федеральная служба по надзору в сфере связи, информационных технологий и массовых коммуникаций, Роскомнадзор))	Adresse: Kitaygorodsky Ave 7 / 2, Moscou 109992, Fédération de Russie  Téléphone: +7 (495) 983-33-93 Courriel: rsoc_in@rkn.gov.ru Site internet: https://rkn.gov.ru/	Roskomadzor est une agence étatique russe responsable des communications, des technologies de l'information et des médias de masse. Elle a mis en œuvre la politique étatique de censure à l'égard des médias indépendants. Après le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, elle a considérablement limité l'accès de la société russe à l'information, a privilégié une propagande pro-guerre et a instauré une censure de guerre afin de museler les dissidents anti-guerre. Elle a ordonné aux médias russes d'utiliser uniquement les informations et données fournies par les sources gouvernementales officielles pour rendre compte de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Elle a proscrié l'emploi des termes "invasion" et "guerre" et a donné l'ordre d'utiliser à la place le terme d'"opération spéciale". Elle a interdit de rendre compte des nombreuses victimes parmi le personnel militaire russe et la population civile ukrainienne. Elle a mis en garde les médias contre la publication d'un entretien donné par le président ukrainien Volodymyr Zelensky. Elle a fermé les sites internet qui ne suivaient pas ses ordres, et a demandé aux tribunaux de sanctionner les médias ne s'y conformant pas. En outre, elle a bloqué l'accès aux plateformes de médias sociaux que sont Facebook et Twitter afin de les empêcher de partager des informations sur la guerre.  Par conséquent, elle est responsable du soutien matériel apporté aux actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	16.12.2022

## 5.6. Les sanctions contre les propagandistes

La DÉCISION (PESC) 2022/2477 complète la liste déjà longue de propagandistes russes sanctionnés.<sup>177</sup>

- Marina Evgenievna KIM, présentatrice à la télévision
- Dmitriy Yuryevich PUCHKOV, journaliste
- Grigoriy Viktorovich LEPSVERIDZE, chanteur
- Boris Vyacheslavovich KORCHEVNIKOV, présentateur de télévision
- Nikita Sergeyeovich MIKHALKOV, réalisateur
- Sergey Aleksandrovich MIKHEEV, politologue
- Alexey Lvovich NIKOLOV, directeur général de TV-Novosti

Dans le 10ème paquet de sanctions adopté le 24 février par l'Union européenne figurent de nouvelles sanctions contre des dirigeants d'entités du domaine des médias (Service fédéral russe de supervision des communications Roskomnadzor, Perviy Kanal, National Media Group, Rossiya 24), divers propagandistes, et contre deux entreprises de média : le Patriot Media Group de Yevgeny Prigozhin et Entreprise unitaire publique fédérale ROSSIYA SEGODNYA, éditrice de Sputnik.<sup>178</sup>

<sup>177</sup> Sur les sanctions contre des propagandistes russes prises par l'Union européenne voir [25 Russian Media Personalities sanctioned by the EU](#), Site du Comité Denis Diderot, Avril 2022

<sup>178</sup> [Décision \(PESC\) 2023/434 du Conseil du 25 février 2023 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#)

## 5.7 Lacunes dans les listes de sanctions du 9eme paquet

Si le Comité Denis Diderot et ses partenaires sont satisfaits de la liste de sanction des entreprises de presse incluse dans le 9e paquet, on peut identifier certaines lacunes.

### 5.7.1. Chaînes non sanctionnées

- Même si la sanction contre ANO-TV Novosti implique qu'Eutelsat devra cesser de diffuser RT Arabic, RT Doc et RT Documentary, elle aurait été cohérente avec la décision du 1er mars de les inclure.

Mise à jour RT Arabic a été incluse dans la liste des chaînes sanctionnées dans le 10<sup>ème</sup> paquet de sanctions (25 février 2023).

- Les deux chaînes de l'Église orthodoxe, Spas<sup>179</sup> et Soyuz<sup>180</sup>, soutiennent le gouvernement de Poutine, présentant la guerre comme une « guerre sainte » nécessaire pour combattre la communauté ukrainienne LGBT, considérée comme responsable de la guerre. Une surveillance détaillée des deux canaux est probablement nécessaire. Le service Soyuz est diffusé en clair vers l'Europe par le satellite Eutelsat Hotbird 13C<sup>181</sup>.
- Bien que nous ne nous disposions pas d'analyses détaillées, les chaînes institutionnelles Belros<sup>182</sup>, OTR<sup>183</sup>, MIR et MIR24<sup>184</sup> promeuvent certainement la ligne officielle sur la guerre en Ukraine. Leur impact est cependant relativement marginal par rapport à celui des chaînes telles que Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV et Ren-TV.

### 5.7.2. Entreprises non sanctionnées

Il est curieux que les trois principaux partenaires russes d'Eutelsat S.A. n'aient pas été sanctionnés :

- o En complément du soutien technique qu'il fournit à toutes les chaînes sanctionnées, RSCC a diffusé les chaînes d'État illégales de la République autoproclamée de Crimée, de Luhansk et de Donetsk, ainsi que des chaînes de télévision privées dans les territoires occupés d'Ukraine.
- o NTV Plus et le JSC National Satellite (« Tri kolor ») censurent depuis mars la distribution de diverses chaînes d'information internationales. La proposition initiale du Comité Denis Diderot dans sa pétition du 5 avril était de sanctionner ces deux sociétés.

Par ailleurs, il est curieux de voir, aux côtés de VGTRK, ANO-TV Novosti et le National Media Group, ne pas voir le Gazprom Media Holding sanctionné : le Groupe possède NTV Plus, NTV mais aussi la plateforme de partage de vidéos Rutube, souvent accusée de promouvoir les médias officiel la

<sup>179</sup> Accessible en direct sur <https://fr.livetvcentral.com/tv/telekanal-spas> ou sur <https://rutube.ru/live/video/2bbfa9ebf9d79ade480d7281fcef1008/>

<sup>180</sup> Accessible en direct sur <https://tv-soyuz.ru/tvprogramma>

<sup>181</sup><sup>181</sup> Soyuz, Lyngsat.com, consulté le 5.1.2023

<sup>182</sup> Accessible en direct sur <https://belros.tv/tv/online-veschanie/>

<sup>183</sup> Accessible en direct : <https://www.ontvtime.ru/live/otr.html>

<sup>184</sup> Accessibles en direct sur <https://onair.mir24.tv/> et <https://www.youtube.com/watch?v=Q6wZVahEe9M>

propagande et qui est une des plates-formes qui permet l'accès dans les pays de l'Union européenne en direct ou en rattrapage des chaînes sanctionnées.

Nous n'avons aucune information sur les raisons de ces failles dans la liste par ailleurs bien documentée du 9e paquet. Les oublis ou choix délibérés sont-ils basés sur une stratégie future ?

Il serait également intéressant que l'analyse des lacunes concernant les entreprises informatiques jouant un rôle majeur dans la désinformation sur Internet ne soit pas répertoriée, mais cela sort du champ de compétence du Comité Denis Diderot. Certains de nos partenaires de la Coordination Stop Bloodcasting tels que EU Disinfo Lab et Media Resistance Group sont plus qualifiés pour analyser ces aspects.<sup>185</sup>

### **5.7.3. Plates-formes de distribution en ligne des chaînes russes dans l'Union européenne**

La question de l'accessibilité sur des plates-formes de distribution en ligne des chaînes sanctionnées va probablement se poser si la Commission européenne souhaite une application stricte des sanctions, qu'il s'agisse des sanctions contre les chaînes ou des sanctions contre les entreprises. Des instructions claires devraient être données aux fournisseurs d'accès à Internet et aux opérateurs de réseaux IPTV et de réseaux câblés.

Parmi les principales plates-formes de distribution de chaînes en direct ou en vidéos de rattrapages, accessibles dans l'Union européenne citons Rutube<sup>186</sup> (Groupe Gazprom Media Holding), Smotrim (VGTRK)<sup>187</sup>.

---

<sup>185</sup> Un certain nombre d'entreprises du domaine informatique ont été incluses dans les sanctions du 25 février 2023.

<sup>186</sup> <https://rutube.ru/feeds/live/> Consultée le 8.2.2023

<sup>187</sup> <https://smotrim.ru/> et le 6.6.2023

## 5.8. Konnect – Eutelsat Network LLC en tant que fournisseur de services Internet



Peu d'attention a été consacrée au rôle d'une filiale russe d'Eutelsat, Eutelsat Networks LLC en tant que fournisseur de services Internet.

La présentation sur le site du service est la suivante<sup>188</sup> :

*Konnect, Russie (Eutelsat Networks LLC) est un opérateur russe de communications par satellite et l'opérateur de communications par satellite à la croissance la plus rapide en Russie\*. Nous sommes une filiale de l'opérateur mondial de communications par satellite Eutelsat S.A., l'un des trois leaders mondiaux parmi les fournisseurs de services de communications par satellite pour la diffusion et la transmission de données.*

*Konnect fournit des services de communication fixe par satellite à haut débit en Russie pour un usage privé, pour les petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi que pour les organisations gouvernementales, en utilisant 2 satellites dans la bande Ka moderne avec des faisceaux qui fournissent des signaux à haut débit.*

*La zone de couverture comprend 7 districts fédéraux de Russie qui bénéficient de vitesses standard allant jusqu'à 40-100 Mbps, basées sur les satellites en bande Ka suivants :*

- *Express-AMU1 (Eutelsat 36C), qui est notre propre satellite à haute capacité, assurant la couverture de la Fédération de Russie depuis les zones européennes jusqu'aux régions de la Sibérie occidentale.*

*18 faisceaux avec signal haute vitesse offrent des taux de réception standard allant jusqu'à 40 Mbps - et jusqu'à 200 Mbps si vous utilisez un équipement professionnel.*

- *Les services Yamal-601 qui sont disponibles dans la région de Kaliningrad et la partie sud du District fédéral sibérien et s'étendent jusqu'au territoire de l'Extrême-Orient. Le taux de transmission/réception standard est jusqu'à 100/10 Mbps.*

---

<sup>188</sup> See : <https://russia.konnect.com/en/about-us#:~:text=Konnect%20provides%20high%2Dspeed%20fixed,that%20provide%20high%2Dspeed%20signals.>

**konnect** Home packages ▾ Pro packages ▾ How to find us News & events Become a partner FAQ Contact us

**High speed and reliable internet connection up to 40 - 100 Mbps**

### Our mission at Konnect

Internet has huge benefits for people across the world, bringing them closer and making their daily lives easier. That's why we believe you should be connected, wherever you are.

Our high-speed satellites deliver Internet services across Europe and to parts of North Africa and the Middle East, harnessing Eutelsat's 40 years of experience.

Whatever you need to do, we keep you connected with simple, affordable offers and high-speed service.

We konnect you. Anywhere. It's that simple.

Des informations sur l'implantation du service sont fournies par Alexey Velichko, responsable des ventes de Konnect en Russie, dans un interview à CNews.ru.<sup>189</sup>

*« Selon l'évaluation générale actuelle du marché des agences de recherche en Russie, il y a environ 137 000 utilisateurs. Selon ces données, rien qu'au cours des cinq dernières années, 50000 utilisateurs ont été connectés à l'Internet par satellite, et ces chiffres ne cessent d'augmenter. En termes de données, le haut débit représente aujourd'hui 6 % des activités d'Eutelsat SA, soit environ 79 millions d'euros, y compris les services Internet par satellite en Russie, en Europe et en Afrique.*

*L'accès à Internet devient un service essentiel, au même titre que le logement et les services communaux. Un grand nombre de services que les gens ont l'habitude d'utiliser quotidiennement sont mis en œuvre via Internet - ce sont des services publics, des services de livraison de marchandises et bien d'autres. Cette tendance a été particulièrement prononcée*

<sup>189</sup> Алексей Величко, Konnect, Россия – о новых трендах на рынке спутникового интернета в России, cnews.ru, 22.6.2021

*en 2020, lorsque presque toutes les entreprises ont dû se connecter de toute urgence pour ne pas perdre de clients et rester à flot.*

*Le taux de croissance de la base d'abonnés l'année dernière n'est pas le plus élevé des cinq dernières années, mais l'un des sommets. La croissance a été fournie principalement par les utilisateurs privés, dont beaucoup ont été confrontés au fait que, malgré l'étendue de la couverture, les opérateurs mobiles ne sont pas toujours en mesure de fournir une communication de haute qualité "ici et maintenant". Dans de tels cas, le haut débit par satellite devient une solution alternative pour un déploiement rapide. Nous avons noté une augmentation de la demande de services dans le district fédéral central (Moscou et régions adjacentes), dans la région de Nizhny Novgorod, dans la République du Tatarstan et dans un certain nombre d'autres régions.*

*Un autre moteur de développement l'année dernière était le fait que le pays continuait à connecter des installations socialement importantes (écoles, institutions médicales et autres) à Internet. Et je ne parle pas seulement de la mise en œuvre du projet fédéral « Infrastructure de l'information » du programme national « Économie numérique de la Fédération de Russie ». Le programme de l'État est conçu pour plusieurs années supplémentaires et le besoin urgent d'un Internet de haute qualité est apparu au printemps dernier, lorsque les établissements d'enseignement sont passés massivement au fonctionnement à distance. Bien sûr, la situation des communications n'est pas critique dans toutes les régions russes, mais il y a des difficultés. C'est là que les fournisseurs d'accès Internet par satellite viennent à la rescousse. Les gouvernements régionaux ont également réagi en simplifiant les procédures d'approbation et de mise en service des réseaux à haut débit.*

Selon comnews, en janvier 2022, Konnect comptait 20 600 stations VSAT, et était ainsi en quatrième position sur le marché de l'Internet par satellite en Russie, avec une part de marché de 14,3 %.<sup>190</sup>

Le fait qu'Eutelsat opère en tant que FAI en Russie a deux conséquences :

- Il distribue les services en ligne fournis par les chaînes sanctionnées et/ou les entités sanctionnées
- Il respecte les règles de censure adoptées par les autorités russes après l'agression de l'Ukraine le 24 février.

Eutelsat n'a pas fourni jusqu'à présent d'informations sur la manière dont il mettra en œuvre les sanctions de l'UE.

---

<sup>190</sup> РТКОММ укрепил лидерство на рынке спутниковой связи России, comnews, 19.4.2022

## 6. LA MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS RELATIVES AUX ENTITES CITEES DANS LA DÉCISION (PESC) 2022/2477 ET DANS LE REGLEMENT D'EXECUTION (UE) 2022/2476

### 6.1. Applicabilité des sanctions aux services diffusés par les plates-formes de télévision à péage

La vérification de la mise en œuvre des sanctions économiques relèvent de la compétence de la Commission européenne et des autorités nationales. Les considérations formulées dans ce rapport doivent bien évidemment être validées par celles-ci.

La question principale qui se pose est de savoir si les opérateurs européens de réseaux (opérateurs de satellites, mais aussi fournisseurs d'accès à internet) sont concernées par les sanctions contre les quatre entreprises/identités que nous avons identifiées (VGTRK, National Media Group, ANO-TV, Forces armées russes).

Dans la pratique, il n'y a que peu de contacts directs entre les opérateurs européens et les entreprises concernées (ou les entreprises qu'elles contrôlent) :

- Les opérateurs de satellites traitent avec des plates-formes (en l'occurrence, dans le cas d'Eutelsat, NTV Plus et Triolor) et non directement avec les entreprises éditant les chaînes où avec les sociétés holdings contrôlant les entreprises éditrices. C'est le cas pour les chaînes diffusées par Eutelsat pour les deux plates-formes russes et pour la plate-forme angolaise Zap, pour SES diffusant RT News pour des plates-formes indienne, sud-africaine, ou mexicaine mais c'est aussi le cas pour les différents opérateurs de satellites européens qui diffusent les chaînes de Viasat World Ltd pour les plates-formes européennes
- Les fournisseurs d'accès à Internet n'ont en principe pas de lien contractuel direct avec les services qu'ils distribuent.

Nous n'avons pas accès aux contrats des opérateurs de satellites, mais nous prenons comme hypothèse que les sanctions contre les quatre groupes/entités concernées impliquent que les opérateurs européens de satellites doivent mettre fin à la fourniture de ressources économiques (en l'occurrence les capacités satellitaires) aux services édités par ces groupes ou par leurs filiales.

La question des sociétés intermédiaires est posée dans les FAQ publiées par la Commission<sup>191</sup> :

*4. Des fonds ou des ressources économiques peuvent-ils être considérés comme mis à la disposition d'une personne via une entité qu'elle ne possède ni ne contrôle ?*

*Si l'entité n'est ni détenue ni contrôlée par la personne inscrite, alors les présomptions visées à la question 1 ne s'y appliquent pas. Dans ce cas, l'entité en tant que telle n'est en principe pas affectée par le gel des avoirs ou l'interdiction de mettre à sa disposition des fonds ou des ressources économiques.*

---

<sup>191</sup> EUROPEAN COMMISSION, [Frequently asked questions on asset freezes following sanctions adopted in view of Russia's military aggression against Ukraine and Belarus' involvement in it](#), Last updated 9.11.2022. Notre traduction..

*Cependant, il ne peut être exclu que des fonds ou des ressources économiques puissent être apportés indirectement à la disposition des personnes inscrites sur la liste via une entité qu'elles ne possèdent ni ne contrôlent (par exemple, mais agit en tant que un intermédiaire). Cela doit être évalué au cas par cas, s'il existe des indices d'une violation éventuelle des sanctions.*

Sous réserve de vérification par les services compétents, il nous paraît que l'argument selon lequel les relations avec les entreprises sanctionnées sont indirectes ne peut être évoqué dans le cas des chaînes proposées dans les offres des plates-formes avec lesquelles traitent les opérateurs de plates-formes. Dans la mesure où les arguments avancés par l'Union européenne pour sanctionner les entreprises/entités concernées est leur rôle dans la propagande en faveur de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ne pas sanctionner leurs services tels que distribués par les opérateurs européens reviendrait à vider les sanctions de leur substance.

Par ailleurs, dans certains cas, on peut imaginer que la contractualisation est directe. C'est probablement le cas pour la chaîne RT Arabic diffusées en clair par Eutelsat sur trois de ses satellites.

Quoiqu'il en soit, il serait souhaitable que la Commission européenne clarifie son analyse et, le cas échéant, publie à destination des Etats membres, des autorités de régulation et des opérateurs, une liste détaillée des services impactés par les sanctions.



## 6.2. L'impact possible sur la flotte russe d'Eutelsat

Dans l'hypothèque où Eutelsat devrait cesser de fournir des capacités aux services édités par les quatre entreprises/entités sanctionnées ou par leur filiale, une analyse détaillée montre les résultats suivants. Eutelsat devrait cesser de fournir des capacités à 63 chaînes TV<sup>192</sup> et au moins cinq chaînes radio.

Les chaînes peuvent être présentes sur les 4 satellites de la flotte russe et peuvent être dupliquées sur le même satellite pour les deux plates-formes et, dans de rares cas, pour une diffusion en clair. Il n'est pas possible de fournir ici une analyse de l'impact des transpondeurs, mais nous pouvons fournir quelques données sur le nombre approximatif de SID<sup>193</sup> concernés.

Avant l'interruption de la diffusion de Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV et RT News, l'ensemble des chaînes sanctionnées sur la flotte russe occupait environ 238 SID.

### Nombre de SID occupés par les chaînes sanctionnées sur la flotte russe d'Eutelsat (estimation)

	Au 6.1.2023	Déjà cédés	Total
Eutelsat 36 B	46		46
AMU 1	55	11	66
AT 1	74	8	82
AT2	41	3	44
	216	22	238

Source : Comité Denis Diderot

La révision des contrats effectués pour qu'Eutelsat ne soit plus impliqué dans la diffusion de Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV et RT News implique que l'opérateur a rétrocédé à RSCC la gestion d'environ 22 SID.

Si les sanctions sont appliquées de manière stricte, Eutelsat devrait être amené à rétrocéder

- Cesser complètement la diffusion des chaînes sanctionnées sur le satellite Eutelsat 36B, occupant actuellement environ 46 SID. Théoriquement, sous réserve de disponibilités de capacités, ces chaînes devraient migrer vers l'Ekspress AMU 1.
- Rétrocéder à RSCC la gestion des autres chaînes sur les trois satellites appartenant à l'opérateur russe, soit environ 170 SID.

Les sanctions contre les entreprises impliquent également qu'Eutelsat cesse la diffusion de toutes les chaînes d'Ano-TV Novosti : RT Arabic sur Hotbird 13C, Eutelsat 7 et Eutelsat 8 : RT Documentary sur Hotbird C.

**Mise à jour ; cette diffusion a cessé le 7 février 2023**

<sup>192</sup> Non compris les chaînes dont Eutelsat indique avoir cessé la diffusion : Rossiya 1, Perviy Kanal, NTV et RT News.

<sup>193</sup> Le SID correspond à un numéro d'identification de « flux ». Une même chaîne peut avoir plusieurs SID, y compris au sein d'un même transpondeur.

**Chaînes sanctionnées ou éditées par des entreprises entières sanctionnées sur la flotte russe d'Eutelsat et sur d'autres satellites européens (situation au 19.12.2022)**

Source : Comité Denis Diderot sur données Lyngsat.com

Chaînes	Genres	Date de la sanction contre les chaînes	Entités sanctionnées par l'Union européenne le 16.12.2022	Eutelsat 36B	Eutelsat 36B	Ekspress AMU 1	Ekspress AMU1	Ekspress AT1	Ekspress AT1	Ekspress AT2
				NTV Plus	Trikolor	Eutelsat 36C	Eutelsat 36C	NTV Plus	Trikolor Sibir	NTV Plus
						NTV Plus	Trikolor	Vostok		Dalnyi Vostoj
5 Kanal	Généraliste		NMG			X	X	X	X	X
Izvestia TV	Information		NMG			X	X			
REN TV	Généraliste	16/12/2022	NMG			X	X	X	X	X
.Black	Fiction		NMG/MT	X				X		X
.Red	Fiction		NMG/MT			X		X		X
.Sci-fi	Fiction		NMG/MT	X				X		X
Bober	Lifestyle		NMG/PK			X	X	X	X	X
Dom Kino	Film		NMG/PK			X	X	X	X	X
Dom Kino Premium	Film		NMG/PK	X	X			X	X	X
Muzika Pervogo	Musique		NMG/PK		X	X			X	
Perviy kanal	Généraliste	16/12/2022	NMG/PK			X	X	X	X	X
Pobeda	Film		NMG/PK		X	X		X	X	X
Poehali!	Voyages		NMG/PK		X	X			X	
Telecafé	Fiction		NMG/PK		X	X				
Telekanal O!	Enfants		NMG/PK		X	X		X	X	X
Vremya	Film		NMG/PK		X	X		X		X
Che!	Lifestyle		NMG/STS			X	X	X		X
Domashniy	Fiction		NMG/STS			X	X	X	X	X
STS Kids	Enfants		NMG/STS	X			X		X	
STS Love	Fiction		NMG/STS		X	X		X	X	X
STS	Divertissement		NMG/STS			X	X	X	X	X
TV 1000 Action	Film		NMG/Viasat	X				X		X
TV 1000 East	Film		NMG/Viasat	X				X		X
TV 1000 Russkoe Kino	Film		NMG/Viasat	X				X		X
Viasat Explore Russia	Voyages		NMG/Viasat	X						
Viasat History	Histoire		NMG/Viasat	X				X		X
Viasat Nature East	Voyages		NMG/Viasat	X				X		X
Viasat Sport East	Sport		NMG/Viasat	X				X		X
VIP Comedy	Film		NMG/Viasat	X						
VIP Megahit	Film		NMG/Viasat	X						
VIP Premiere	Film		NMG/Viasat	X						

Chaînes	Genres	Date de la sanction contre les chaînes	Entités sanctionnées par l'Union européenne le 16.12.2022	Eutelsat 36B	Eutelsat 36B	Ekspress AMU 1	Ekspress AMU1	Ekspress AT1	Ekspress AT1	Ekspress AT2
				NTV Plus	Trikolor	Eutelsat 36C NTV Plus	Eutelsat 36C Trikolor	NTV Plus Vostok	Trikolor Sibir	NTV Plus Dalniy Vostoj
Ani	Animation		VGTRK			X	X	X	X	X
Cinéma	Film		VGTRK				X			
GTRK Groznyj	Regional		VGTRK			X	X			
Istoriya Telekanal	Histoire		VGTRK	X	X			X	X	X
Mama	Enfants		VGTRK	X	X			X	X	X
Mosfilm	Film		VGTRK		X	X	X	X	X	X
Moskva 24	Information		VGTRK	X	X					
Moya Planeta	Voyages		VGTRK	X	X			X	X	X
Mult	Enfants		VGTRK		X	X		X	X	X
Mult i muzyka	Enfants		VGTRK		X	X			X	
Nauka	Sciences		VGTRK	X	X			X	X	X
NST	Fiction		VGTRK		X	X		X		X
Rossiya 1	Généraliste	16/12/2022	VGTRK			X	X	X	X	X
Rossiya 24	Information	03/06/2022	VGTRK			X	X	X	X	X
Rossiya K	Culture		VGTRK			X	X	X	X	X
Russkaya Komediya	Fiction		VGTRK			X	X			
Russkiy Bestseller	Fiction		VGTRK		X	X		X	X	X
Russkiy Detektiv	Fiction		VGTRK		X	X		X	X	X
Russkiy Roman	Fiction		VGTRK		X	X		X	X	X
Sarafan	Divertissement		VGTRK		X	X		X	X	X
T24	Information		VGTRK		X				X	
Telekanal 360°	Regional		VGTRK	X	X				X	
Telekanal Doktor	Santé		VGTRK	X			X	X		X
Telekanal FAN	Fiction		VGTRK		X	X		X	X	X
Volgograd 24	Regional		VGTRK				X			
Zhivaya Planeta	Voyages		VGTRK		X				X	
Karusel	Enfants		VGTRK/NMG/PK			X	X	X	X	X

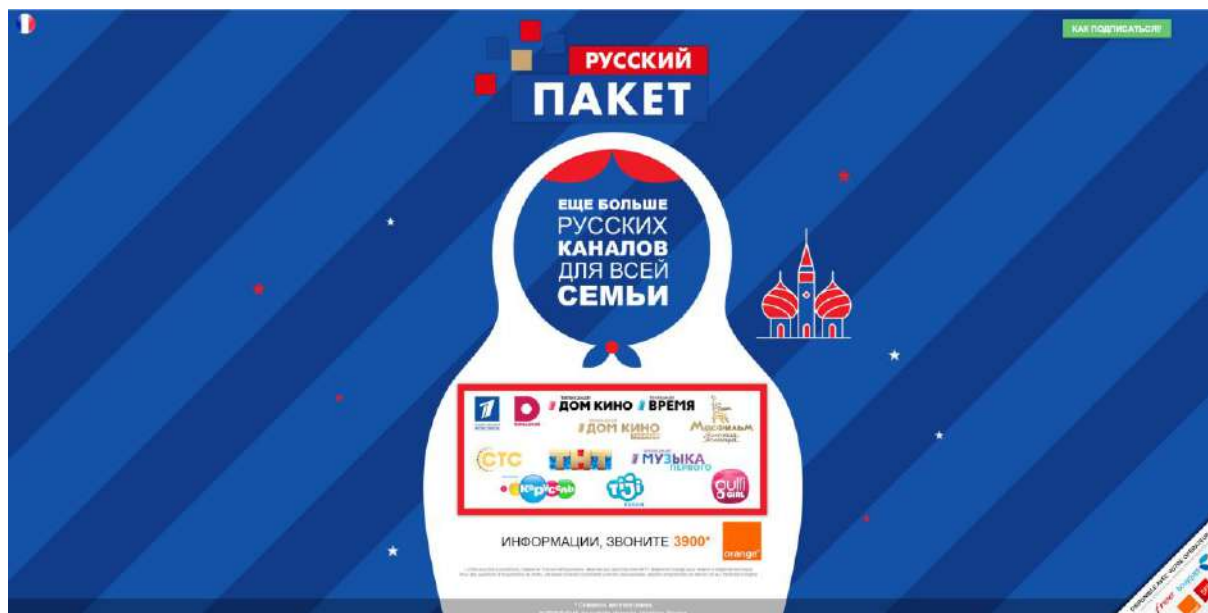
Chaînes	Genres	Date de la sanction contre les chaînes	Entités sanctionnées par l'Union européenne le 16.12.2022	Eutelsat 36B	Eutelsat 36B	Ekspress AMU 1	Ekspress AMU1	Ekspress AT1	Ekspress AT1	Ekspress AT2
				NTV Plus	Trikolor	Eutelsat 36C NTV Plus	Eutelsat 36C Trikolor	NTV Plus Vostok	Trikolor Sibir	NTV Plus Dalniy Vostoj
NTV	Généraliste	16/12/2022	—			X	X	X	X	X
RT DE	Information	01/03/2022	ANO-TV Novosti			X				
RT Doc	Documentaires		ANO-TV Novosti				X			
RT News	Information	01/03/2022	ANO-TV Novosti			x	X			
Telekanal Zvezda	Information		RAF			X	X	X	X	X
Zvezda Plus	Histoire		RAF			X		X		X
TV Centr Dal'nii Vostok	Regional	03/06/2022 (1)								X
TV Centr Siberia	Regional	03/06/2022 (1)							X	
TV Centr Ural	Regional	03/06/2022 (1)				X		X		

(1) Les sanctions UE du 3.6.2022 concernent TV Centr international

### 6.3. L'impact sur les autres opérateurs

- **Opérateurs IPTV**

En France, les opérateurs IPTV proposent le Bouquet russe<sup>194</sup> assemblée par la société Thema (Groupe Canal Plus). Le pack comprend plusieurs chaînes d'opérateurs sanctionnés : Perviy Kanal et NMG (Domashny, Dom Kino, Vrema, Dom Kino Premium, Musica Perboto, CTC, Karusel).



- **Fournisseurs d'accès Internet**

Les fournisseurs d'accès Internet vont devoir bloquer les sites des groupes sanctionnés et des chaînes qu'ils éditent. **Près de six mois après l'adoption des sanctions, ce n'est toujours pas le cas.**

Le groupe Gazprom Media Holding n'ayant pas été sanctionné, la plate-forme Rutube devrait rester accessible dans l'Union européenne. Cette plate-forme propose la diffusion en direct et des vidéos de rattrapage de plusieurs chaînes sanctionnées.

<sup>194</sup> <https://www.lebouquetrusse.com/> consulté le 7.1.2023 et le 8.2.2023 Le bouquet russe est proposé par les opérateurs Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR.

## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Commentant la décision de l'Arcom et les nouvelles sanctions adoptées par l'Union européenne, Maria Zakharova, Porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères, écrit que « *Moscou a appris avec indignation des nouvelles mesures prises par Paris visant à introduire de plus en plus d'interdictions de diffusion, tant sur son territoire que dans l'ensemble de l'UE, des médias russes.* » ou encore que

*« Bruxelles n'a pas hésité à institutionnaliser la censure et l'interdiction des activités des médias russes. Il s'agit du "nettoyage" systématique et progressif de l'espace informatique de l'UE de toute présence de médias occidentaux alternatifs. Les décisions d'interdire la diffusion de diverses ressources d'information russes au niveau de l'UE ont été prises le 1er mars, le 3 juin et le 16 décembre 2022. Elles étaient accompagnées d'une fausse clause jésuitique selon laquelle l'introduction de telles mesures restrictives, disent-ils, "ne les empêche pas, eux et leur personnel, de mener des activités autres que la diffusion dans l'UE, y compris des investigations journalistiques (recherches) ou des interviews". Ce n'est pas le cas. La chasse aux médias russes déclenchée dans l'UE ne se limite pas à une interdiction de diffusion, bien sûr. Avec ses décisions Bruxelles a collé l'étiquette toxique de "propagandistes" sur les journalistes russes, ce qui limite considérablement leur capacité à faire leur travail à part entière. Cette pratique est bien sûr une violation flagrante des principes de la liberté d'expression et de l'égalité d'accès à l'information, et elle est clairement discriminatoire. L'exclusion des chaînes de télévision russes de l'espace médiatique ne fait que prouver que la doctrine occidentale de démocratisation "de référence" n'est en fait rien de plus qu'un outil pour atteindre des objectifs de politique étrangère. »<sup>195</sup>*

La porte-parole du Ministère des affaires étrangères fait évidemment l'impasse sur les justifications juridiques données par l'Arcom et par l'Union européenne, sur les limitations systématiques de la liberté d'expression dans la Fédération de Russie, à l'encontre des opposants et journalistes russes mais également à l'encontre des chaînes internationales d'information, dont la diffusion en Russie est bloquée depuis mars 2022 par les deux plates-formes NTV Plus et Tri kolor.

Le soutien à l'Ukraine et à la société civile russe implique que l'Europe continue à lutter contre la propagande russe de guerre et d'incitation au génocide, notamment par le biais de services audiovisuels.

Cette lutte doit se mener dans trois domaines géographiques différents : en Europe (y compris l'Ukraine), dans les pays tiers et en Russie même.

### **Europe et pays tiers**

- En ce qui concerne l'Europe et les pays tiers, la stricte application des sanctions adoptées par l'Union européenne devrait permettre d'endiguer l'impact des principaux services télévisuels et de leurs déclinaisons sur Internet. Il paraît souhaitable que la Commission européenne rappelle aux Etats membres les lignes directrices publiées le 30 juin et fournisse aux Etats

---

<sup>195</sup> [Commentaire de Maria Zakharova, porte-parole du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, sur l'interdiction de diffusion d'un certain nombre de chaînes de télévision russes en France et sur le territoire de l'UE](#), Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, 29.12.2022

membres une analyse détaillée des implications des sanctions du 9<sup>ème</sup> paquet sur les services audiovisuels russes explicitement sanctionnés ou édités par des entreprises et entités sanctionnés.

- La distribution des deux plates-formes russes dans les territoires occupés d'Ukraine et dans les Etats baltes étant le fait de revendeurs attirés, Eutelsat devrait approcher ses dieux clients russes et les mettre en demeure de mettre fin à ces pratiques de distribution illégales. Les organisations européennes représentant les intérêts des différents ayants-droits (diffuseurs, producteurs, auteurs, interprètes) devraient intervenir auprès d'Eutelsat pour exiger une telle démarche.
- L'ARCOM, ayant reconnu sa compétence juridique sur les chaînes distribuées dans les territoires occupés de l'Ukraine par les deux plates-formes russes, devrait examiner les pratiques des différentes chaînes, en particulier les chaînes institutionnelles et les chaînes d'information et, le cas échéant, procéder à de nouvelles mises en demeure d'Eutelsat S.A.

### **Russie**

Il est évident que les actions visant à réduire l'engagement d'Eutelsat avec ses partenaires russes ne mettront pas fin à l'existence des chaînes russes de propagande s'adressant au public russe. Les autorités russes restent seules responsables de celles-ci.

En application des traités internationaux signés par l'URSS ou la Fédération de Russie, La population russe reste en droit de bénéficier d'une information diversifiée et de la libre circulation de l'information.

La décision de l'Arcom et les mesures de sanctions du 9<sup>ème</sup> paquet devrait, en principe, libérer suffisamment de capacités sur le satellite Eutelsat 36B en vue de permettre la diffusion d'un bouquet alternatif s'adressant à la population russe.

L'importance quantitative des sanctions du 9<sup>ème</sup> paquet à l'encontre des groupes russes de médias met la Commission européenne en position de négociateur avec Eutelsat et, si ceux-ci se montrent disposés à le faire, avec les deux opérateurs de plates-formes.

Dans la situation actuelle, il paraît évident que la condition d'accès à aux capacités d'Eutelsat 36B, actuellement monopolisées par NTV Plus et Trikolor, ne passe pas seulement l'extinction des chaînes sanctionnées mais par la rétrocession à Eutelsat de toutes les capacités non occupées.

Si les plateformes n'acceptent pas une telle rétrocession, les membres de l'IGO d'EUTELSAT auraient de bonnes raisons d'exclure le RSCC de l'organisation intergouvernementale pour non-respect de la Convention.

La préparation d'une alternative nécessitera une enquête plus approfondie et la mise en place d'une Task Force incluant Eutelsat, les institutions européennes, les diffuseurs, les organisations professionnelles de journalistes, les ONG ayant une expertise dans le domaine. Le Comité Denis Diderot travaille actuellement sur une ébauche de ce projet.<sup>196</sup>

---

<sup>196</sup> Voir la tribune signée par André Lange et Jim Phillipoff, créateurs du Comité Denis Diderot et Christophe Deloire, Secrétaire général de Reporters sans frontières, *Le Monde*, 22 février 2023 : [« Guerre en Ukraine : « Fournir à la population russe une information professionnelle, diversifiée et non belliciste est une des clés du conflit » »](#)

**ANNEXES :**

1. Lettre adressée au Haut-Représentant aux Affaires étrangères et à la Politique de Sécurité de l'Union européenne M. Josep Borrell par 52 parlementaires européens
2. Réponse de M. Josep Borrell
3. Extraits de la Résolution du Parlement européen, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2023, sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation
4. Lettre de Madame Montserrat, Présidente de la Commission Pétition du Parlement européen (9 juin 2023) et notice de la Commission européenne (8 février 2023)
5. Question parlementaire écrite de Madame Anne Genetet au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et réponse du Ministre Délégué, M. Jean-Noël Barrot
6. Question parlementaire écrite de Monsieur Benjamin Haddad à la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et réponse de la Ministre
7. Question parlementaire de Monsieur Benjamin Haddad au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique



**Annexe 1.****Lettre adressée au Haut-Représentant aux Affaires étrangères et à la Politique de Sécurité de l'Union européenne M. Josep Borrell par 52 parlementaires européens**

High Representative for Foreign Affairs and Security Policy  
Vice-President of the European Commission  
Mr. Josep Borrell Fontelles

Brussels, 18 January 2023

Dear High Representative of the EU for Foreign Affairs Mr. Borrell,

On November 19, 2022, Members of the European Parliament sent you a letter calling for sanctions to stop the broadcasting of Russian media spreading falsehoods about the war in Ukraine. We thus welcome the decision to include in the 9th sanction package the suspension of the broadcasting licences of four additional Russian media outlets and economic sanctions against three media companies, the communication authority and the Russian Armed Forces.

However, Eutelsat still broadcasts over 300 channels for NTV Plus and Tri kolor packages. The platforms are marketed in Russia, in the occupied territories of Ukraine and, in a “grey market” context, in the Baltic countries. These packages include, for example, the two channels of the Orthodox Church, Spas and Soyuz, which support Putin's government, presenting the war as a “holy war” necessary to fight the Ukrainian LGBT community who is considered responsible for the war.

Further, European satellite operators continue to make capacity available for previously sanctioned channels in third countries. Eutelsat S.A. continues to broadcast Rossiya 24 to Russia and South Africa and to the occupied territories of Ukraine; RTR Planeta to South Africa and Armenia. SES S.A. continues to broadcast the RT News channel to South Africa, India and RT Español in Mexico.

Regarding the media companies that were included in the 9th sanctions package, it appears that the three main Russian partners of Eutelsat S.A. have not been included. Russian Satellite Communications Company provides technical support to all sanctioned channels, but also broadcasts the illegal state channels in Crimea, Luhansk and Donetsk. Their other partners, NTV Plus and the JSC National Satellite (Tri kolor) have been censoring the distribution of various international news channels since March 2022. Furthermore, Gazprom Media Holding that owns NTV Plus, NTV and the video sharing platform Rutube, promotes official propaganda and is accessible in the EU.

The fight against Russian propaganda must take place in many fronts. We therefore call for concrete steps to completely suspend broadcasting all Russian war propaganda channels, to ensure the full enforcement of all sanctions, to sanction these media companies that support Putin's war machine and to prepare, as suggested by the Vice-President Mrs Jourová, an

---



alternative offer of pluralist and professional news channels to the Russian speaking population.

Kind regards,

Andrus Ansip  
 Abir Al-Sahlani  
 Attila Ara-Kovács  
 Bartosz Arłukowicz  
 Petras Auštrevičius  
 Nicola Beer  
 Izaskun Bilbao Barandica  
 Vlad-Marius Botoș  
 Fabio Massimo Castaldo  
 Dita Charanzová  
 Asger Christensen  
 Dacian Cioloș  
 Katalin Cseh  
 Anna Donáth  
 Laurence Farreng  
 Vlad Gheorghe  
 Raphaël Glucksmann  
 Sandro Gozi  
 Bart Groothuis  
 Svenja Hahn  
 Ivars Ijabs  
 Sophie in 't Veld  
 Irena Joveva  
 Marina Kaljurand  
 Sandra Kalniete  
 Assita Kanko  
 Karin Karlsbro  
 Elsi Katainen  
 David Lega  
 Nathalie Loiseau  
 Morten Løkkegaard  
 Jaak Madison  
 Liudas Mazylis  
 Dace Melbārde  
 Karen Melchior  
 Sven Mikser  
 Alin Mituța  
 Urmas Paet  
 Mauri Pekkarinen  
 Dragoș Pîslaru  
 Erik Poulsen  
 Bergur Løkke Rasmussen

Ivan Štefanec  
 Roberts Zile  
 Kosma Zlotowski  
 Riho Terras  
 Nils Torvalds  
 Dragoș Tudorache  
 Hilde Vautmans  
 Guy Verhofstadt  
 Emma Wiesner  
 Salima Yenbou

## Annexe 2. Réponse de M. Josep Borrell, Haut-Représentant aux Affaires étrangères et à la Politique de Sécurité de l'Union européenne

JOSEP BORRELL FONTELLES

HIGH REPRESENTATIVE  
VICE PRESIDENT OF THE EUROPEAN COMMISSION

Ref. Ares(2023)2481340 - 05/04/2023

Brussels, 05/04/2023  
A(2023)426735 – 676815

To all MEPs co-signatory to the letter calling for or further steps to end Russian war propaganda

Dear Honourable Members of the European Parliament,

I would like to thank you for your letter of 18 January, which again demonstrates the determination of the European Parliament to address Kremlin's disinformation.

EU sanctions address disinformation activities with both sectoral and individual measures, through a broadcasting ban on certain Russian media outlets, as well as individual measures against Russian media actors or propagandists who spread disinformation about the war. The recently adopted tenth package of sanctions targets, once again, important Russian media organisations and groups like Rossviya Segodnya and individuals responsible for propaganda and disinformation, e.g.: writers, presenters and high-level executives in major TV channels and media groups and other propagandists. Furthermore, we added the two Arab language subsidiaries of RT (Russia Today) and Sputnik to the broadcasting ban; under the Kremlin's influence, these media outlets disseminate disinformation and war propaganda around the world, supporting the criminal war efforts of Russia. These actions send another clear signal that the EU is determined to counter disinformation with all available means.

I have taken good note of the information you shared with me on Eutelsat, other satellite operators, and media companies, and would like to thank you for it. These elements can further inspire our work to elaborate further measures as well as to ensure effective implementation – and enforcement where appropriate - of the measures already in place. I would like to underline that it is for the Member States, under the monitoring of the Commission, to ensure the implementation and enforcement of sanctions. I will therefore share this information with the relevant Commission services, for appropriate follow-up.

Regarding your request to ensure a complete suspension of broadcasting of all Russian war propaganda channels, it is important to keep in mind that EU sanctions must fulfil a number of legal requirements. In particular, targeting further media channels with asset freeze or broadcasting ban requires the elaboration of a legally robust evidence file. It is also important to ensure consistency with the fundamental rights and freedoms recognised in the EU Charter of Fundamental Rights, in particular with the right to freedom of expression and information, the freedom to conduct a business and the right to property as recognised in Articles 11, 16 and 17 thereof.

Finally, as you know, any decision on sanctions, including new designations or the modification of existing bans, remains with the Council and requires the unanimity of the 27 EU Member States.

Yours faithfully,



Josep Borrell Fontelles

### Annexe 3.

**Extraits de la Résolution du Parlement européen, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2023, sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation.<sup>197</sup> Le considérant BZ de cette résolution est ainsi formulé :**

*« BZ. considérant que, en mars 2022, l'Union européenne a imposé des mesures restrictives aux organes de propagande russes Russia Today (RT) et Sputnik, suspendant ainsi momentanément leur activité de diffusion et ordonnant aux fournisseurs d'accès internet et aux moteurs de recherche d'en bloquer l'accès et aux moteurs de recherche et de désindexer leur contenu; que, depuis l'adoption du neuvième paquet de sanctions, les opérateurs de satellites, tels que l'opérateur français Eutelsat et l'opérateur luxembourgeois SES, ont cessé de fournir des services de radiodiffusion dans l'Union européenne à RT et Sputnik; qu'Eutelsat 36B continue de diffuser des émissions de Trikolor et de NTV plus dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie; que SES continue de diffuser RT News en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud; que d'autres opérateurs de satellites nationaux, comme Hellas Sat et Hispasat, ainsi que des chaînes nationales hongroises, continuent de diffuser des chaînes de télévision faisant l'objet de sanctions; que RT France et RT News sont toujours disponibles en ligne; que la propagande russe est souvent relayée par différents médias internationaux jouissant d'une très vaste audience dans certaines régions du monde; »*

L'article 111 de cette Résolution est ainsi formulé :

*111. (le Parlement européen se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre temporairement la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de la guerre d'agression injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente et au respect de ces sanctions; se félicite de l'alignement de certains pays candidats et candidats potentiels sur ces mesures; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France<sup>(31)</sup>, dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie, ainsi que l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au GRU, comme il l'a exprimé dans sa résolution de mai 2022<sup>1</sup>, et à inclure les principales figures de la propagande du Kremlin dans la liste des personnalités sanctionnées par l'Union; regrette que ces chaînes puissent encore diffuser leurs contenus sous de faux noms ou par l'intermédiaire d'autres canaux dans l'Union; condamne fermement l'ouverture d'un bureau de RT (anciennement Russia Today) à Belgrade et le lancement de son service d'information en ligne en langue serbe, ce qui permet à cet acteur malveillant de répandre sa désinformation dans l'ensemble de la région; prie instamment, dans ce contexte, les autorités serbes de s'aligner sur la décision du Conseil relative à la suspension des activités de radiodiffusion de Sputnik et de RT;*

<sup>197</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0219\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0219_FR.html)

**Annexe 4****Lettre de Madame Montserrat, Présidente de la Commission Pétition du Parlement européen  
(9 juin 2023) et notice de la Commission européenne (8 février 2023)**

D 306517 09.06.2023



Chair  
Committee on Petitions

Brussels,  
*CP/as [IPOL-COM-PETID (2023) 20582]*

Mr André Lange  
Avenue de la République 88  
75011 Paris  
FRANCE

**Subject: Petition No. 0380/2022**

Dear Mr Lange,

Further to my letter of 13 October 2022, I am writing to inform you that the Committee on Petitions continued its examination of your petition at its meeting of 24 May 2023, taking due account of the written information provided by the European Commission.

For your information, I am enclosing a copy of the Commission's considered opinion, in the form of a notice to members, which was already sent to you on 7 March 2023.

On the basis of this opinion, the Committee on Petitions has decided to conclude its examination of your petition and thus to close your file.

Let me take this opportunity to thank you for exercising your right to petition.

Yours sincerely,



Dolores Montserrat  
Chair  
Committee on Petitions

Annex: Commission opinion (CM\1272936EN)



8.2.2023

## NOTICE TO MEMBERS

**Subject:** Petition No 0380/2022 by André Lange (Belgian) on behalf of the Denis Diderot Committee, on banning the transmission of the two major Russian platforms (NTV Plus and Triolor) by European Eutelsat satellites

### 1. Summary of petition

The petitioner states that, since the beginning of March 2022, in the context of the war in Ukraine and the new restrictions on freedom of expression imposed by the Russian government, two Russian platforms, NTV Plus and Triolor have excluded all the foreign news channels they were still proposing in February. The petitioner informs that those two pay-TV platforms operate on European satellites and under the rules of the Convention of the intergovernmental organisation Eutelsat IGO. The petitioner denounces that the Russian Federation does not honour its international commitments to respect freedom of expression and the free flow of information. The petitioner proposes to find solutions that would allow Russian civil society to continue to receive information and the diversity of points of view expressed in the rest of the world. Moreover, sanctions taken by the European Union against NTV Plus and Triolor would allow Eutelsat to recover satellite capacities at position 36°E, which are estimated to allow access to around 40% of TV households in Russia, and to put them available to Western news channels and televisions created by Russian opponents in exile.

### 2. Admissibility

Declared admissible on 5 September 2022. Information requested from Commission under Rule 227(6).

### 3. Commission reply, received on 8 February 2023

The Commission stands with Ukraine and is continuing to support the country in the war against the Russian aggressor.

The EU has adopted so far nine comprehensive and robust packages of sanctions against Russia, in response to its military aggression against Ukraine<sup>1</sup>. These include measures to fight against disinformation which Russia is using as a weapon.

Since the beginning of the war, the EU has taken measures to prohibit the broadcasting of certain Russian outlets, starting in March 2022 with RT/Russia Today and Sputnik<sup>2</sup>. In addition, the list of sanctioned outlets has been extended in June 2022 to cover Rossiya RTR/RTR Planeta, Rossiya 24/Russia 24 and TV Centre International<sup>3</sup>. More recently, as also supported by the Denis Diderot Committee, four more of the Kremlin's disinformation and information manipulation assets, NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV and Pervyi Kanal were added to the list<sup>4</sup>. These outlets have been instrumental in bringing forward and supporting Russia's invasion of Ukraine, and participating in Russia's systematic information manipulation and disinformation effort under the permanent direct or indirect control of the leadership of the Russian Federation. As key pillars in Russia's continued and concerted information manipulation, they pose a significant and direct threat to the Union's public order and security.

Overall, the implementation of these restrictive measures has been effective, and the distribution of the targeted outlets was stopped in the EU. Restrictive measures are a core part of the EU's response to the Russian aggression against Ukraine. If necessary, further measures, including regarding Russian channels, will be taken. Concerning the measures proposed in the petition, it appears that NTV Plus and Tri kolor offer "bouquets" of different Russian channels. So far, the European Union has chosen a targeted approach and sanctioned individual entities. This means that the sanctioned channels cannot be broadcast as part of these "bouquets".

The Commission would like to recall that the primary responsibility for ensuring the proper implementation and enforcement of EU sanctions rests with the Member States. The Commission liaises with Member States and their regulatory authorities each time a case of potential non-compliance or circumvention is brought to its attention. In this context, the Commission is in close contact with the French authorities as regards the enforcement of sanctions vis-à-vis satellite operators under their jurisdiction, such as Eutelsat. Moreover, the Commission is also in close contact with the independent national media regulatory authorities gathered in the European Regulators Group for Audiovisual Media Services (ERGA) which are following the progress regarding the implementation of the EU sanctions.

Additionally, some Member States have taken measures concerning Russian outlets at national level, including pursuant to the Audiovisual Media Services Directive.

The Commission would also like to note that the EU and its Member States have taken a broad range of measures to support Ukraine<sup>5</sup>. Furthermore, on 23 June 2022, the European Council

<sup>1</sup> For more information, see: [https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine\\_en](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en).

<sup>2</sup> Council Regulation (EU) 2022/350 of 1 March 2022 amending Regulation (EU) No 833/2014 concerning restrictive measures in view of Russia's actions destabilising the situation in Ukraine.

<sup>3</sup> Council Regulation (EU) 2022/879 of 3 June 2022 amending Regulation (EU) No 833/2014 concerning restrictive measures in view of Russia's actions destabilising the situation in Ukraine.

<sup>4</sup> Council Regulation (EU) 2022/2474 of 16 December 2022 amending Regulation (EU) No 833/2014 concerning restrictive measures in view of Russia's actions destabilising the situation in Ukraine.

<sup>5</sup> For more information see: [https://eu-solidarity-ukraine.ec.europa.eu/index\\_en#eu-assistance-to-ukraine](https://eu-solidarity-ukraine.ec.europa.eu/index_en#eu-assistance-to-ukraine)

granted candidate status to Ukraine, paving the way for a future membership of the country in the EU.

The Commission is committed to safeguarding free and independent media, which is central to any democracy, and an integral part of the rule of law system.

The Commission is in contact with the Diderot Committee and other representatives of civil society to support the fight against disinformation and to protect media freedom and pluralism.

### Conclusion

The Commission has carefully read the statements and analyses shared by the Committee Denis Diderot and sincerely thanks the Committee for its active participation in discussions on how to react to the Russian war of aggression against Ukraine. It also thanks the petitioner for sharing his ideas with the Commission, which it will take into account in ongoing reflections.

The Commission is in close exchange with the Member States and recalls their role in ensuring the implementation and enforcement of EU sanctions. Together with the Member States, the Commission will continue to analyse the situation and consider if further restrictive measures are necessary in the context of the Russian war against Ukraine, including with regard to ensuring the effective implementation of existing measures.



**Annexe 5**

**Question parlementaire écrite de Madame Anne Genetet au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et réponse du Ministre Délégué, M. Jean-Noël Barrot**



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 3065	De <b>Mme Anne Genetet</b> ( Renaissance - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition numérique et télécommunications		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> > audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> > Contribution d'Eutelsat S.A. à la propagande russe	<b>Analyse</b> > Contribution d'Eutelsat S.A. à la propagande russe.
Question publiée au JO le : <b>15/11/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/05/2023</b> page : <b>4009</b> Date de changement d'attribution : <b>13/12/2022</b>		

### Texte de la question

Mme Anne Genetet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur la contribution d'Eutelsat S.A. - l'un des plus grands opérateurs de satellite au monde - à la propagande russe, à travers la poursuite de sa collaboration avec des entreprises d'État russes dans ce domaine et la diffusion de chaînes de télévision de propagande russe dans des pays tiers (dont des territoires occupés et annexés de l'Ukraine) ; d'autant plus grave que celle-ci s'inscrit dans un contexte de guerre d'annexion et de guerre hybride menée en Ukraine et déclenchée unilatéralement par la Fédération de Russie, le 24 février 2022. Née de l'ambition de développer une industrie européenne capable de construire, lancer et exploiter des satellites, l'organisation intergouvernementale européenne de télécommunications par satellite Eutelsat a été créée en 1977. Selon l'article XXI de la convention éponyme de 1982, la France en est l'État dépositaire. En 2001, les activités opérationnelles et les actifs d'Eutelsat (désormais dénommée Eutelsat IGO) ont été transférés à Eutelsat S.A. ; Eutelsat IGO conservant un rôle de supervision des activités de la société de droit privé. Eutelsat S.A. a son siège en France (Issy-les-Moulineaux). Le Gouvernement français est également actionnaire à hauteur de 23,38 % d'Eutelsat Communications, société *holding* qui détient plus de 96 % du capital d'Eutelsat S.A. à travers Bpifrance. Acceptée comme membre de l'organisation intergouvernementale en 1995, la Fédération de Russie a également maintenu sa participation à travers l'opérateur public russe de satellites de télécommunication *Russian Satellite Communication Company* (RSCC). À ce jour, les deux principaux clients russes d'Eutelsat S.A. sont les plateformes Tri kolor (contrôlé par l'État russe) et NTV Plus (filiale de *Gazprom Media Holding*). L'opérateur satellitaire diffuse, par le biais de plusieurs satellites et de capacités louées à son partenaire RSCC, leurs « bouquets télévisés », soit plus de 300 chaînes, dont Rossiya 1, Perviy Kanal ou encore NTV. Elles sont actuellement disponibles en Fédération de Russie (15 millions de foyers y sont abonnés), dans les territoires ukrainiens occupés et annexés, ainsi qu'en Estonie, Lettonie et Lituanie (« marché gris »). Il est à noter que ces deux plateformes ont récemment arrêté de diffuser 8 chaînes internationales d'information, dont France 24 et TV5 Monde. Eutelsat S.A. diffuse également des chaînes au contenu similaire vers d'autres régions du monde, dont RT Arabic en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Interpellée par Reporter sans frontières (RSF) à propos de sa collaboration avec des entreprises d'État et des chaînes de télévision russes en juillet 2022, la direction d'Eutelsat S.A. a répondu agir en conformité avec les sanctions européennes décidées depuis le début de la guerre (interdiction des chaînes RT, Rossiya-24, RTR-Planeta) ainsi qu'avec les décisions de l'ARCOM (interdiction de NTV Mir). Dans sa décision du 27 juillet 2022, l'ARCOM avait en effet mis en demeure la société



Eutelsat S.A. de cesser, dans un délai de 48 heures à compter de la décision, la diffusion du service « NTV Mir », considérant que celui-ci constituait un manquement à l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, par sa tendance à inciter à la haine et à la violence, ainsi que par la « diffusion répétées, dans un contexte de guerre, d'informations erronées, décontextualisées, orientées, ne reposant sur aucune source d'information fiable, traduisant ainsi un manquement particulièrement grave à l'obligation d'assurer l'honnêteté de l'information ». La direction d'Eutelsat S.A. a également déclaré, en lien avec la charte éthique de l'entreprise adoptée au premier semestre 2014, ne pas être responsable du contrôle des contenus des services diffusés, ce rôle revenant aux autorités publiques et de régulation des médias. Mme la députée interroge donc M. le ministre sur l'éventuelle mise en place, par le Gouvernement et l'ARCOM, d'une procédure d'identification des chaînes relevant de la juridiction française au titre de l'article 43-4 de la loi du 30 septembre 1986 sur les télécommunications et sur les mesures envisagées par les autorités françaises pour mettre un terme à leur diffusion par Eutelsat S.A. En outre, des échanges avec la Commission européenne ont-ils été engagés afin d'intégrer dans les paquets de sanctions européennes un volet sur l'interdiction de collaboration des sociétés opérateurs de satellites de communication avec les entreprises de transmission, de distribution, d'édition de chaînes propriétés de l'État russe ou d'entreprises d'État ? Par ailleurs, la France a-t-elle envisagé de demander une réunion extraordinaire de l'Assemblée des parties de la convention de 1982 afin de prendre les mesures nécessaires pour que cesse la diffusion de chaînes russes d'incitation à la haine, à la violence et au génocide sur l'ensemble des capacités satellitaires d'Eutelsat S.A., y compris celles en *leasing* sur les satellites russes ? Plus globalement, quelles mesures la France compte-t-elle mettre en place pour protéger son espace médiatique et informationnel contre les entreprises de désinformation émanant d'entités étrangères ? Mme la députée appelle également l'attention de M. le ministre sur le protocole d'accord entre Eutelsat S.A. et One Web, signé en juillet 2022. Ce rapprochement stratégique intervient alors que le 6 septembre 2022, la société britannique a suspendu le lancement de 36 de ses satellites depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) après avoir reçu une demande de l'agence spatiale russe Roscosmos de fournir les garanties que les satellites ne seront pas utilisés contre la Russie. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

### Texte de la réponse

Le 2 mars 2022, le Conseil de l'Union européenne a pris une décision historique en imposant la suspension de la diffusion des médias « RT » et « Sputnik », puis de trois autres chaînes russes le 3 juin 2022. Le 27 juillet 2022, le Tribunal de l'Union européenne a confirmé cette décision en rejetant au fond le recours de la chaîne « RT ». Par ailleurs, le 27 juillet 2022 également, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) a mis en demeure la société Eutelsat de cesser la diffusion sous 48 heures du service de télévision « NTV/NTV Mir » pour incitation à la haine et à la violence, et pour manquement à l'obligation d'honnêteté de l'information. S'agissant de la diffusion par Eutelsat des chaînes « Rossiya 1 », « Perviy Kanal » et « NTV », à la suite de l'introduction d'une requête par l'association Reporter sans frontières (RSF) devant le juge des référés au Conseil d'État, ce dernier a estimé que la compétence de l'ARCOM pouvait être fondée sur l'article 43-6 de la loi du 30 septembre 1986 et sur l'article 5 de la convention européenne du 5 mai 1989 sur la télévision transfrontalière. Au niveau européen, le 15 décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté un 9<sup>e</sup> paquet sanctions qui a suspendu la diffusion des chaînes « NTV/NTV Mir », « Rossiya 1 », « Perviy Kanal », visées par la demande de RSF. Cette interdiction de diffusion s'applique à tous les moyens de transmission, y compris en ligne. Par ailleurs, aux termes de l'article 2 sexies du Règlement 833/2014, il est également interdit de « permettre, de faciliter ou de contribuer d'une autre manière à la diffusion de contenus » provenant des chaînes visées, ainsi la mise à disposition de capacités satellitaires à cet effet est également interdite. Les négociations actuellement en cours concernant la proposition de règlement sur la liberté des médias (« European Media Freedom Act ») seront également l'occasion d'étudier les possibilités de renforcement des dispositifs actuels de lutte contre les médias issus d'États tiers, vecteurs de propagande et de désinformation, en particulier via l'amélioration de la coordination entre les autorités de régulation des États membres.

**Annexe 6**

**Question parlementaire écrite de Monsieur Benjamin Haddad à la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et réponse de la Ministre**



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 3485	<b>De M. Benjamin Haddad ( Renaissance - Paris )</b>		<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Europe et affaires étrangères	
<b>Rubrique &gt;</b> audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Eutelsat S.A. - Lutte contre la propagande russe	<b>Analyse &gt;</b> Eutelsat S.A. - Lutte contre la propagande russe.	
Question publiée au JO le : <b>29/11/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>03/01/2023</b> page : <b>96</b>			

### Texte de la question

M. Benjamin Haddad interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la société Eutelsat Communication SA, dont la France est actionnaire à hauteur de 23,38 % *via* Bpifrance. Cette société, deuxième opérateur de satellites en télécommunication dans le monde, est employée par la Russie pour déployer ses chaînes de propagande. Ces chaînes sont diffusées sur le territoire russe, mais aussi dans les territoires occupés ukrainiens, en Afrique du Nord ou encore au Moyen-Orient. Aujourd'hui, dans le contexte de guerre entre la Russie et l'Ukraine, de nombreuses associations, médias et personnalités s'émeuvent que cette société continue de diffuser ces chaînes. Il lui demande de lui préciser de quelle manière le Gouvernement entend rester vigilant quant à la gouvernance et au contrôle des décisions stratégiques d'Eutelsat ainsi que les moyens d'action du pays pour lutter contre la diffusion de ces médias de propagande par une société dont elle est actionnaire.

### Texte de la réponse

Le renforcement de nos capacités de veille, de détection rapide et de riposte aux ingérences étrangères ainsi qu'aux campagnes de manipulation de l'information constitue une réelle priorité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), encore plus dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il en va, en effet, de la protection de la sécurité et de l'ordre public en France, dans l'Union européenne (UE) mais aussi aux portes de ses frontières. À cet égard, le MEAE a suivi attentivement la saisine de l'Arcom, introduite le 8 septembre dernier par Reporters Sans Frontières, qui visait à mettre en demeure la société Eutelsat SA de cesser la diffusion des chaînes russes en cause (Rossiya1, PerviyKanal et NTV). Le MEAE a pris note de la décision de l'Arcom, rendue le 14 décembre, de mettre en demeure Eutelsat SA, faisant suite à une ordonnance rendue en référé par le Conseil d'État, le 9 décembre, qui enjoignait à l'Arcom de réexaminer sa compétence, à la lumière des évolutions intervenues dans la diffusion des chaînes en Russie et dans les territoires ukrainiens occupés. Dès lors qu'à la différence de la Russie, l'Ukraine a signé et ratifié la Convention européenne sur la télévision transfrontière, tout comme la France, l'Arcom a pu disposer d'une base juridique pour intervenir promptement auprès d'Eutelsat SA. Eutelsat SA a d'ores et déjà annoncé l'interruption de la diffusion des chaînes en question. Le Gouvernement veille à l'application pleine et entière par EUTELSAT des sanctions européennes et des décisions des autorités nationales, comme cela a été le cas jusqu'à présent (la société Eutelsat SA a interrompu la diffusion des chaînes comme RT, RTR Planeta et Rossiya 24, lorsqu'elles ont été sanctionnées par l'UE en mars puis en juin), et reste pleinement engagé pour poursuivre ces efforts de coordination européenne en réponse au problème soulevé : - traiter la diffusion de médias transfrontaliers ou basés en dehors de l'UE n'est toutefois pas évident, compte tenu de la rigidité d'application des instruments juridiques disponibles au niveau national et européen. - la France est



favorable à la proposition d'une approche concertée entre partenaires européens, y compris à court terme, avec l'adoption de nouvelles sanctions contre les médias qui diffuseraient de la propagande russe. À cet égard, la France a soutenu l'inclusion des chaînes NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV et Pervyi Kanal dans la liste des chaînes russes faisant l'objet d'une interdiction de diffusion dans le 9e paquet entré en vigueur le 19 décembre. - enfin, dans le cadre des négociations européennes de la législation relative à la liberté des médias (« European Media Freedom Act »), la France soutient un mécanisme de coordination des mesures nationales contre des médias établis hors de l'UE afin de protéger les intérêts de la sécurité publique, de l'ordre public et de la défense.

## Annexe 7

## Question parlementaire de Monsieur Benjamin Haddad au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 6673	<b>De M. Benjamin Haddad ( Renaissance - Paris )</b>		<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique	
<b>Rubrique</b> > audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> > Effectivité des sanctions concernant la diffusion de chaînes russes	<b>Analyse</b> > Effectivité des sanctions concernant la diffusion de chaînes russes.	
Question publiée au JO le : 28/03/2023			

## Texte de la question

M. Benjamin Haddad appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les sanctions prononcées par l'Union européenne concernant la diffusion de chaînes russes en Europe et dans des pays tiers par Eutelsat. En effet, Eutelsat continue de diffuser les chaînes RTR Planeta et Rossiya 24 vers l'Angola ; RTR Planeta vers l'Arménie et Rossiya 24 vers la Russie et les territoires occupés de l'Ukraine. Ces deux chaînes ont été sanctionnées le 3 juin 2022 par l'Union européenne et les lignes directrices publiées par la Commission européenne le 30 juin indiquent que les sanctions doivent s'appliquer à la diffusion des chaînes vers les pays tiers. Dans son communiqué du 22 décembre 2022, Eutelsat ne dit rien de la mise en œuvre des sanctions économiques contre les entreprises ou entités russes VGTRK, National Media Group, ANO-TV Novosti et Forces armées russes, adoptées par l'Union européenne le 16 décembre 2022 et qui sont d'application immédiate. D'après les informations disponibles, Eutelsat continue de diffuser vers la Russie et les territoires occupés de l'Ukraine, pour ses deux clients russes NTV Plus et Tri kolor une soixantaine de chaînes TV et au moins cinq chaînes radio éditées par ces quatre entreprises ou entités. Cela inclut notamment deux chaînes de télévision et une chaîne radio de l'armée russe, GRTK Groszny TV et d'autres chaînes institutionnelles faisant la promotion de l'agression contre l'Ukraine. Par ailleurs, ANO TV Novosti est l'éditeur de RT Arabic, qu'Eutelsat continue de diffuser, en clair, *via* trois satellites, vers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. La BPI détient 26 % du capital d'Eutelsat Communications et la direction du Trésor est en charge de la mise en œuvre des sanctions économiques. Il lui demande quels dispositifs sont prévus pour faire respecter les sanctions prononcées contre de ces chaînes.